

L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES TERRITOIRES FRANÇAIS DU PACIFIQUE SUD

**LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
ET L'ILE DE CLIPPERTON**

MARS 1995



*L'ETAT de l'ENVIRONNEMENT
dans les TERRITOIRES FRANCAIS
du PACIFIQUE SUD*

La POLYNESIE FRANCAISE
et l'île de CLIPPERTON

- MARS 1995 -

Ouvrage préparé à l'initiative
du Ministère de l'

Ce rapport a été rédigé par
consultation
avec la collaboration de M.L. LIC
sous la direction
de l'Institut Français

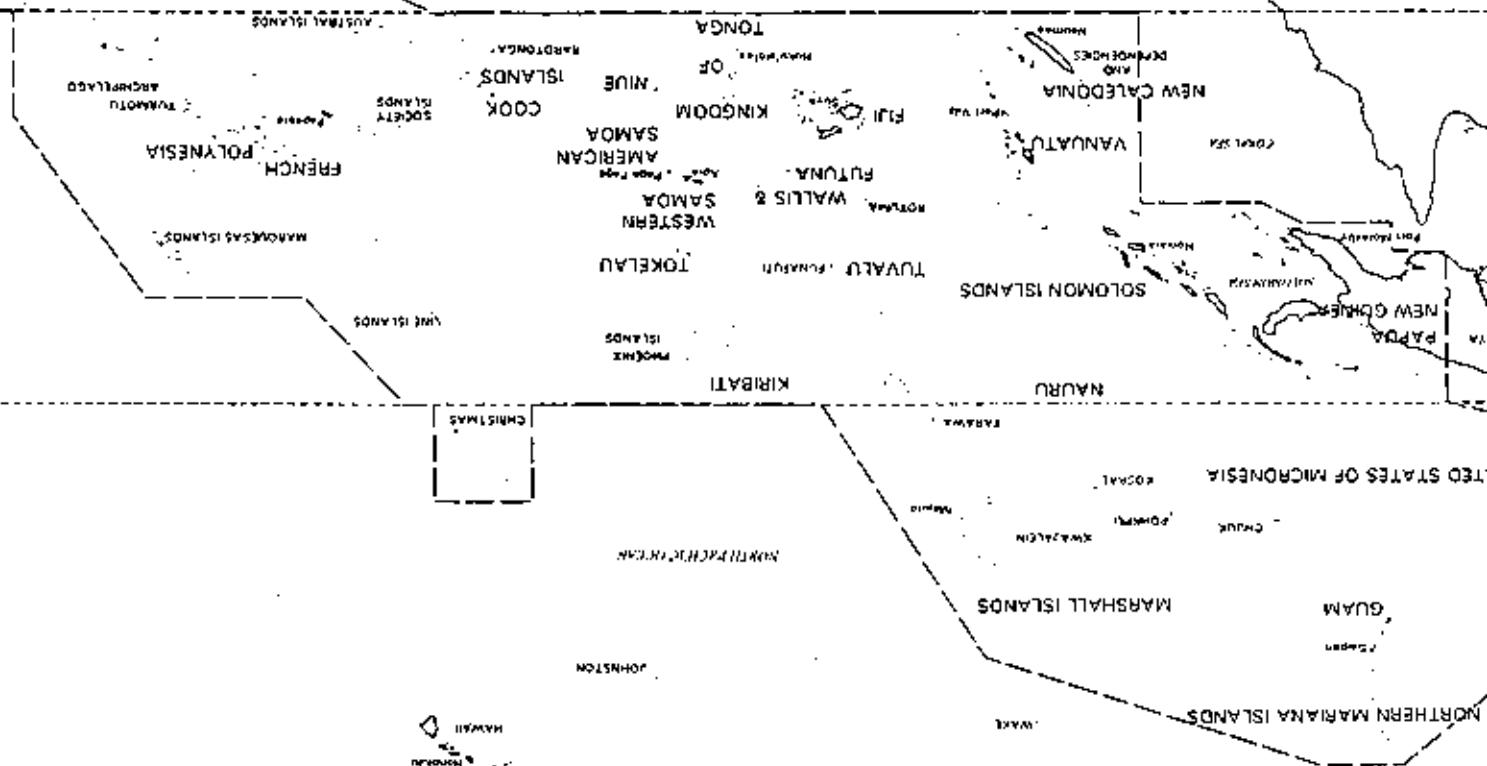
Le peuplement actuelles permet Polynésie, à la fois française et Wallis, la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et la France, font partie de la Commission du Pacifique sud (CPS). Quatorze d'entre eux sont classés comme pays en voie de développement. Les pays de la région du Pacifique sud représentent une superficie de terres émergées équivalente à celle de la France (environ 550.000 km²), très inégalement réparties sur près de 30 millions de km² d'océan.

La population totale est estimée à 5,8 millions, avec une densité moyenne de 10 hab./km². À l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ces Etats ne dépassent pas 30.000 km² et l'Etat le plus peuplé, Fidji, compte environ 800.000 habitants.

Etats et territoires insulaires de la Commission du Pacifique sud

NOM	Superficie (en km ²)	Population estimée 1985	Statut politique
PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE	463 243	3 412 000	Etat indépendant
SALOMON (îles)	28 310	276 000	Etat indépendant
NOUVELLE-CALEDONIE	19 103	151 200	TOM de la RF
VANUATU	11 880	118 000	République indépendante
FIDJI	18 272	715 000	Etat indépendant
TOTAL MELANESIE	519 978	1 482 200	
POLYNESIE FRANÇAISE	3 410	141 000	TOM de la RF
SAMOA OCCIDENTALES	2 915	61 000	Etat indépendant
TONGA	699	101 000	République indépendante
NIUE	259	2 900	Etat autonome associé à la NZ
WALLIS ET FUTUNA	255	13 600	TOM de la RF
COOK (îles)	240	18 400	Etat autonome associé à la NZ
SAMOA AMÉRICAINES	197	35 300	Territoire des EU
TUVALU	26	5 300	Etat indépendant
TOKELAU	10	1 600	Dépendance de la NZ
PUITCAIRN	5	100	Dépendance de la GB
TOTAL POLYNESIE	8 856	522 100	
KIRIBATTI	827	63 300	République indépendante
Fédération des Etats Micronésiens	701	94 500	Fédération autonome des Etats : K.Marin, P.Mic., Tr. Yap
GUAM	549	120 500	Territoire des EU
PALAU	494	14 200	République autonome
MARIANNESES du Nord (îles)	478	29 400	Commandant d'îles associé E-U
MARSHALL (îles)	180	35 300	République autonome
NAURU	21	9 100	République indépendante
TOTAL MICRONESIE	3 245	358 800	
TOTAL GENERAL	5 579 329	5 579 329	

AREA SERVED BY THE SOUTHERN PACIFIC REGIONAL ENVIRONMENT PROGRAMME



transfère en
occidentales.

La mission du
territoires du
améliorer l'enviro
à gérer leurs res
de vie des génér
d'action du P.
annuellement pa

1947, cette organisation, dont le siège est à Nouméa, possède divers programmes, dont le programme "Environnement" qui est assuré depuis 1978 par le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE ou, en anglais, South Pacific Regional Environment Program : SPREP).

A l'origine basé à Nouméa et parrainé par la CPS, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le SPPEC (secrétariat

Les objectifs du plan d'action du PROE

1. Poursuivre l'évaluation de l'état de l'environnement dans le Pacifique sud et étudier l'activité humaine sur les écosystèmes et sur la qualité de l'environnement de la région.
2. Accroître les compétences nationales et régionales, mettre en place des réseaux œuvre du plan d'action :
3. Fournir le cadre juridique et les mécanismes intégrés de planification et de gestion des ressources naturelles dans le respect de l'environnement ;
4. Mener des actions de formation, d'information et de sensibilisation de l'opinion publique sur l'environnement ;
5. Susciter des actions de développement qui préviennent ou améliorent la qualité de l'environnement ;
6. Protéger les écosystèmes terrestres et marins et les espèces les plus menacées ;
7. Réduire la pollution des écosystèmes terrestres, dulçaquicoles et marins ainsi que les déchets ;
8. Encourager les études d'impact sur l'environnement et les actions similaires pour prévenir les incidences de l'activité humaine sur l'environnement.

Le dernier plan d'action pour la gestion de l'environnement océanien, qui reflète les préoccupations régionales en matière d'environnement, couvre la période 1991-1995. Les programmes retenus sont au nombre de 9 :

- Préservation de la diversité biologique
- Changements climatiques à l'échelle planétaire et élévation du niveau de la mer
- Planification et Gestion de l'Environnement
- Gestion et aménagement des ressources côtières
- Gestion et prévention de la pollution
- Plan d'intervention d'urgence en cas d'incidents générateurs de pollution
- Education et Formation écologiques
- Information écologique
- Préoccupations régionales en matière d'environnement.

Les TERRITOIRES PACIFIQUE Sud sont trois de ces territoires situés dans le Pacifique sud : Nouvelle-Calédonie (T.O.M.) Ces T.O.M. diffèrent par leur taille, leur densité et leur géographie :

- 1. Le Territoire de Nouvelle-Calédonie, formé de trois îles principales (Grande Terre, Grande Terre, île des Pins) et d'une île éloignée (Ouvéa). Il compte 118 îles et îlots émergées dont 11 sont habitées. La superficie totale est de 19 000 km² (89% pour l'île principale). Si les densités sont élevées dans les îles habitées, elles sont faibles en Nouvelle-Calédonie.
- 2. L'Île de Nouvelle-Zélande, qui comprend deux îles principales (l'île du Nord et l'île du Sud) et de nombreuses îles plus petites. La superficie totale est de 270 000 km². Les îles sont très densément peuplées, avec une densité moyenne de 15 personnes par km².
- 3. Les îles Samoa, qui sont deux îles principales (Upolu et Savai'i) et plusieurs îlots plus petits. La superficie totale est de 2 931 km². Les îles sont assez densément peuplées, avec une densité moyenne de 10 personnes par km².

démographique : une partie importante de la population se concentre dans les zones urbaines des plus grandes îles, sur un espace restreint, tandis que de vastes espaces ou des îles entières restent totalement inhabitées. Sur une surface de 1% de leur territoire respectif, le "Grand Nouméa" concentre 60% de la population du territoire et le Grand Papeete 65%.

La pression sur l'environnement est donc très inégale : les îles éloignées ou l'intérieur des terres, peu peuplés, restent encore préservés, tandis que les zones urbaines concentrent les problèmes inhérents aux grosses agglomérations littorales.

Eaux

Le problème de l'eau est majeur dans les trois territoires : La consommation d'eau est souvent très importante et, en l'absence de facturation adéquate, le gaspillage fréquent : la consommation moyenne s'établit en Nouvelle-Calédonie à 500 litres/jour/habitant, en Polynésie et à Wallis et Futuna de 1.000 à 2.000 l/j/ha (contre une consommation moyenne de 150-200 l/j/ha, en métropole, chiffre qui peut néanmoins dépasser 500 litres dans les plus grandes agglomérations). Certaines régions, en revanche, comme les atolls de Polynésie, manquent d'eau.

Qualité des eaux potables

La qualité des eaux potables et des eaux de baignade (rivière et mer) est préoccupante. Pour ce qui concerne les eaux potables, la pollution fécale animale et humaine, la turbidité en période pluvieuse et la vétusté des réseaux de distribution sont en cause. Les lentilles d'eau douce, qui constituent souvent la seule ressource (mou du Tuamotu, île de Maré, ou île de Wallis), sont particulièrement vulnérables aux pollutions, notamment fécales.

En Nouvelle-Calédonie, à l'exception de Nouméa où les eaux sont traitées et des îles approvisionnées par la nappe, les eaux potables sont pour la plupart sujettes à contamination par la pollution fécale.

En Polynésie Française, à l'exception de Bora-Bora et de la ville de Papeete, la qualité de l'eau de consommation est préoccupante dans toutes les îles, où l'eau distribuée à la population est non potable, selon les normes O.M.S., à 77% pour Tahiti, 100% pour Moorea et presque 100% pour la plupart des autres îles.

L'assainissement de l'ensemble du Nouméa même, en 1993 que habitants), les eaux usées est traituellement traitées en lagons.

En Polynésie, en raison du manque de réseau des réseaux en augmentation, les eaux usées est traitées en lagons.

Qualité des eaux rivière

En Nouvelle-Calédonie physico-chimique l'ensemble bonne des rivières sont en raison de la Polynésie, en 1993, plus de polluées (18/25 eaux de rivière sont

urbaine par une mer qui doit baignade tant à est fréquemment surveillés sont pollution physique les pesticides et rurale, en Polynésie, qualité ; elles sont Nouvelle-Calédonie.

Les meilleurs îlots
Les récifs coralliens sont

Le complexe récifal Calédonie est un ensemble corallien Barrière de corail mondialelement remarquable.

L'érosion mécanique caractéristique n'a en constante évolué pluies. Mais tout à la destruction du sol, ce qui les renforce. Les fortes pluies, renforcent le décapage des Nouvelle-Calédonie sur très fortes périodes. La moindre mesure de l'urbanisation pour tous les types de routes, amènent entraînement le remembrement considérables de

En *Nouvelle-Calédonie*, les récifs sont florissants ; le littoral et le milieu marin ne sont affectés qu'aux abords de Nouméa, où les récifs frangereaux et les mangroves régressent, et aux embouchures des rivières polluées par les extractions minières.

En *Polynésie française*, en revanche, la dégradation des récifs est manifeste dans plusieurs îles (Tahiti, Moorea, îles Sous-le-Vent). Cette dégradation a des causes naturelles tout autant qu'anthropiques. Les extractions de matériaux coralliens et les remblais sont responsables de la disparition de presque 20% de récifs frangereaux dans la zone urbaine de Tahiti et de 6% des récifs frangereaux des îles Sous-le-Vent ; avec les apports telluriques dans les lagons, résultant de la multiplication des aménagements en montagne, ces activités sont parmi les causes humaines les plus nuisibles.

L'exploitation des ressources lagunaires est vitale pour la Polynésie puisque 80% des ressources d'importation sont issues de la periculture. Cette activité connaît un essor très marqué, particulièrement depuis 1983 ; les exportations sont passées de 1,56 à 2 187 kg entre 1972 et 1993 soit, en valeur, une progression de 0,34 à 7 772 millions de F CFP. Ce développement induit une multiplication très importante du nombre de concessions maritimes dans les lagons, en particulier pour l'élevage, dont l'impact sur l'environnement lagunaire est encore mal mesuré (3 802 concessions accordées en 13 ans). Outre l'impact économique, l'impact social est évident et les conflits d'utilisation de l'espace lagunaire se multiplient.

D'autre part, la bande littorale étroite est affectée par une urbanisation diffuse qui conduit à un mitage des plaines côtières, à une raréfaction des terrains et à un morcellement des terres. L'anthropisation de la ligne de rivage par les remblais sur le récif, le plus souvent non autorisés et mal contrôlés, par les extractions ou par les routes, atteint 50% dans plusieurs îles Sous-le-Vent ; les perspectives de croissance démographique et de développement touristique laissent prévoir une artificialisation du littoral qui, en l'absence d'action volontariste, pourrait toucher rapidement les 3/4 du littoral des îles Sous-le-Vent.

Cette érosion sédimentaire urbaine, accrue par l'éboulement et Ces risques d'inondation sont marqués par les populations, terrigènes aux modifications du des récifs frangereaux en Polynésie ; près de la Onergut, à 400 m sur un front de 1 km.

Ainsi, quoique les quantités, ils sont et, malgré leurs considération.

La qualité de l'eau

A l'exception de quelques vallées urbaines, la qualité de l'eau dans les îles est bonne dans les îles.

La biodiversité

Les trois territoires sont spécifiques, ont une biodiversité élevée.

En *Nouvelle-Calédonie*, tant sur le plan mondial que sur le plan régional, l'un des 10 "pôles" mondiaux est à Nouméa.

géologique tout
monde d'aujourd'hui
sédimentation et
biogéographique

qui représentent
formes indo-pacifiques
par ailleurs recouvertes

La conservation de la biodiversité néo-endémique : un enjeu majeur

Sur 19.000 km², la végétation autochtone ou primaire renferme plus de 3.000 espèces. L'endémicité est extrêmement élevée (76%, dont 5 familles). Par comparaison, la flore française comprend environ 4.700 espèces sur 550.000 km² et moins de 2% sont endémiques à la France. Le maquis minier possède un taux d'endémisme de 89%, avec 1.000 espèces de phanérogames endémiques à 92%, la forêt dense humide a un taux d'endémisme de 82% et la forêt sclérophylle de 56%. La richesse de cette flore indigène est très élevée principalement chez les Gymnospermes (dont 43 espèces sur 44 sont endémiques) et les palmiers (dont 32 espèces en 17 genres, dont 16 sont endémiques). Plusieurs espèces végétales endémiques n'existent plus qu'en un très petit nombre d'individus. La faune terrestre, qui compte actuellement 4.500 espèces, est également unique dans de nombreux groupes, avec un endémisme élevé (60 à 100%), et les recherches sont loin d'avoir tout révélé. La biodiversité marine est également très élevée (15.000 espèces actuellement recensées) mais, compte tenu du mode de dispersion des espèces par les courants, la faune est moins originale.

Le recul de la végétation

exemple d'atoll où
constitue l'un des
moins perturbés

Le recul des forêts dans les trois îles de la forêt humide (forêt sclérophylle 4.500 km²) et de ne couvre plus que 10% réduites de façon

En Polynésie, le plus grand nombr aujourd'hui prés ent beaucoup archipels.

A Wallis et Futuna

forêts denses pratiquement détruites de for lambeaux de forêts pour être primaire se mai Alors, où elle co rile, qu'elle est des caractéristiq serait catastr

En Nouvelle-Calédonie, la faune et la flore terrestres, A Wallis et Futuna, la faune et la flore terrestres,

La Polynésie, située plus à l'est, est dans tous les groupes, moins riche en espèces que les zones situées plus à l'ouest dans le Pacifique. Elle comprend néanmoins un certain nombre d'espèces endémiques qui, rapporté à la superficie "exiguë" du territoire, est loin d'être négligeable, notamment en matière de flore (58% d'endémisme). D'un grand intérêt pour les sciences naturelles particulièremment intéressant pour l'étude de l'évolution et de la biodiversité tant floristique que faunistique viennent de l'introduction d'espèces étrangères sur les îles, comme le *Miconia* qui actuellement est en train de supplanter la flore autochtone de certaines îles, ou les Gastropodes *Euglandina* qui dévastent les îles de leurs mollusques endémiques.

En Nouvelle-Calédonie, du cancer de la peau est 2 à 5 fois plus élevé que dans les îles de l'archipel. L'île de Wallis et Futuna qui contient de l'uranium n'a pas d'industrie et le taux d'incidence est très faible.

En Polynésie française, l'importante épidémie de la variole a été stoppée par la vaccination massive. Les îles de l'archipel ont une certaine forme de protection.

L'île de Clipperton n'est pas actuellement protégée. Compte tenu de son grand intérêt écologique, des recommandations ont été faites pour que l'île soit protégée intégralement comme laboratoire naturel pour la recherche scientifique.

Les déchets

Dans ces systèmes insulaires de surface réduite, l'élimination des déchets est un souci constant ; le problème des déchets est aigu dans les trois territoires, en raison du manque de place et, souvent, de la présence des lentilles d'eau douce à faible profondeur. A l'exception de la ville de Nouméa qui possède un centre d'enfouissement technique, les communes ont des décharges au mieux autorisées, sinon contrôlées, et les décharges sauvages sont pléthoriques (presque 50 à Tahiti) ; elles sont presque toujours situées dans des zones sensibles : fond des vallées, bord des rivières ou des lagons, zones d'influence sur la nappe phréatique. Pour la plupart, les déchets spéciaux et dangereux ne sont pas encore traités.

A l'exception des zones urbaines, il existe peu de données sur les flux de déchets, dans les trois T.O.M..

En Nouvelle-Calédonie, les déchets ménagers sont estimés à 0,9 kg/hab/j, auxquels il faut rajouter tous les autres types de déchets. A Nouméa, le centre de traitement a reçu en 1993 83.000 tonnes de déchets, ménagers et autres. La production de déchets miniers entre 1975 et 1994 est estimée à environ 150 millions de tonnes.

En Polynésie française, la production totale d'ordures sur Tahiti est estimée à 90.000 tonnes/an, soit entre 1 et 1,5 kg/personne/jour. Le volume de déchets est amplifié par les touristes (140.000 touristes en 1993 sur le Territoire, pour 208.000 habitants), en particulier dans les îles très touristiques (Bora-Bora, Moorea).

La santé

Faute de données spécifiques, il est difficile de relier directement la qualité de l'environnement et la santé. Dans les trois territoires la mauvaise qualité de l'hygiène du milieu, en particulier de l'eau, est en partie responsable de certaines maladies.

- la construction de digues et l'extraction de sable et de corail, récifs, fragmantant cause :

pluie vers le lagon, ces rives conduisent à des dégâts), soit son "côte montagne".

- La multiplication des terrassements en montagne pour les aménagements hydroélectriques, les routes de pénétration, ou pour la construction des lotissements entraîne d'importants problèmes d'érosion et de sédimentation dans les lagons.

A Wallis et Futuna, les principales activités en cause sont les pratiques agricoles (défrichement, brûlis), l'extraction de la soupe de corail dans le lagon et l'extraction des sables de plage, ainsi que l'exploitation des ressources du lagon.

La réponse des acteurs

Depuis plus ou moins longtemps suivant le T.O.M., l'environnement commence à être pris en compte dans les décisions et dans les politiques scolaires. Seules la Polynésie, où le Ministère vient de faire des "Propositions pour une politique de l'environnement", et la Province sud de Nouvelle-Calédonie, possèdent des services de l'environnement structurés. La Province nord va très prochainement se doter d'un tel service et élaborer sa politique de protection de l'environnement. Le territoire de Wallis et Futuna projette la mise en place d'un responsable en environnement, ainsi que l'élaboration d'une Stratégie de Gestion de l'Environnement. Les impératifs de développement, l'absence de moyens financiers et d'outils réglementaires, mais surtout la mauvaise connaissance des problèmes d'environnement sont le plus souvent responsables du manque d'intégration des problèmes environnementaux aux politiques de développement.

Les responsabilités en matière d'environnement

Elles sont diverses suivant les T.O.M. :

En Nouvelle-Calédonie, la compétence en matière de protection de l'environnement est strictement provinciale. Pourtant, la répartition entre l'Etat, le Territoire et les Provinces de diverses autres compétences concernant de près ou de loin l'environnement rend difficile la gestion et la protection de l'environnement.

En Polynésie, en vertu de la loi statutaire de 1984, le Territoire possède toutes compétences en matière d'environnement. Responsable de la protection et de la gestion de l'environnement, il dépend de l'AE.

A Wallis et administratives entre l'Etat et chefferies en matières lagunaires et concerné le régime

Par ailleurs, des responsables internationales et

Les financements

La majorité l'environnement contrats de déve l'Etat, les Terri Caledonie, les Pro

Dans le contra participation des sommes affecté large, c'est le surviva

- pour la Nouvel millions de F C montant total du 38% pour les Pro 250,5 milliards d'AEP absorbé financements,
- pour la Polynesie de F CFP (371 total du contrat le territoire et 6 milliards de F C protection des "a ainsi que les op actions prioritai
- pour Wallis et (22,9 M Frs F), contrat, dont l' 87% à la cha concernent l'AE des ouvrages co

Les interventions

F.E.D., peuvent contribution à opérations (aque en Polynésie).

Mais aussi

A Wallis et Fi
aucun règlement
de l'environnement
en matière d'utili-
revanche d'assurer

La recherche scientifique

Le potentiel scientifique et de la Polynésie
travaux ont toutefois été réalisés dans le territoire d'accueil.
Ils se situent rencontrées par

Sources

- Direction du Département du Sud, 1994. Nouvelles réglementations. IEQM, 1992. Rapport IFEN, 1994. Le rapport 399 p.
- Données de l'ITIS
- Données de l'ITIS
- VARET J., 1993.
- IEQM, 1992. Rapport IFEN, 1994. Le rapport 399 p.
- VIGNERON E., 1994. Textes réglementaires du Pacifique. Textes réglementaires du Pacifique. 1994 : pp 9-20

Les particularités institutionnelles des territoires
font que les textes métropolitains en matière d'environnement, comme la loi sur la Protection de la Nature, ne sont pas applicables. Les traités et le droit communautaire ne s'y appliquent plus, compte tenu du statut particulier des T.O.M. au regard de la C.E.E. Les T.O.M. possèdent leur propre corpus juridique et le problème réglementaire se pose dans les trois territoires :

En Nouvelle-Calédonie, les textes sont souvent anciens et élaborés à l'origine pour la métropole, donc mal adaptés ; l'oubli de certaines questions - mer, foncier - dans la loi référente rend par ailleurs difficile la mise en place de réglementations. L'analyse de la réglementation locale révèle la complexité de l'application de certains textes, l'absence de textes réglementaires (étude d'impact), d'outils de politique globale (code de l'environnement, loi sur la protection de la nature) et d'outils de planification (schéma d'aménagement). Si les problèmes de conflits de compétence sont en cause, l'insuffisance de référentiels techniques et économiques resterait l'une des raisons majeures des carences en matière réglementaire.

En Polynésie, les problèmes majeurs en matière de réglementation résident dans l'absence de textes sur des thèmes majeurs (protection de la nature, protection des péripheries de capteur) et dans la difficulté de faire appliquer les réglementations existantes, sinon du mépris de ces règles (absence de surveillance ou d'intervention, dérogations généralisées ...). Mais des textes

Les points forts

Biodiversité exceptionnelle de la faune et de flore ; Mondialement reconnue comme l'ensemble corallien de la planète après la Grande Barrière de corail australienne. Faible densité humaine.

Les problèmes majeurs d'environnement

- Problèmes d'eau : eaux souvent non potables et ressource parfois insuffisante, absence de qualité bactériologique des eaux de rivière et de certaines zones de baignade autour de la forêt primaire et à la fois la plus exceptionnelle et la plus menacée ; complexe
- Problèmes de diminution de la biodiversité : très important recul de la forêt primaire biodiversité en raison des feux, de l'exploitation minière et de l'introduction d'espèces exotiques
- Problèmes d'érosion des sols et de sédimentation dans les rivières et les lagons, en particulier
- Problème des feux et de l'absence quasi totale de lutte contre les incendies
- Problèmes de l'activité minière : destruction des paysages à grande échelle, impact sur cours d'eau et des lagons, augmentation des risques d'inondation, pollution de l'air à cours d'eau et des lagons, augmentation des risques d'inondation
- Problèmes de déchets

Polynésie

Les points forts

Iles très isolées, très diversifiées en particulier sur le plan des récifs coralliens. Malgré leur isolement, elles sont très proches de l'Asie et l'Australie. Les îles présentent un fort intérêt scientifique et culturel. Plan de l'évolution et en tant que modèle de formation des atolls. Paysages exceptionnels.

Les problèmes majeurs d'environnement

- Problèmes d'eau : eaux non potables et ressource parfois insuffisante, surtout dans les îles éloignées et encore relativement préservées, en particulier Alofi qui reste l'une des îles éloignées et la mieux conservée.
- Mauvaise qualité bactériologique des eaux de baignade aux embouchures de rivière chimique des eaux marines en zone urbaine.
- Graves menaces sur la biodiversité en raison de l'introduction d'espèces étrangères
- Importante dégradation des lagons ; développement anarchique de la permaculture ; des lagons.
- Urbanisation désordonnée de la bande côtière ; forte anthropisation et privatisation des îles.
- Problèmes de déchets
- Problèmes d'érosion des sols et de sédimentation dans les lagons, liés aux travaux

Wallis et Futuna

Les points forts

Iles éloignées et encore relativement préservées, en particulier Alofi qui reste l'une des îles éloignées et la mieux conservée.

Les problèmes majeurs d'environnement

- Recul important de la forêt primaire, à Wallis et dans une moindre mesure à Foa pratiques de cultures sur brûlis imminent ;
- Problèmes d'eau : grande vulnérabilité de la lentille d'eau de Wallis aux pollutions d'assainissement ; mauvaise qualité bactériologique des eaux ;
- Problèmes de déchets ;
- Dégradation du lagon par les extractions de matériaux coralliens et la pêche ;
- Début d'urbanisation anarchique ;
- Problèmes d'érosion littorale et important recul de certaines plages en raison des phénomènes de tempête ;

PRESENTATION du TERRITOIRE

- I - GEOGRAPHIE
- II - POPULATION
- III - ORGANISATION du TERRITOIRE

L'ETAT de l'ENVIRONNEMENT et les MILIEUX

Les EAUX CONTINENTALES

- I - Les RESSOURCES AQUATIQUES
- I.1 - Le Réseau Territorial Hydrologique
- I.2 - Les ressources en eau des îles hautes
- I.3 - Les ressources en eau des atolls
- II - L'APPROVISIONNEMENT en EAU
- III - La GESTION de l'EAU
- IV - La QUALITÉ des EAUX
- IV.1 - L'eau potable
- IV.2 - Les eaux de baignade aux embouchures des rivières
- V - L'ASSAINISSEMENT des EAUX dans L'ARCHIPEL de la SOCIÉTÉ

Le MILIEU MARIN et le LITTORAL

- I - GENERALITES sur le MILIEU LITTORAL en POLYNÉSIE
- I.1 - Les milieux littoraux et récifaux de Polynésie
- I.2 - La surveillance du milieu marin
- II - ETAT de SANTE des REEFCS CORALLIENS
- II.1 - Les causes naturelles de dégradation
- II.2 - Les causes humaines de dégradation des récifs coralliens
- III - POLLUTION des EAUX LITTORALES
- III.1 - Qualité sanitaire des eaux de baignade
- III.2 - Qualité des eaux et des sédiments du lagon de Tahiti et de Papeete

Le SOL

- I - Les PRINCIPAUX TYPES de SOLS
- II - La DEGRADATION des SOLS

L'OCCUPATION des TERRES et le PAYSAGE

- I - L'OCCUPATION des SOLS
- II - L'OCCUPATION du LITTORAL
- III - La TRANSFORMATION des PAYSAGES

I.A BIODIVERSITE.

- I - LES ESPECES
- I.1 - La flore terrestre
- I.2 - La faune terrestre
- I.3 - La faune aquatique

LES RISQUES NATURELS et TECHNOLOGIQUES

- I - Les RISQUES NATURELS
- II - Les RISQUES TECHNOLOGIQUES

LES DECHETS.....

- I - La PRODUCTION des DECHETS
- II - IMPACT des DECHETS sur l'ENVIRONNEMENT
- III - Le TRAITEMENT des DECHETS de TAHITI et MOOREA
- IV - L'IMMERSION des DECHETS en MER
- V - L'ELIMINATION des DECHETS SPECIAUX TOXIQUES et DANGEREUX

LA RADIOACTIVITE.....

- I - GENERALITES
- II - SURVEILLANCE RADIOLOGIQUE de la POLYNESIE FRANCAISE
- III - EVOLUTION des NIVEAUX d'ACTIVITE
- III.1 - Radioactivite naturelle
- III.2 - Radioactivite artificielle
- IV - INTERPRETATION SANITAIRE : EXPOSITION des POPULATIONS

L'ENVIRONNEMENT et la SANTE.....

- I - Les MALADIES LIEES à l'HYGIENE
- II - Les LEPTOSPIROSSES
- III - Les MALADIES ASSOCIEES aux INSECTES
- III.1 - Les insectes responsables de nuisances et de probleme
- III.2 - La Filariose de Bancroft et la dengue
- III.3 - Lute contre les insectes vecteurs de nuisance
- IV - La CIGUATERA

L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Les ACTIVITES HUMAINES et les PRESSIONS sur l'ENVIRONNEMENT

- I - GENERALITES sur L'ECONOMIE en POLYNESIE
- II - L'AMENAGEMENT du TERRITOIRE
- III - Les INSTALLATIONS CLASSEES

L'AGRICULTURE, l'ELEVAGE et l'EXPLOITATION de la FORET

- I - L'AGRICULTURE
- I.1 - Les produits de l'agriculture
- I.2 - L'agriculture et l'environnement
- II - L'ELEVAGE
- III - L'EXPLOITATION de la FORET

L'EXPLOITATION des RESSOURCES de la MER

- I - La PECHE

L'ENERGIE.

- I - L'ENERGIE ELECTRIQUE.....
- II - Les HYDROCARBURES.....
- III - La POLITIQUE ENERGETIQUE.....

L'INDUSTRIE.....

L'ACTIVITE MINIERE et l'EXTRACTION de GRANULATS.....

- I - L'EXPLOITATION des PHOSPHATES
- II - L'EXTRACTION des GRANULATS

 - II.1 - Extraction des matériaux coralliens
 - II.2 - Extraction des granulats de rivière à Tahiti
 - II.3 - Extraction des sables volcaniques

LES TRANSPORTS.....

- I - Les ECHANGES MARITIMES
- II - La DESSERTE AERIENNE
- III - Les TRANSPORTS ROUTIERS
- IV - Les TRANSPORTS et L'ENVIRONNEMENT

Le TOURISME et les LOISIRS.....

- I - La SITUATION ACTUELLE
- II - Les PERSPECTIVES D'AVENIR
- III - Le TOURISME et l'ENVIRONNEMENT

LA REPONSE DES ACTEURS

La POLITIQUE du TERRITOIRE.....

- I - Les INSTITUTIONS TERRITORIALES
- II - Les ORIENTATIONS pour l'AVENIR

 - II.1 - Les orientations générales pour la Polynésie
 - II.2 - Les orientations en matière d'environnement

- III - Les FINANCEMENTS en MATIERE d'ENVIRONNEMENT

La POLITIQUE de l'ETAT

- I - Les INTERVENTIONS de l'ETAT dans l'EXERCICE de ses COM.....
- II - Les CONCOURS FINANCIERS APPORTES au DEVELOPPEMENT

 - II.1 - La POLITIQUE CONVENTIONNELLE LIANT l'ETAT et le TEP
 - II.2 - Le PACTE de PROGRES et le CONTRAT de DEVELOPPEMENT

L' INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

- I - L'EXECUTION du SIXIÈME FED (86-90)
- II - Les ORIENTATIONS du VIIème FED (1991-1995)

LES REGLEMENTATIONS.....

III - Les ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

La SOCIÉTÉ et L'ENVIRONNEMENT

- I - La CONCEPTION POLYNÉSIENNE de l'ENVIRONNEMENT
- II - La VIE ASSOCIATIVE
- III - Les INDUSTRIELS

ANNEXES

- Annexe 1 - Les réglementations territoriales
- Annexe 2 - Conventions internationales en matière d'environnement
- Annexe 3 - Liste des espèces de Polynésie française inscrites à la Convention des espèces menacées d'extinction
- Annexe 4 - Les activités de recherche des organismes scientifiques d'Etat
- Annexe 5 - Lexique des mots tahitiens et des sigles utilisés

L'Île de CLIPPERTON

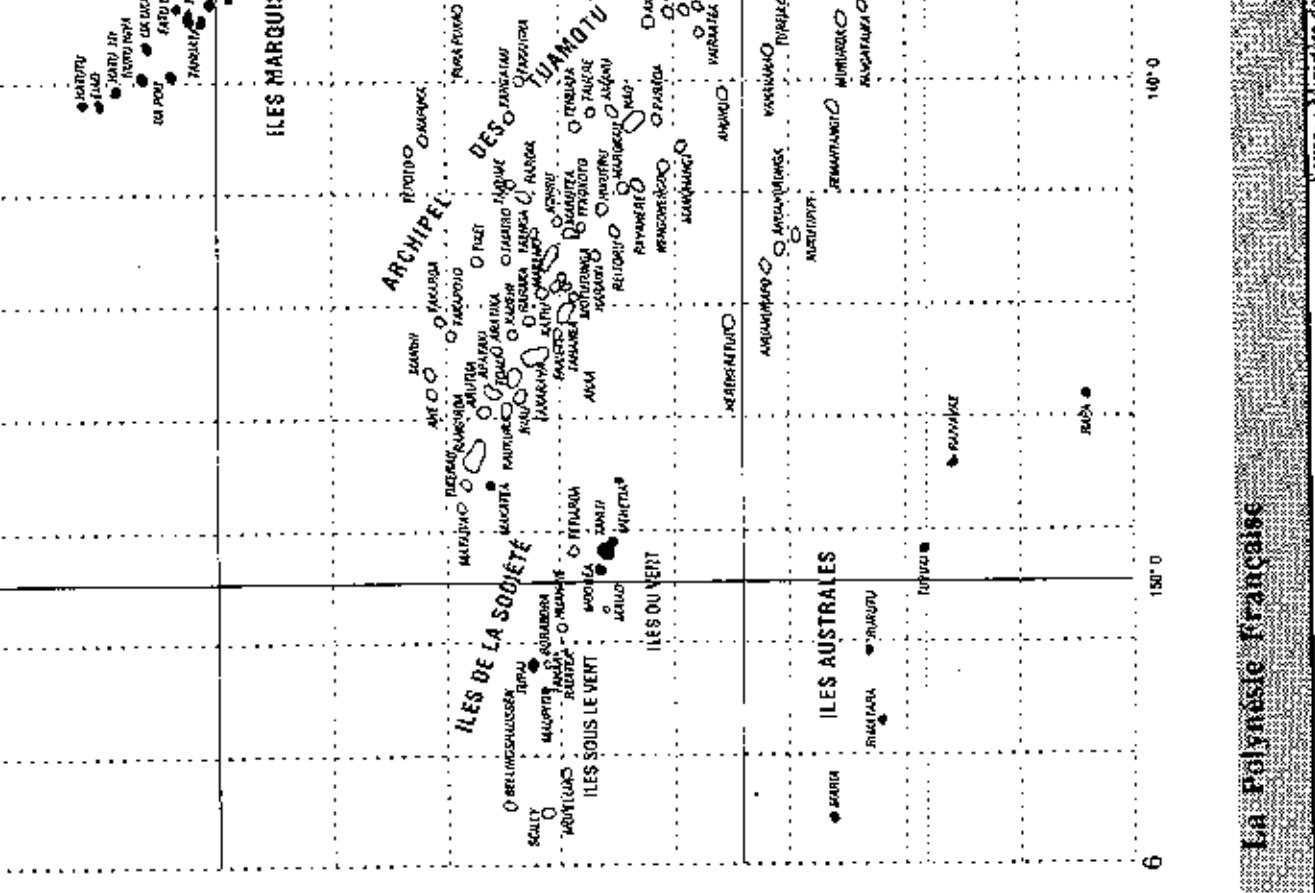
PRESENTATION de l'ILE.....

L'ETAT de l'ENVIRONNEMENT et les MILIEUX.....

- 1 - Morphologie de l'atoll
- 2 - Climat
- 3 - Caractéristiques hydrologiques du lagon
- 4 - Sol et sous-sol
- 5 - Biodiversité

ACTIVITÉS HUMAINES et UTILISATION des RESSOURCES

PROTECTION



La Polynésie française

Source : Ministère de

140° E
150° E
160° E

6

I - GÉOGRAPHIE

La Polynésie française s'étend entre 7° et 28° sud et 134° et 155° ouest sur une Zone Maritime Economique de presque 5.500.000 km², soit sur une surface comparable à celle de l'Europe. Elle est composée de 118 îles, îles hautes volcaniques et îles basses coralliniennes (atolls), regroupées en cinq archipels.

Au sein de ce vaste Territoire, les terres émergées n'occupent que 3.430 km² et les lagons environ 12.800 km². Les îles sont de superficie réduite : la plus importante, Tahiti, (1.042 km²) est 20 fois plus petite que la Nouvelle-Calédonie.

Les Archipels polynésiens

L'archipel de la Société comprend 14 îles réparties en deux groupes : les îles du Vent qui comprennent un atoll (Tetiaroa) et quatre îles hautes (Tahiti, Moorea, Maiao, Mehéta) et les îles Sous-le-Vent qui comprennent cinq îles hautes, Huahine, Rarotonga, Tahaa, Bora-Bora, Maupiti, et 4 atolls, Tupai, Mopelia (Maupihaa), Scilly (Manuae) et Bellingshausen (Moua One).

L'archipel des Tuamotu-Gambier s'étend sur 1.800 km du sud-est au nord-ouest. Les Tuamotu comptent environ 80 atolls de taille très variable, dont 41 habités : Rangiroa, le plus grand, occupe une surface de 1.800 km² tandis que Tuatake qui Tepoto sud ne dépasse guère 2 km². Les Gambier, à l'extrême sud-est, sont formées d'une dizaine d'îles hautes et d'îlots, d'une superficie totale de 30 km², dont Mangareva est la plus grande.

L'archipel des Australes comprend 5 îles hautes de faible superficie, Rimatara, Rurutu, Tubuai, Raiateau et Rapa, et l'atoll de Maria.

L'archipel des Marquises, à 1.500 km de Tahiti, compte une douzaine d'îles hautes dont les plus grandes sont Nuku Hiva, Ua Huka, Ua Pou, Hiva Oa, Fenu Hiva, Eiao et un îlot de sable Motu One. Ces îles aux falaises escarpées, sont caractérisées par l'absence de lagons, une accessibilité difficile par la mer ainsi que par les vallées, profondes et isolées les unes des autres.

Le Territoire polynésien est caractérisé par son isolement géographique au sein du Pacifique et par son extrême éclatement. Il est en effet très excentré à l'est du Pacifique et Tahiti est à plus de 4.000 km des grandes métropoles urbaines de la zone. Par ailleurs, à partir de la position centrale de Tahiti, point de passage obligé sur le Territoire, les distances moyennes s'échelonnent de 225 km (Îles Sous-le-Vent) à plus de 1.500 km (Marquises et Gambier). Les marquisiens ou les résidens des Gambier doivent parcourir près de 3.000 km aller-retour pour se rendre dans la

Au premier rang, la population polynésienne est dernièrement recensée à 270 000 personnes, soit 12,3% entre 1996 et 2001, correspondant à une densité très marquée dans les îles habitées, les îles Archipels, qui s'élève à 116 hab./km² dans le territoire, tandis que la densité dans le reste du pays, à Papeete, est de 1 000 hab./km².

Cette disparité d'habitat explique les difficultés d'adaptation à l'environnement et l'insécurité sociale. D'abord, les îles sont très peu peuplées, avec une densité moyenne de 12 hab./km² dans les îles habitées, contre 1 000 hab./km² dans le reste du pays. La densité dans les îles Archipels, qui s'élève à 116 hab./km² dans le territoire, tandis que la densité dans le reste du pays, à Papeete, est de 1 000 hab./km².

Les projections de la population polynésienne sont basées sur une croissance moyenne de 1,1% par an, soit 3 000 personnes par an, jusqu'en 2011. L'importante augmentation de la population polynésienne est due à l'immigration internationale, principalement depuis l'Asie et l'Australie, mais aussi depuis d'autres îles de la Polynésie française et d'ailleurs.



président. Le Président est le chef de l'exécutif du Territoire. Il est élu pour 5 ans par l'Assemblée Territoriale et collégialement compétent.

Iles du Vent	140.341	74,33%
Iles Sous-le-Vent	22.232	11,77%
Iles Marquises	7.358	3,9%
Iles Australes	6.509	3,45%
Iles Tuamotu-Gambier	12.374	6,55%

III - ORGANISATION du TERRITOIRE

La loi 84-820 du 6 Septembre 1984 "portant statut du Territoire de la Polynésie française", modifiée par la loi du 12 juillet 1990, accorde l'autonomie interne à la Polynésie française. Les collectivités sont l'Etat, le Territoire et les communes.

- L'Etat

L'Etat a pour compétences principales la sécurité du Territoire, la défense, le droit et la justice, la monnaie, les relations extérieures, l'enseignement du second cycle au supérieur et l'administration des communes. Il est représenté par le haut-commissaire. Il veille à la légalité des actes des autorités du Territoire et exerce un contrôle à posteriori auprès du Tribunal administratif.

- Le Territoire

Toutes les compétences, dans les matières non réservées à l'Etat, sont données au Territoire, et en particulier les compétences en matière d'environnement. Les institutions territoriales comprennent l'Assemblée Territoriale, le Gouvernement du Territoire et le Conseil Economique, Social et Culturel.

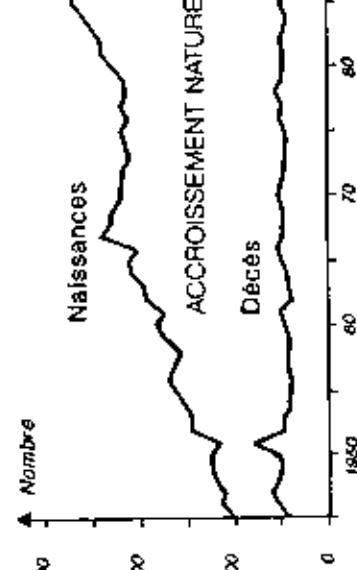
L'Assemblée Territoriale, qui détient le pouvoir législatif, est composée de 41 conseillers élus au suffrage universel pour 5 ans. Elle exerce un contrôle politique sur le gouvernement et vote le budget.

- Les communes

Le Comité Económique et Social, l'organe consultatif de l'Assemblée Territoriale, est composé de 17 membres qui réfléchissent à la vie économique et sociale du Territoire.

Sources

- Institut Territorial de Recensement Général
- Institut Territorial de la Population de la Polynésie française
- Institut Territorial d'Aménagement et de Développement
- Institut Territorial d'Estimations annuelles françaises
- Ministère de l'Énergie et du Climat
- Schéma d'Aménagement et de Développement
- Document préparatoire à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie et du climat



ACCROISSEMENT NATUREL

Décès

Naissances

Nombre

0

1000

2000

3000

4000

5000

6000

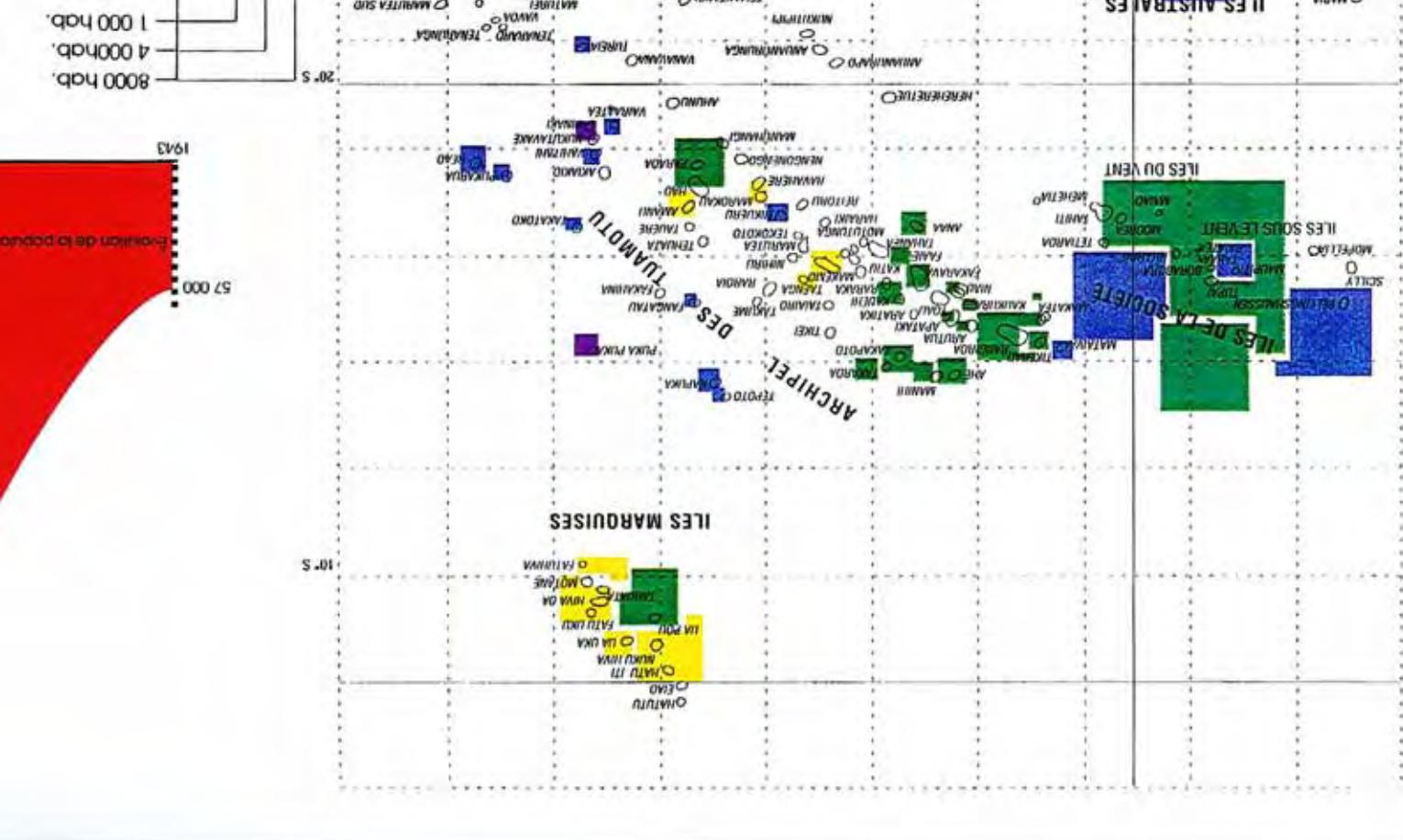
7000

8000

9000

10000

Répartition de la population par archipel



Les EAUX CONTINENTALES

1.2 - Les ressources en eau

Les réseaux hydrographiques de Polynésie ne sont développés que dans les îles hautes, et ce d'autant plus que l'altitude moyenne de l'île est élevée. L'essentiel des ressources y est constitué par les eaux de surface, prélevées par captage et, secondairement, par les eaux souterraines, dans des proportions variables suivant les îles. Dans les atolls, où n'apparaissent pas fréquemment de traces d'écoulement, les ressources sont constituées à plus de 75% par les eaux de pluie auxquelles s'ajoutent, dans une dizaine d'atolls, les eaux pompées dans la denrille d'eau douce et plus rarement l'eau de mer dessalée. La consommation, de 1.000 litres/j/hab., en moyenne dans les îles hautes, peut atteindre 2000 litres/j/hab. à Tahiti, tandis que les habitants des atolls ne disposent le plus souvent que de moins de 100 l/jour. A l'exception de Bora-Bora, la qualité de l'eau de consommation est très préoccupante dans toutes les îles, où l'eau distribuée à la population est le plus souvent non potable selon les normes O.M.S. (à presque 80% pour Tahiti, 100% pour Moorea et presque 100% pour la plupart des autres îles analysées), en raison de la pollution bactériologique et de la turbidité en période pluvieuse. Il n'existe pas de réglementation en matière de périodicité de protection des captages. En l'absence de réseaux publics et du mauvais fonctionnement de la plupart des réseaux individuels, qui sont pourtant en augmentation constante, l'assainissement insuffisant des eaux usées reste l'une des préoccupations environnementales majeures de la Polynésie (40% des prélevements de rejets non conformes en 1993).

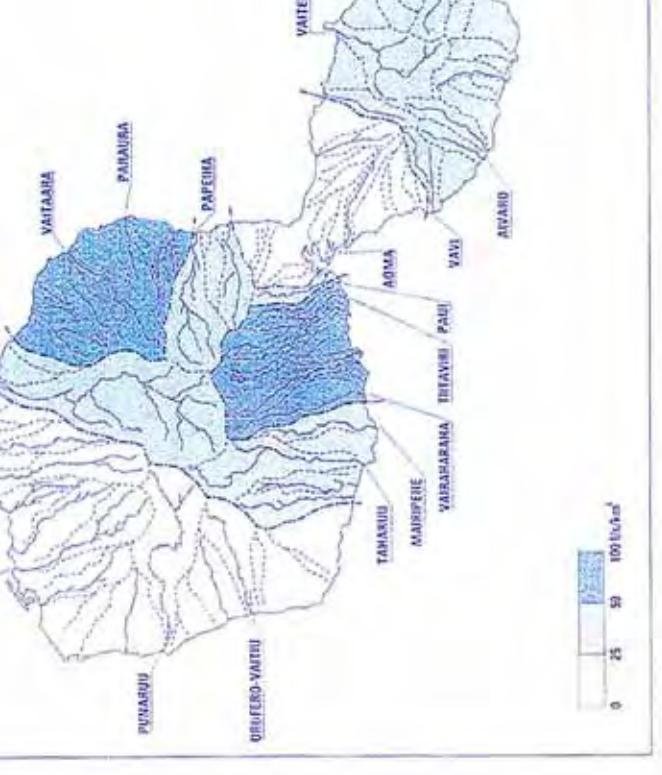
I - Les RESSOURCES en EAU

1.1 - Le Réseau Territorial Hydrologique

Un réseau territorial d'observation hydrologique (RTOH) a été mis en place dès 1972 par le Territoire sur l'île de Tahiti avec la collaboration de l'ORSTOM. La gestion de ce réseau est assurée depuis par la cellule d'Hydrologie de la Direction de l'Équipement, avec le concours scientifique de l'ORSTOM. Le réseau pluviométrique de l'intérieur de Tahiti comprend 83 pluviomètres. Ce réseau complète celui du service de la météorologie installé sur la bande côtière. Le réseau hydrologique comprend également un réseau limnimétrique pour l'étude des débits des rivières pourvu de 16 limnigraphes. Progressivement le réseau a été étendu aux autres îles : Raiatea (5 pluviomètres et 4 limnigraphes) depuis 1983, à Taha'a (4 pluviomètres) depuis 1984, à Moorea (4 pluviomètres) depuis 1985, à Maiao (4 pluviomètres) depuis 1986, à Hiva Oa (4 pluviomètres) depuis 1987, à Ua Huka (4 pluviomètres) depuis 1988, à Ua Huka (4 pluviomètres) depuis 1989, à Ua Huka (4 pluviomètres) depuis 1990.

L'île de Tahiti, étudiée hydrologiquement, possède d'importantes nappes aquifères sous les eaux côtières de l'île de Tahiti, dont le régime fait marquer, conditionné le débit des précipitations. Il existe la saison, avec une baisse brusquement en saison des pluies, et suivant la localisation, plus arrosées que moyennes inter-saisons, atteignant jusqu'à 3.000 mm annuels.

Ce régime de découlements quasiment permanents saisonnières et importantes s'observant dans les bassins-versants dominants (la Vai, la Marae, la Papeeno) lors du vent, ils sont insuffisants pour assurer l'alimentation des cours d'eau éloignés sur les bords de l'île, atteignant 12,8 m³/s/km² (alors qu'ailleurs il y a 12,8 m³/s/km²) et 27,6 m³/s/km² (exemples). Les DCE spécifiques exposés sont supérieurs à 150 l/s/km² sur le versant sud de l'île, mais l'influence de la pluie sur les débits journaliers moyen-journalier (100 l/s/km²) est importante. Les valeurs des DCE sont supérieures à 100 l/s/km² pour les vallées.



Débits caractéristiques d'étiage à Tahiti

Dans les autres îles hautes de la Société, du fait d'un relief plus faible, l'écart de pluviométrie et les écoulements des rivières entre les côtes au vent et sous le vent est moins marqué. À Raiatea, les écoulements sont similaires sur les rivières Avera rahi et Maoroa situées de part et d'autre de l'île (débit spécifique moyen d'environ 120 l/s/km²). À Moorea, en raison d'une pluviométrie moindre qu'à Tahiti et Raiatea, les modules spécifiques sont plus faibles (60 l/s/km²).

Ressources en eaux souterraines

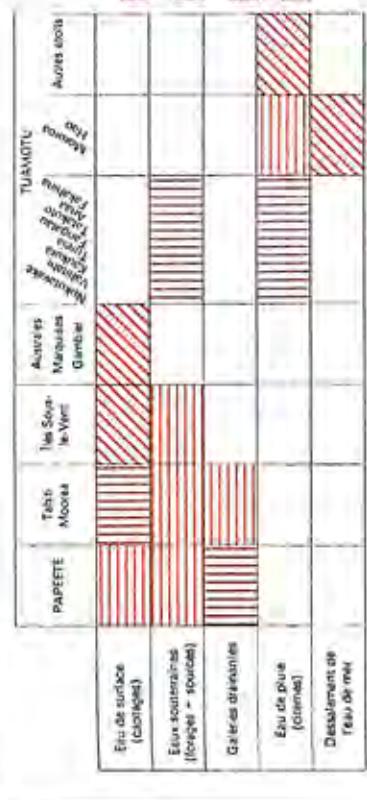
Les nappes exploitées sont principalement les lentilles d'eau douce et les nappes alluviales superficielles. Les lentilles d'eau douce sont constituées par les eaux d'infiltration qui alimentent une nappe profonde, en général maintenue en charge par des terrains imperméables alluvionnaires. L'exploitation est réalisée par pompage dans des forages verticaux de profondeur variable (10 à 120 m). Le débit de la lentille est évalué à 1 000 m³/j pour 100 m de largeur dans la zone de Fa'a. Les nappes alluviales superficielles, localisées sous les couches alluvionnaires des grandes vallées, sont alimentées par infiltration des eaux de rivières. Cette eau est collectée par des galeries drainantes, disposées à quelques mètres de profondeur. Le débit obren-

sou
exploitées en surveillance de l'écoulement ainsi que de l'aire de pérимètres de l'île. N'existe pas en dehors de l'exception d'un atoll la protection en place.

1.3. Les ressources en eaux souterraines
Sur les atolls lagonaires, les îles moyennes de l'archipel, dans le substrat principalement de pluies, se trouvent des nappes souterraines de lagon et de mer dessalée. La nappe phréatique est formée d'un aquifère alimentée par les eaux marines du sous-sol. Un mouvement à Bora-Bora de fuite de la nappe à montrer que (1.300 mm/an) évaporé. Les

II - L'APPROVISIONNEMENT en EAU

La ressource en eau, tant de surface que souterraine, fait partie du domaine public du



Importance de la population et origine de l'eau distribuée

source : ORS

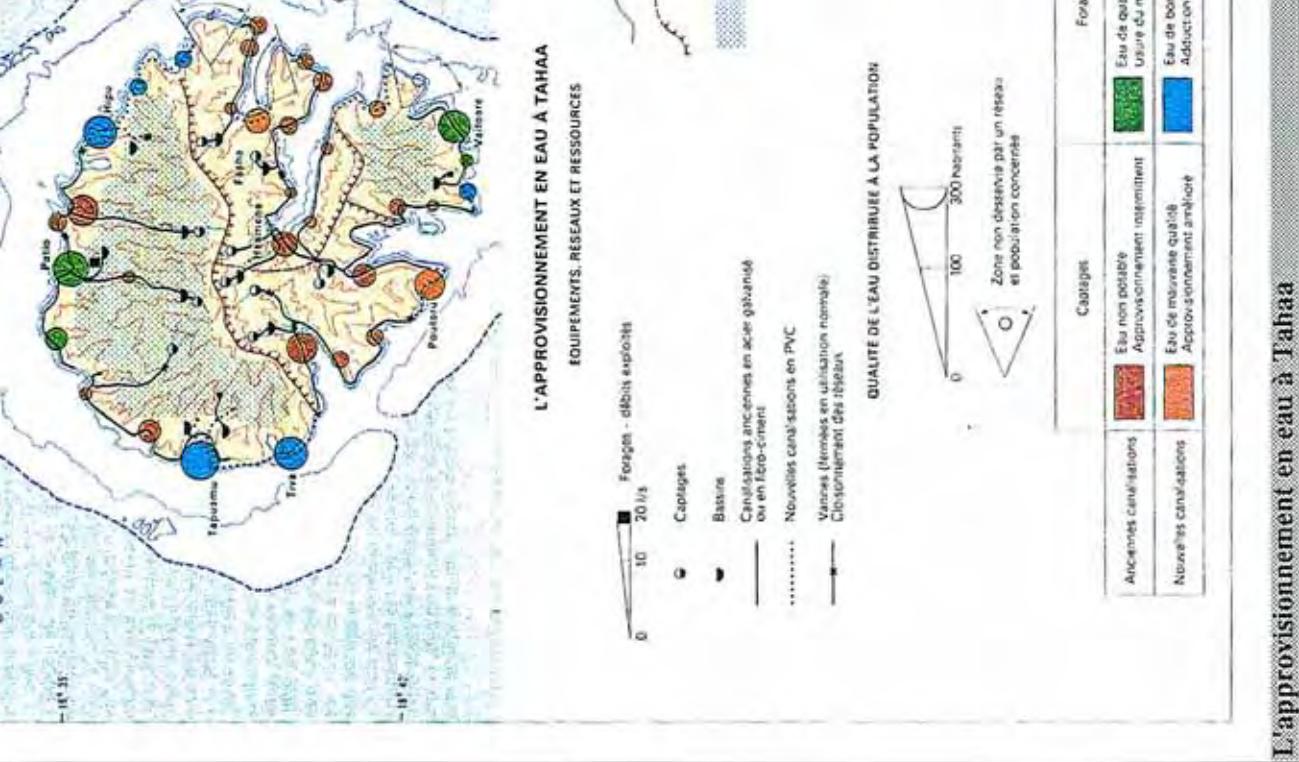
L'approvisionnement dans les îles hautes

Les îles hautes se caractérisent par un régime hydrique abondant et par l'existence de réserves naturelles en sous-sol. Les ressources en eaux de surface sont les plus facilement exploitables et les principaux types d'approvisionnement sont les captages dans les rivières et l'adduction par gravité. Le captage des eaux de rivières reste encore le procédé le plus répandu dans la plupart des îles hautes où il représente plus de 75% de l'origine de l'eau distribuée, à l'exception de Moorea et Tahiti où la part des eaux souterraines et de l'approvisionnement par galeries drainantes est plus importante. Les facteurs limitant sont le débit d'étiage, en saison sèche (juillet, août, septembre) où de nombreuses îles ont des périodes de pénurie d'eau, et le débit de crue à la saison des pluies où le taux de turbidité devient trop élevé pour permettre tout traitement.

L'adduction par captage offre une grande vulnérabilité à la pollution et l'eau distribuée est le plus souvent non potable. Cette technique est donc peu à peu délaissée au profit du pompage d'eaux souterraines de qualité très supérieure et ne nécessitant pas ou que peu de traitement. Mais les ressources sont encore mal connues. Cette évolution est particulièrement marquée aux îles Sous-le-Vent où l'eau souterraine représente de 10% à 50% de l'approvisionnement, et plus récemment aux Australes, où la part des eaux souterraines tend à devenir prépondérante et aux

utilisées. Des déte
vétustes et inac
régiulières sur ces
forfait, sa potab
traitement est i
ressources sont s
stockage et la dis
et conduisent da
saisonnières, tan
souvent non pota

Les atolls au con
ressources en e
pluviosité et s
réceptacles natu
constitue pour l
dispose pour certi
litres d'eau par
constant et les p
de pluie fourni
ressource (100%
des atolls). Elles
sur les toits e
Actuellement,
approvisionnés p
douce (10-50%)
très vulnérables
souvent polluée
organiques direct
en cas de pomp
évanoration de



Pourtant les estimations montrent que la ressource est actuellement sous-utilisée et que sous réserve d'une collecte de l'eau de pluie sur une plus vaste échelle et d'un bon stockage de cette eau, associés à une utilisation limitée de la nappe phréatique, l'approvisionnement pourrait être amélioré.

Les premiers rangs dans la quantité d'eau moyenne 1.000 l/m²/an (250 l./hab.) gaspillage, estimé de la sous-facturation importante sur atolls, en revanche La consommation

				(en %)		
				(en m³)	(en m³)	
FAAHINA	88	4 993	2 132	43 %	41	118
FANGATAU	165	5 618	2 150	38 %	19	69
MAKEMO	421	11 717	7 698	65 %	32	56
RAROA	43	1 791	1 069	59 %	30	84
TAKUMÉ	15	594	326	55 %	39	80
TAENGA	48	2 045	1 158	56 %	44	86
NIHIRU	33	1 217	513	42 %	26	75
NAPUKA	264	4 640	2 110	45 %	7	22
TEPOTO	67	1 545	938	60 %	11	29
PUKA PUKA	166	4 023	3 285	81 %	19	30

source : ORSTOM, 1993 d'après Syndicat pour la Promotion

III - La GESTION de L'EAU

Les freins majeurs à une bonne gestion de l'eau sont l'absence de facturation de l'eau, qui n'est pas encore généralisée, et la vétusté des canalisations. Les polynésiens considèrent l'eau comme un don de la nature qui ne saurait être payée pour être utilisée. Faire payer l'eau reste très impopulaire et les municipalités hésitent encore à taxer l'eau. Lorsque c'est le cas, la redévance du forfait est encore souvent indépendante des quantités effectivement consommées et donc très inférieure au coût de revient : à Papeete, le forfait annuel s'élève à 10.000 F CFP (environ 500 Frs F) pour 600 m³ pour un prix de revient estimé à 25.000 F CFP, tandis que dans les autres îles Sous-le-Vent, les taxes annuelles sont le plus souvent inférieures à 2.000 F CFP (environ 100 Frs F). La vétusté des canalisations, avec des conduites détériorées et rouillées, ou l'entretien insuffisant des réseaux, qui résultent de la faiblesse des recettes, se traduisent par des fuites et des pertes énormes. A Tahiti, par exemple, ces pertes sont estimées à 40% de la quantité distribuée.

La gestion à Tahiti et à Bora-Bora

Toutes les communes de Tahiti, à l'exception de la ville de Papeete, font partie du Syndicat central de l'hydraulique (SCH) qui a pour principale vocation la conduite d'études et la réalisation de travaux, mais qui ne s'occupe pas de la gestion des réseaux. Les réseaux mis en place par ce syndicat distribuent annuellement environ 58 millions de m³. La gestion des réseaux installés par le SCH est assuré soit par des syndicats intercommunaux soit par les communes elles-mêmes. Papeete a créé en

février 1992, à un

Un programme individuels est l'équilibre financier décalé de 10 ans, J'environ 6.000 ab mais le programme Parmi les 11 com seulement ont cor les projets d'investis été recommandée.

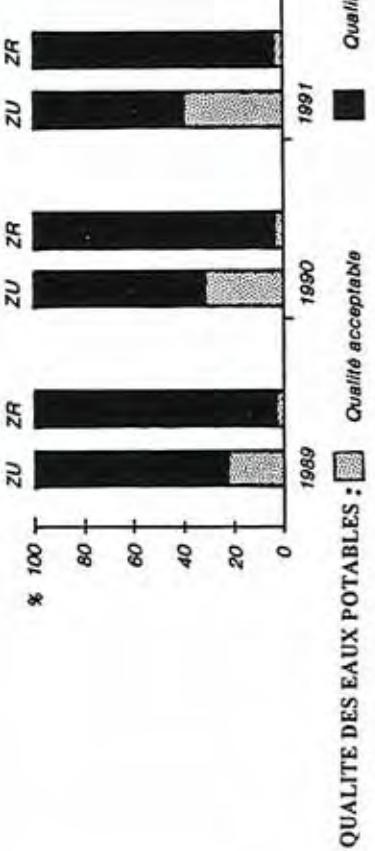
Le SCH a établi u la qualité de l'eau Les grandes lignes suivantes :

- le captage des eau d'être privilégié pluvieuses (280 j ainsi collectée ses nouvelles station réalisées ;
- pendant les périodes de pompage sont nécessiteraient au prévu d'augmenter un système de manuelles à leur sur les forages se lors que les mes évidence une dég

L'île de Bora-Bora, en raison de sa vocation touristique, a très tôt essayé de maîtriser les problèmes d'eau. Outre le captage des eaux de surface, qui font l'objet d'une chlorination, douze forages sont en exploitation, afin d'assurer une distribution quotidienne de 250 l/habitant. La commune a concédé à une société privée la production et la distribution publique d'eau potable, pour une période de 40 ans. Cette concession a permis d'améliorer une situation difficile, qui avait conduit les principaux hôtels de l'île à s'équiper en station de dessalinisation de l'eau de mer, produisant une eau 45 fois plus chère que de l'eau de forage.

Dans les autres îles hautes, les intervenants en

Evolution depuis 1989, à Tahiti et Moorea, du taux de personnes raccommodant une eau acceptable (50% au moins des prélèvements conformes aux normes O.M.S.) d'habitants en zone urbaine (ZU) et en zone rurale (ZR). La zone urbaine regroupe les îles de Papeete, Faa'a, Punaauia et Paet'a; la zone rurale comprend toutes les autres communes

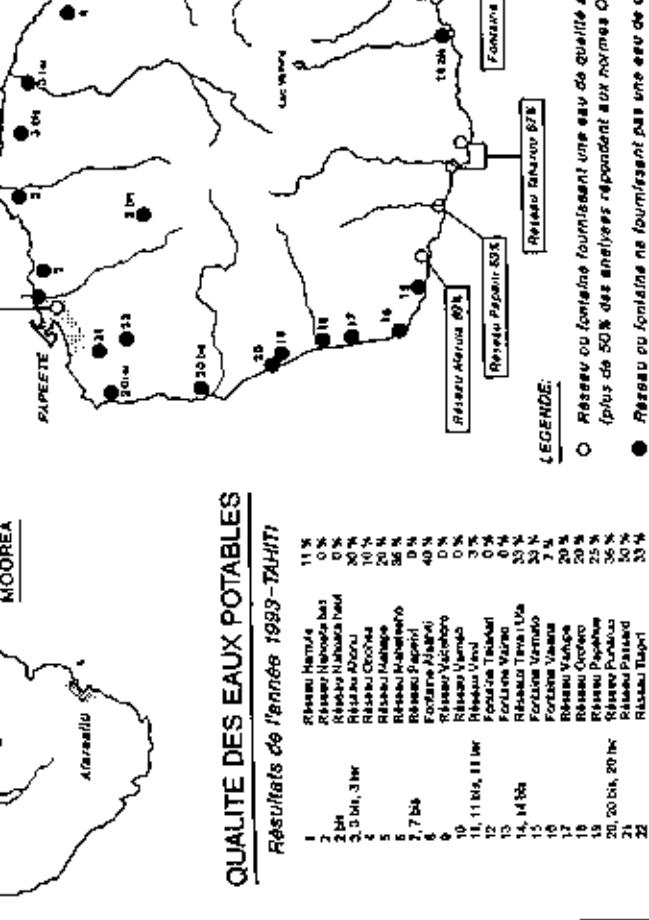


source : Ministère de la Santé, Service

d'entre eux (77%)
qualité de l'eau
ceux-ci, 5 résultaient
présentait aucun
ont une eau de q
seule la commun
permanence par
de potabilité (c
grâce à la chlora
du réseau Fautau
dans 11 traités, u
résultats confon
Marron au 100%

IV.1 - L'eau potable

La qualité des eaux destinées à la consommation humaine est analysée par le Service d'Hygiène et de Salubrité Publique, pour Tahiti, Moorea, les îles Sous-le-Vent, Tubuai et Rurutu aux Australes, Nuku Hiva et Hiva Hoa aux Marquises. Le seuil de 50% de résultats conformes aux normes O.M.S. (absence de coliformes totaux, de coliformes fécaux et de streptocoques fécaux dans 100 ml) a été retenu pour déterminer les réseaux fournissant une eau de qualité acceptable.



Résultats de l'année 1993 pour Tahiti : Pourcentage de résultats conformes de potabilité de l'O.M.S. (absence de coliformes totaux, de coliformes fécaux et de eau) par point d'eau

source : Ministère de la Santé, 1993

L'analyse des résultats depuis 1989 pour les îles du Vent (Tahiti et Moorea) montre une légère amélioration de la qualité des eaux dans la zone urbaine de Tahiti (communes de Mahina, Pirae, Arue, Faa'ea, Punaauia et Paca), lié essentiellement aux nouvelles dispositions de chloration prises par la commune de Papeete. Mais le pourcentage d'habitants disposant d'une eau de qualité acceptable reste faible : moins de 40% en 1993 après une légère amélioration entre 89 (20%) et 92 (60%). En zone rurale (autres communes de Tahiti et Moorea) environ 3% des habitants seulement sont raccordés à un réseau fournissant une eau de qualité acceptable.

A l'exception de Bora-Bora où les eaux sont potables depuis 1992 grâce à la mise en place de stations de chloration sur le réseau de distribution (50 prélevements conformes sur 52), les autres îles analysées présentent toutes des eaux de captage ou de forage de très mauvaise qualité, ne répondant pas, dans plus de 50% des cas, aux normes O.M.S.. Dans les autres archipels

La plupart des réseaux particulier (individuels, hôtels, écoles) individuel afin qualité. D'aut international de hôtels, sc. soi d'adduction privée propres besoins.

IV.2 • Les eaux des rivières

Les embouchures baignade favor particulier des améliorations aux embouchures Moorea est tot Moorea, les de Tahiti, sur 27 ont des eaux do

Classement (pour au moins 10 mesures par point) :

- A= eau de bonne qualité
- B= eau de qualité moyenne
- C= eau pouvant être inservable/contaminée
- D= eau de mauvaise qualité

	1990	25		7	28	12
	1991	25	1	7	28	11
	1992	25	4	13	52	7

V . L'ASSAINISSEMENT des EAUX dans L'ARCHIPEL de la SOCIETE

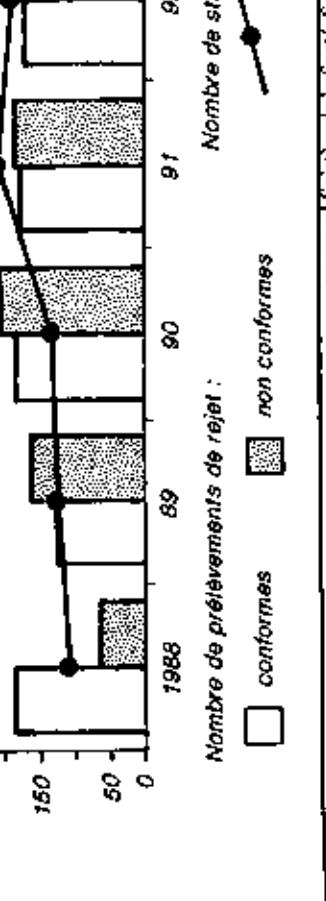
Il n'existe pas, en Polynésie, de réseau d'assainissement ni d'usine de traitement publics d'eaux usées. Chaque particulier et chaque collectivité doit prendre en charge la collecte et l'évacuation des eaux usées et l'état actuel de l'assainissement est embryonnaire. Les eaux usées - traitées ou non - sont rejetées soit directement dans les cours d'eau ou les lagons, soit à l'extérieur de la barrière récifale à une profondeur insuffisante pour éviter la pollution récurrente. Les eaux lagunaires, en particulier dans la zone urbaine (de Punaauia à Mahina), souffrent des déversements effectués et connaissent périodiquement des phénomènes de pollution (voir chapitre "Milieu marin").

L'assainissement est principalement individuel, plus rarement collectif pour les lotissements et les équipements publics.

- *L'assainissement individuel* permet de traiter les eaux vannes, au moyen d'une fosse septique suivie d'un élément épurateur puis d'un puisard, et les eaux ménagères au moyen d'une boîte à graisse suivie d'un puisard. Ce n'est qu'en 1975 que les premières fosses septiques vont être demandées puis imposées à Tahiti, puis plus tard sur Moorea et les autres îles. Ce type d'assainissement fonctionne mal en raison du faible dimensionnement des fosses septiques (1 à 3 m³) par rapport aux quantités d'eau utilisées (1.000 à 2.000 l/personne/jour) et du manque d'entretien des fosses et des puisards. Les conséquences se traduisent par des débordements qui viennent polluer la nappe phréatique et les lagons. Une étude réalisée par le SHSP, en 1979, sur la côte est de Tahiti, mettait en évidence une nette diminution des installations de traitement des eaux usées au sur et à mesure que l'on s'éloignait de Papeete et surtout dès que l'on quittait la zone

correct et 13% un qu'à Hitiāa, sur 2 assainissement insuffisant et 6% à Moorea, sur 1.860 n'avaient toujours W.C. extérieurs.

- *L'assainissement* stations d'épuration rejettent 4.000 usagers) soit en rivière, soit en rivière, Celles-ci ne remplissent la multi en raison principale anarchique, sans conception des diverses qui, en diffus, accroissent Tahiti, le parc de majorité traite n considérablement 50 en 1980 et le nombre est de polynésiennes, à Papeete,) qui trait personnes. La importante est située 1.400 m^{3/j}. Mais la qualité d'épuration est la mauvaise fonction moitié des relevés en vigueur (normes définies stations). Ces nou métropolitaines (relative aux con qualité minimale d'hygiène et de conseille le niveau



de Temae et quatre complexes hôteliers sur douze sc sont équipés en stations d'épuration de petites dimensions et mal entretenues. Sur 5.400 personnes (en 1988) vivant sur un linéaire côtier de 25 km, seules 730 étaient raccordées à une station d'épuration soit 13% de la population.

Qualité des rejets des stations d'épuration contrôlées du point de vue de la DB05			
Bonne qualité : DB05 < 30 mg/l	Qualité moyenne : 30 mg/l < DB05 < 40 mg/l	Qualité médiocre : 40 mg/l < DB05 < 60 mg/l	Mauvaise qualité : DB05 > 60 mg/l
Année	Bonnes stations contrôlée	Moyenne qualité %	Médiocre qualité %

Année	Bonnes stations contrôlée	Mauvaise qualité %		Source : ITSTAT, 1993, d'après SHSP	
		Moyenne qualité %	Médiocre qualité %		
1988	25	45,3	12,0	29,2	13,5
1989	29	42,0	13,5	23,8	20,6
1990	32	38,3	14,9	27,0	19,8
1991	53	43,7	15,6	26,2	14,4
1992	50	37,9	14,8	28,2	19,1

Sources

- prévues : (1) le traitement prévu pour les paramètres oxydabiles soit utilisés lagon par un émissaire profondeur de 2 m charge organique DCO/m3/jour.
- AUBANEL A., 1993. Milieu corallien récifal de l'île océanique de la Société. Thèse 311p.
- CETE, 1989. Milieu corallien de l'île de Punaauia. 42P.
- Direction de la Santé publique, consommation humaine de la population. 6p.
- Encyclopédie de la Santé publique. 6p.
- IEOM, 1993. La Polynésie. 14P.
- ITSTAT, 1993. Tahiti. 14P.
- ORSTOM, 1993. Planches.
- VILLOT R., ATL, 1993. Cellule d'hydrotoile. G.E.G.D.P.

En vue de réduire la pollution du lagon de Tahiti par les eaux usées d'origine domestique, le Territoire et l'Etat ont entrepris, dès 1985, des programmes d'études en matière d'assainissement avec les différents communes de la zone urbaine. Ces projets de plusieurs milliards de francs devaient être financés dans le cadre des contrats de plan et du VII ème Fonds Européen de Développement (1991-1997). Ils prévoyaient la réalisation de réseaux de collecte et de transport des effluents, de stations d'épuration, d'émissaires permettant de rejeter les eaux résiduaires dans l'océan à une profondeur de 60 mètres (profondeur minimale de rejet nécessaire dans ces milieux coralliens). D'abord centrés sur la ville de Papete, puis sur la zone touristique de Taiti (Outumaoro-Punaauia-Faaa), aucun de ces projets n'a encore vu le jour.

(remise). L'atoll Marquises, les co-développées, et se francants.

1.2 - La surveillance

La surveillance des trois réseaux : l'un l'ic de Rap Marquises, les co-changements climatiques sur le P récent, vise au su l'ensemble de la P

Le réseau Territoire du milieu lagunaire créé en 1989 par de Polynésie. L surveillance résu organismes scient à l'Environnement Service d'Hygiène (SHSP), l'IFREM de Surveillance d Protection et d IPSN/LESE). L reparties autour par la Délégation laboratoire d'anal La Délégation : d'analyser l'état l'étude des coraux et des échinodermes

qualité physique campagnes annuelles, étudiés (polluants période sèche localisations (au Laboratoire d'analyse de très nombreux sanitaires des eaux de Tahiti (110 points) et de Moorea (110 points) 1992, 23 en 1993 et de Mo est bimestrielle. Les normes utilisées (directive 76/160 à l'Environnement

des eaux territoriales, jusqu'à douze milles des côtes, qui englobent les zones lagunaires, et la ZEE qui couvre une surface de 5,5 millions de km². Cette ZEE est caractérisée par des eaux relativement pauvres et de faible productivité. Les récifs coralliens qui bordent les îles hautes et les atolls coralliens couvrent une surface de 12.800 km² et sont, à l'inverse de l'océan qui les entoure, des systèmes très riches et hautement productifs. Ils présentent un intérêt socio-économique majeur pour la Polynésie (pêche, perles, tourisme). Mais ils sont le réceptacle final de tous les rejets terrestres, d'autant que sur ces îles au relief élevé, l'urbanisation et les activités humaines sont concentrées sur la bande littorale.

Depuis une quinzaine d'année, la dégradation des récifs est manifeste dans plusieurs îles (Tahiti, Moorea, îles Sous-le-Vent), comme l'attestent la mortalité des coraux et le développement consécutif des peuplements d'algues, avec un doublement des biomasses de certaines espèces d'algues au cours des deux dernières décennies. Cette dégradation a des causes naturelles, principalement les attaques d'Acanthaster planci et les phénomènes de blanchissement, tout autant qu'anthropiques. Les extractions de matériaux coralliens et les remblais responsables de la disparition de presque 20% de récif frangeant dans la zone urbaine de Tahiti et de 6% des récifs frangeants des îles Sous-le-Vent, ainsi que l'hypersalinisation artificielle dans les lagons, sont parmi les causes humaines les plus nuisibles. Il faut y rajouter, dans la zone urbaine de Papeete, les rejets d'eaux usées qui induisent une pollution bactériologique des eaux de baignade, avec plus de 50% des résultats de 1993 indiquant une eau de mauvaise qualité ou pouvant être momentanément polluée, et une pollution physico-chimique, essentiellement par les pesticides et les métaux lourds. Les déchets encombrants jonchent le fond des lagons.

1 - GENERALITES sur le MILIEU LITTORAL en POLYNESIE

1.1 - Les milieux littoraux et récifaux de Polynésie

Les îles polynésiennes sont caractérisées par une bande littorale relativement étroite sur laquelle est localisée l'urbanisation, bordée par des récifs coralliens (voir chapitre "Occupation du sol"). Dans l'archipel de la Société, tous les types de récifs sont présents : début de construction corallienne sur les îles les plus jeunes (Mehetia), récifs francangs et récifs barrières¹ plus ou moins développés autour des îles volcaniques (îles de la Société), presqu'atolls et atolls. L'archipel des Tuamotu est formé d'environ 80 atolls de tous types, depuis l'atoll complètement fermé, et même

indicateur des pollutions du milieu marin a été réalisée à l'Université (Bourdeline, 1994).

La surveillance des eaux du Port autonome de Papeete

Parallèlement, le Port autonome assure depuis une dizaine d'années une surveillance de la qualité physico-chimique des eaux du port, réalisée également par l'IPSN par des campagnes de prélevements sur 14 stations et des analyses annuelles de l'eau et des sédiments.

Le réseau de surveillance des récifs de Polynésie française

Extension du réseau tahitien de la Délégation, ce réseau de surveillance de l'ensemble des récifs de Polynésie est en train de se mettre en place, sous l'égide de la Fondation Naturalia Polynesia et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, avec le soutien des Ministères métropolitain et polynésien de l'environnement. Ce réseau comporte actuellement des stations à Moorea, Tahiti, Raiatea, Tetiaroa, Mataiva, Takapoto, Tikehau et Rangiroa et sera étendu d'ici 95 à d'autres îles de la Société (Tupai, Scilly), des Tuamotu (Marutea sud, Manihini, Mururua, Reao, Hao), des Australes (Tubuai) et des Marquises (Hiva Oa, Nuku Hiva). Ces stations de surveillance, localisées sur les pentes externes des récifs qui en sont les parties les plus vivantes, consistent en un relevé périodique de la couverture corallienne par quadrats et photographies, destiné à mesurer la croissance ou la mortalité corallienne et suivre ainsi l'état de santé des récifs et l'impact des perturbations naturelles (blanchissement, cyclones) ou humaines. Ce réseau entre dans le cadre d'un projet de réseau international de surveillance des récifs coralliens.

II - ETAT de SANTE des RECIFS CORALLIENS

La connaissance des milieux récifaux de Polynésie est très inégale : les récifs de Moorea, étudiés depuis très longtemps par l'Antenne Muséum-EPHE, sont bien connus, ceux de Tahiti et de Bora-Bora également ; dans les autres îles et la plupart des atolls les connaissances sont plus fragmentaires. Les pollutions et les dégradations des zones marines littorales sont très variables d'une île à l'autre, en particulier en fonction de la pression démographique et des activités qui y sont exercées ; la zone urbaine de Papeete, qui concentre plus de 60% de la population

Vient ensuite Moorea et les îles archipels, pour globalement moins directement affecter les activités littorales, est la présence des trois quarts des trois quarts moyennement activités humaines. L'importance de celui-ci joue un rôle comme zone de nombreuses espèces pélagiques, y compris d'intérêt économique juvéniles de poisson par la présence d'activités humaines.

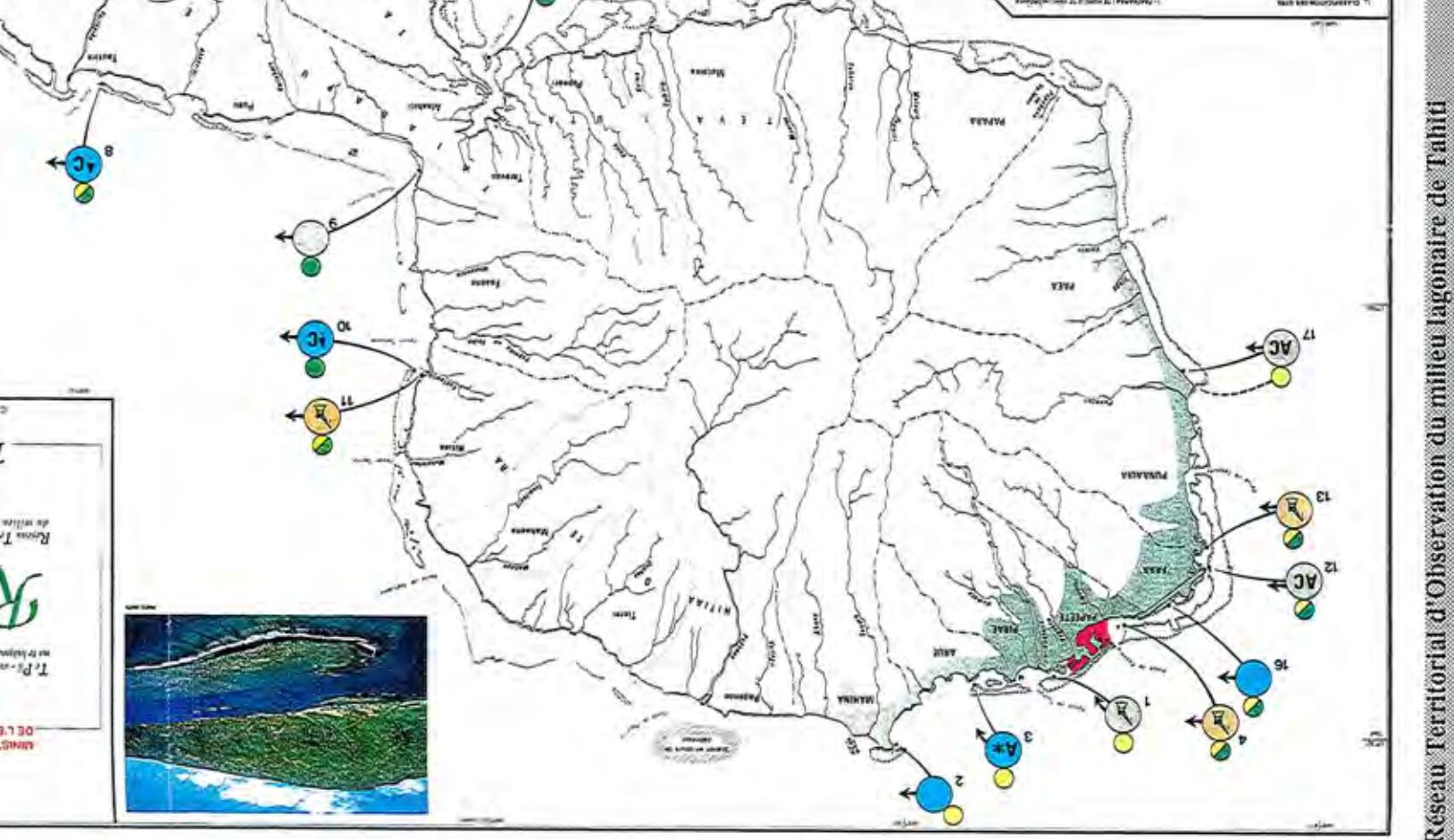
L'état de santé des récifs de Polynésie française

En 1989, la première évidence de la santé des différents récifs de Polynésie est en évidence de la présence d'Atima, Mahina, Tautira, dégradés à Hitiaa principalement, Punaauia (17). Les dégradations naturelle (attaques de cyclones) ou humaine (Faau, Taunoa terrigène résultant pour la centrale des colonies corailles (zone urbaine de Papeete, particulièrement jusqu'en 1992 est

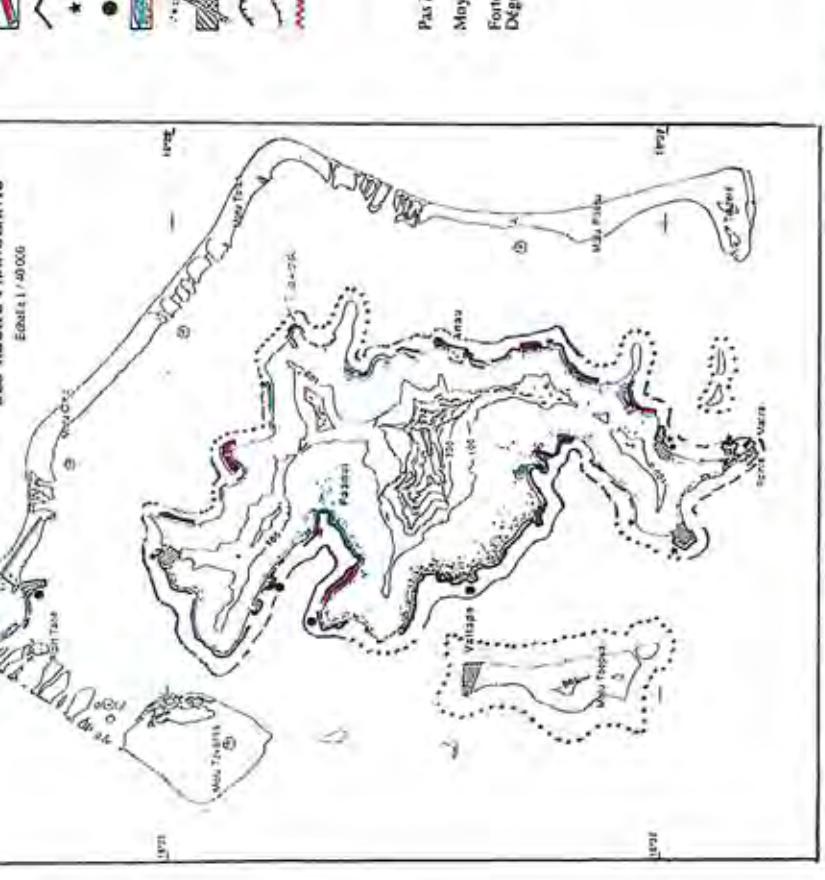
II.1 - Les causes

Les cyclones

Les cyclones, co



Réseau Territorial d'Observation du milieu lagunaire de Tahiti



Bora-Bora - occupation du littoral et état de perturbation des récifs
source : Délegation à l'écologie

importance, sont reconnus à long terme comme l'un des facteurs majeurs de l'évolution géomorphologique des récifs et des îles coraliennes, formées par les débris arrachés au récif pendant les fortes tempêtes cycloniques.

La Polynésie française a été ravagée par 6 cyclones entre 1982 et 1983 et des destructions presque totales de pentes externes ont été observées, par exemple sur l'atoll de Tikehau, dans les Tuamotu. Les 20 premiers mètres de la pente étaient détruits par la force des vagues et l'action abrasive des sédiments ou des débris coralliens, les coraux entraînent ensuite dans leur chute, en une véritable avalanche corallienne, toutes les colonies de la partie inférieure du tombant, jusqu'à au moins 75 mètres de profondeur, provoquant des destructions de 50 à 90%, voire 100%.

Sur Tahiti, l'impact des cyclones était nettement visible en 1990 à Faatautia et Tautira, où la dalle corallienne avait été complètement abrassée mais une recolonisation corallienne active était

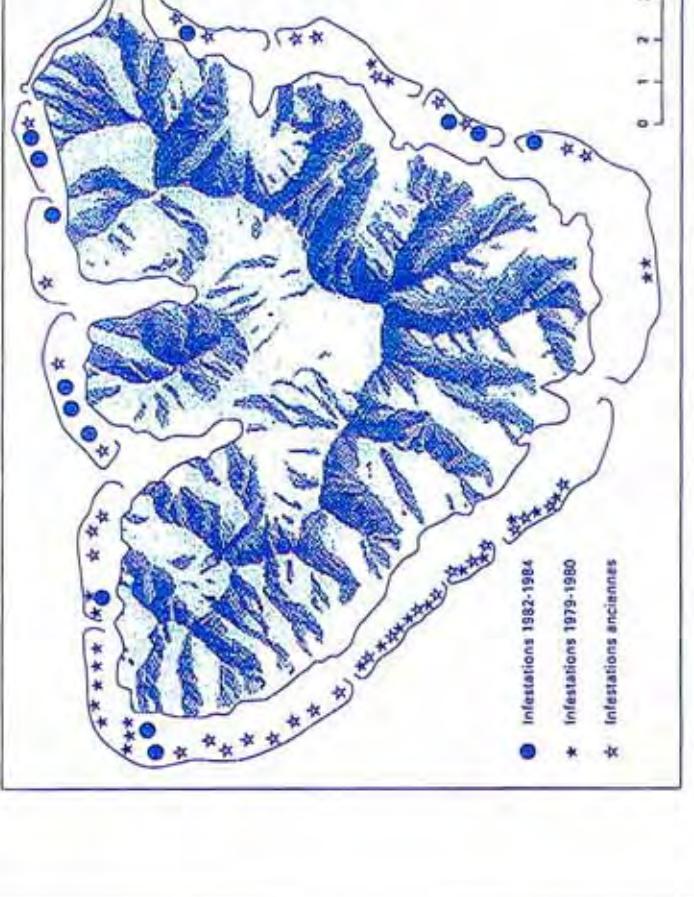
Le blanchissement
On observe périodiquement des phénomènes d'autres organismes qui résident dans les coraux, donnent leur couleur aux coraux peuvent subir un stress trop important pour ces organismes. Les événements échelle sont plus courants que les anomalies du climat. En 1982-83, un événement de pression a entraîné l'apparition de bleu sur les côtes du Pérou.

Les coraux sont de dissois dans l'eau de squelette. Les zones jusqu'à 10 kg/m²/an grandeur de 5 mi annuellement dans le million de km². La (CaCO₃) se traduit carbone qui laisse l'inorganique et condu

modère. L'épisode le plus marqué, en mars-avril 91, a connu une ampleur importante dans les îles de la Société où tous les récifs ont été concernés. Les espèces affectées, ainsi que les réponses des espèces, furent très diverses. Les *Pocillopora*, *Acropora*, *Montipora*, *Porites* furent les espèces les plus touchées. Sur les pentes récifales de Moorea, 51% des colonies blanchirent et 17% moururent.

Il semble que la cause ait été une anomalie positive de température entre 0,5° et 1°, avec une synergie de conditions climatologiques défavorables. En 1994, un phénomène similaire s'est déclaré d'abord sur la Société pour s'étendre ensuite aux Tuamotu. En juin 1994, 56% des coraux de la pente externe de Moorea étaient blancs. Ces phénomènes restent préoccupants car, d'une année sur l'autre, la mortalité qui résulte d'un blanchissement se cumule avec les mortalités des événements précédents et celles résultant des autres facteurs.

Cette augmentation des phénomènes de blanchissement et la corrélation avec des anthropiques



Les infestations par *Acanthaster plancton* à Moorea

l'ensemble de la zone corallienne, entraînant une forte diminution du recouvrement et de la richesse en espèces : au niveau de la pente externe, les taux de destruction étaient supérieurs à 50% ; variables suivant la composition spécifique, ils atteignaient 60 à 70% sur le platier du récif-barrière et jusqu'à 90% dans les zones les plus touchées du récif frangeant. L'évolution entre 1987 et 1991 va dans le sens d'une recolonisation avec, dans la période, une augmentation de la diversité des espèces recutantes (de 12 à 28 espèces) ainsi que du taux de recouvrement (de 14% à 28%) des zones affectées (Tiahura, au nord de Moorea, près de Papetoai). Sur Tahiti, 12 des 17 sites explorés en 1989 avaient été plus ou moins sévèrement touchés par *Acanthaster* et à cette date des infestations avaient encore lieu à Taunoa et Atimaono.

Les causes d'explosion démographique de l'*Acanthaster* ne sont pas encore certaines. Les causes humaines ont souvent été incriminées, soit qu'elles favorisent l'élimination des prédateurs de l'espèce, soit que la pollution, en particulier les phénomènes d'eutrophisation et la sédimentation terrière, favorise la survie des larves et l'explosion des populations. Plusieurs chercheurs pensent actuellement qu'il s'agirait de fluctuations naturelles d'abondances d'espèces au cours de longues périodes de temps.

Les proliférations phytoplanctoniques

Des proliférations d'algues planctoniques dans les lagons d'atolls, suivies d'une mortalité plus ou moins importante des organismes lagunaires, sont périodiquement signalées : Taiaro après les cyclones de 1906, côté ouest de Tahiti (1925), Mataiva (1953), Punaauia (1964), Tupai (1970), Takume (1972), Tetiaroa (1983). L'événement le plus récent et particulièrement important a eu lieu en mars 1994 dans le lagon d'Hikueru. Le lagon a d'abord pris une couleur verte puis une importante mortalité des mollusques bivalves comme les bénitiers et surtout, les nacres, les gastéropodes, les holothuries, les poissons et le corail est intervenue. Les raisons de ces phénomènes, semble-t-il naturels, ne sont pas encore connus.

11.2 - Les causes humaines de dégradation des récifs coralliens

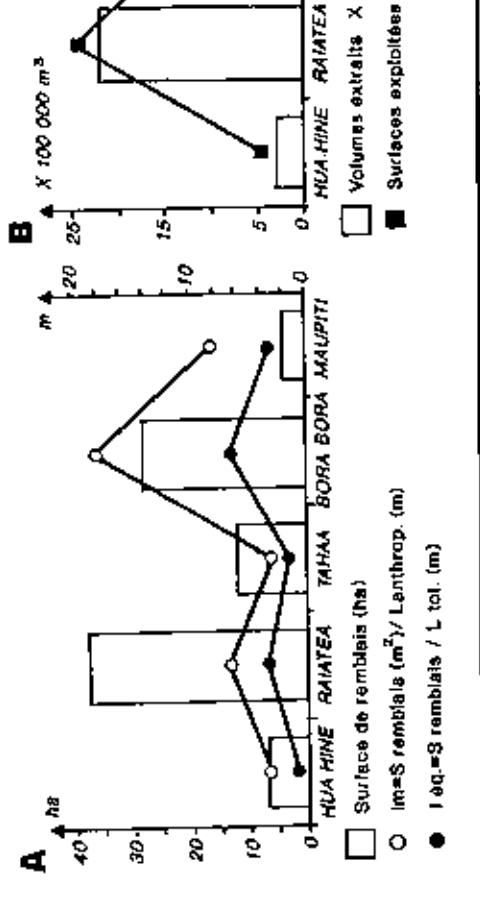
Les remblais construits sur les récifs pour gagner des terrains sur la mer, les dragages dans les récifs, et l'aérodynamisation littorale sont, avec

l'ensemble de la rarement réalisées et constituent donc la courantologie modification des de zones confinées coraliennes, où se et où s'accumulent La surface totale coralliens de Polynesie de la zone frange exacte. Dans la exemple l'ensemble un remblai gagné frangeant détruit dragages a été estimé à 19 ha. surfaces occupées de récif frangeant surfaces de remblai estimées à 19 ha. surfaces totales souvent sans autre pour Huahine, de 12 ha pour Tahiti qui représente, sur l'ensemble des récifs détruits de l'île, l'importance la plus importante des surfaces remblai derniers occupent près de 7 mètres

Les dragages l'extraction de granulat "voile de corail" (voie d' extraction de granulats d'aménagements les chantiers de travaux de des majeures pendant de longues techniques d'extraction directement sur le site pratiquée ancienne considérables de mesure avec les remblais). L'impact des dragages l'extraction, le site et remplacé par un pas la recolonisation zones récifales par les panaches de entraînés par les coraux et conduisent

matériaux, a conduit à la multiplication des petites extractions et à un véritable "mitage" des récifs (en moyenne une extraction tous les 2 kilomètres). En 1993, la surface totale de récif

(A) - Surfaces trouées de récif remployées sur le DPM dans les îles du vent au cours de l'exploitation.
 (B) - Volume total de sable de corail extraits aux îles Sous-le-Vent exploitées autour de l'île Seikeli = la valeur qu'aurait l'exploitation totale si toutes les îles étaient exploitées.



les volumes équivalents de récif de profondeur de 1 m de profondeur.

L'hypersédimentation de matériau terrigène résultant des phénomènes d'érosion sur les bassins versants (voir chapitre "sol") et véhiculé par les eaux pluviales dans les lagons est également une source importante de dégradation des récifs. Dès 1982, dans la zone urbaine de Papeete, les études sédiméntologiques avaient montré une accentuation des dépôts terrigènes dans certains secteurs ayant subi de gros travaux de terrassement en amont (2,5 à 10 cm d'épaisseur de vase terrigène déposée sur le sédiment biogénic dans la baie du Maeva et près de la piste de Faa). L'influence de ces apports terrigènes sur la répartition et la diversité des espèces a été mise en évidence (El Kadiri, 1990) et ils constituent, en particulier à Tahiti où les terrassements se multiplient, l'une des nuisances actuelles les plus importantes sur le lagon.

Outre les phénomènes d'étouffement des coraux et des organismes sessiles par le sédiment, accompagné de la fuite de la faune associée, l'impact résulte de l'augmentation de la turbidité qui induit une diminution de la lumière nécessaire à la vie corallienne. S'y ajoutent les déversements d'eaux chargées de sédiments et les déchets urbains.

L'exploitation a également été étudiée.

III.1 - Qualité sa

L'état sanitaire d'aujourd'hui n'a pas été bon. Qu'un projet de restauration récifale a été entrepris en mai 1992, sur une surface d'environ 200 m². La restauration a compris deux étapes, la restauration physique du milieu (reprofilage, nettoyage par élimination des blocs, remembrement) puis la transplantation d'espèces de coraux, sur des supports lourds en béton, pour favoriser la reconquête de l'espace par la flore et la faune. Au total, 180 colonies de Petits diamètres (15 cm) ont été transplantées et fixées sur les supports et 37 colonies de grands diamètres (1 m) ont été déposées sur le site. Il s'agit d'espèces corallines présentes couramment sur le récif frangeant : *Porites (Porites) sp.*, *Porites (Syrnulaea) ruf.*, *Favona cactus*, *Pocillopora damicornis*, *Montipora spumosa* et *Acropora formosa* ainsi que de quatre espèces vivant sur le récif-barrière et la pente extrême : *Pocillopora verrucosa*, *P. meandrina*, *P. eydouxi* et *Porites (Porites) waughianii*.

Le suivi de ces transplants a été assuré tous les mois de mai 1992 à juillet 1993. Seule l'espèce *P. waughianii* n'a pu s'adapter, pour l'ensemble des autres espèces, la mortalité des colonies de petits diamètres s'est élevée à 36%. A l'issue d'une phase de latence (période d'adaptation des coraux à leur nouvel environnement), les espèces ont entamé leur croissance mais à des vitesses inférieures à celles des colonies témoins. La phase de latence s'est avérée plus ou moins longue selon les espèces et leur site d'origine. La colonisation naturelle du site a été effectivé tant pour les poissons (44 espèces présentes à la fin de l'étude contre 3 au début), les échinodermes (oursins et holothuries) et les jeunes colonies corallines (10 colonies sont apparues appartenant toutes à l'espèce *Pocillopora damicornis*).

Cette étude a montré qu'une restauration biologique en milieu marin récifal est réalisable et viable. Elle représente de plus un moyen de préserver la biodiversité en milieu lagunaire. Cependant c'est une opération coûteuse, qui ne pourra être renouvelée que pour de petites surfaces à restaurer.

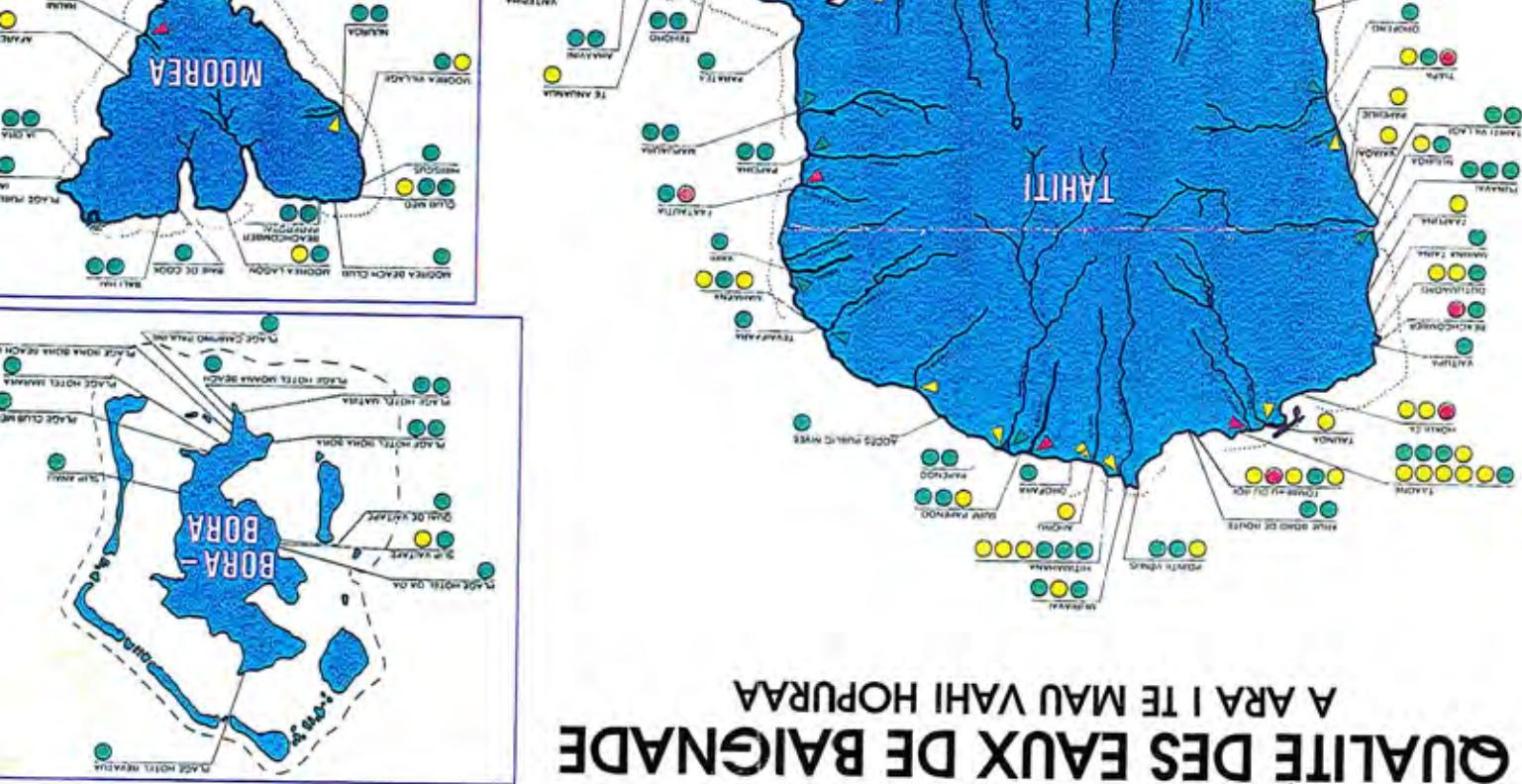
III - POLLUTION DES EAUX LITTORALES

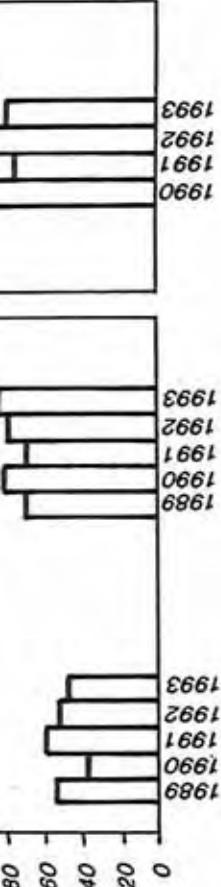
Les problèmes majeurs de pollution des eaux marines sont concentrés dans la zone urbaine de Tahiti et les débouchés de vallées industrielles, tandis que sur les autres îles, ils sont localisés dans les zones d'habitat dense et au droit de certains hôtels. Les élevages de pores ont très longtemps constitué une nuisance très importante : de gros efforts sont développés aujourd'hui pour le traitement des îlets sur Tahiti (voir chapitre "Agriculture"). Les pollutions se traduisent par des phénomènes d'eutrophisation qui favorisent la multiplication des algues et d'autres organismes non constructeurs au détriment des coraux. L'impact des polluants chimiques (hydrocarbures, détergents, métaux lourds) sur le métabolisme des organismes récifaux est encore mal connu, tout comme l'impact des pesticides, utilisés dans les traitements phytosanitaires en zone urbaine.

Les points rouges suburbaine aux îles : l'hôtel Beach Club, plage de Tiapapa, proximité de l'île Taaone). Par ailleurs,

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

A ARA I TE MAU VAI HOPURAA





Évolution de 1989 à 1992 de la qualité des eaux de baignade en mer à Bora-Bora (pourcentages de points de baignade surveillés depuis 1989 à Tahiti, 1989 à Bora-Bora, présentant une eau de bonne ou de moyenne qualité)

source : Ministère de la Santé

À Moorea, l'évolution de la qualité de baignade est satisfaisante (77,4% des eaux sont de bonnes qualités), même si des pollutions ponctuelles peuvent se produire au droit de certains hôtels dans la zone nord. Moorea a obtenu en 1992 son premier point rouge (classement en "eau de mauvaise qualité") au niveau de la plage de Moorea village. En 1993, avec 5 résultats d'"eau pouvant être momentanément polluée" la situation s'est légèrement dégradée par rapport à 1992. Bora Bora présente de très bons résultats depuis 1991 (une seule plage sur 15 classée "eaux pouvant être momentanément polluées" en 1993).

III.2 - Qualité des eaux et des sédiments du lagon de Tahiti et de la zone portuaire de Papeete

Les résultats présentés concernent d'une part la synthèse des données acquises de 1989 à 1991 sur le milieu lagunaire de Tahiti, valeurs qui sont comparées à celles d'une étude menée par le Commissariat à l'Énergie Atomique, au cours des années 1983-84 sur la zone urbaine (de Faau à Arue). Ils concernent d'autre part la zone du port autonome où la synthèse des résultats obtenus pour 1992, comparés à ceux des années 80, permet de montrer que l'impact de l'entrée d'eaux usées et de polluants minéraux et organiques directement dans la zone portuaire est de plus en plus affirmé.

(0,1 à 2 mmole/m³) plus élevées. La partie par les aliments en plus souvent absorbée en plus usées, engrangée en sels nutritifs responsables de la macroalgues contenue dans le *Sargassum*, dont la vingtaine d'années disponible pour la croissance des algues entrent en induisent des modifications récifale. Au niveau de l'entrée d'eaux portuaires, l'origine humaine est souligné par la présence de certains exutoires humaines et temporaires et témoigne d'une utilisation de ces eaux usées.

Pollution chimique

Les détergents : humaines et domestiques peuvent apparaître dans les eaux usées, mais leur concentration est généralement faible. Les détergents animaux sont également utilisés dans les zones rurales et peuvent contribuer à la pollution urbaine dans les zones périurbaines. Les détergents domestiques peuvent également contribuer à la pollution urbaine dans les zones périurbaines.

Paramètres de qualité de l'eau : les sels nutritifs

Les teneurs en sels nutritifs (silicates, phosphates, nitrates et nitrites), pour l'ensemble du lagon de Tahiti présentent des valeurs toujours très supérieures à celles de l'océan. En 1983, (les données n'apparaissent pas dans les rapports plus récents), les phosphates (env. 0,45 mmole/m³) sont deux fois plus élevés que les silicates (0,22 mmole/m³).

Les concentrations de les détergents animaux sont généralement faibles, mais peuvent contribuer à la pollution urbaine dans les zones périurbaines. Les détergents domestiques peuvent également contribuer à la pollution urbaine dans les zones périurbaines.

Si, en 1985, les concentrations inférieures à 10 µg/l), en sédiments du lagon. Le lindane et les résidants, ont une concentration significative pour les pêcheurs, ou pour les concentrations en éléments polluants supérieures à 10 fois celle de la ville.

En 1985, les concentrations étaient considérées comme critiques à certaines stations, notamment au droit des rejets d'égouts de la ville.

Certains **métaux lourds** sont toxiques naturellement (mercure, cadmium, plomb), d'autres sont susceptibles de le devenir à des teneurs élevées (zinc, fer, cuivre, chrome). L'eau du lagon de Tahiti ne présentait en 1991, tout comme en 1985, aucune pollution significative par les métaux lourds. Leurs concentrations (chrome < 2 µg/l, cuivre < 0,5 µg/l, mercure : 0,02 µg/l) étaient pour la plupart à la limite de détection.

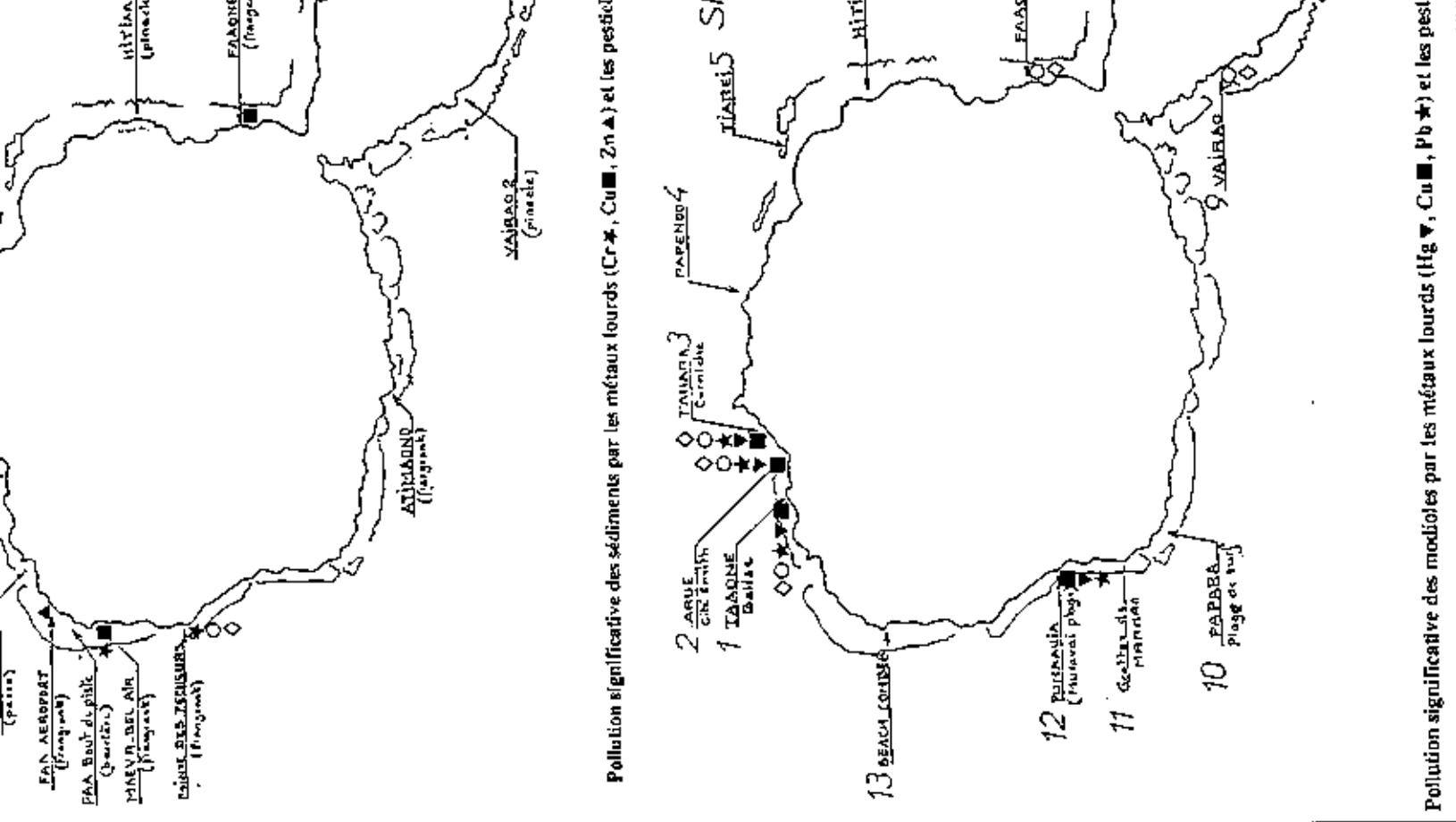
Au niveau des sédiments, la prédominance très nette de métaux (chrome, fer, cuivre, zinc, plomb) dans certaines stations à sédiments volcaniques (Pointe Vénus à Mahina, Punaauia, Faaoone) est le plus souvent attribuable à une origine naturelle et reste à des concentrations admissibles (env. 50 µg/g). La présence du chrome dans les stations à faciès corallien est en revanche d'origine anthropique tout comme la pollution par le zinc enregistrée en 91 à la station de Faaa-aéroport (400 µg/g). En 1985, bien que les concentrations restent dans les limites acceptables, elles avaient tendance localement à se situer vers les maximums montrant ainsi des signes non équivoques de dégradation du milieu (plomb et cuivre dans l'eau de l'ordre de 3 µg/l, cuivre dans les sédiments jusqu'à 26,6 µg/g, soit de 2 à 5 fois supérieure à la valeur de référence). En revanche l'étude du bio-indicateur, la modiole, révèle pour les trois années étudiées une pollution significative par les métaux toxiques. La station de Taaone est apparue comme la station la plus fréquemment polluée. Les stations Arué, Taharaa ou Punaauia ont été souvent mises en cause, avec une pollution par le mercure, le cuivre et le plomb. Bien que ces pollutions ne soient pas systématiques dans le temps, les teneurs peuvent être relativement élevées (jusqu'à 10 µg/g frais pour le plomb), en particulier dans la station du Taaone dont le pavage de moules est directement situé face à l'arrivée de la rivière urbaine Fautaua.

Dans les moules, organochloré prélevées dans les stations les plus proches et Taharaa mais également quelquefois comparables à celles métropolitaines ou polluées. La pollution également en augmente en 1992. Là encore, les concentrations sont augmentées. La pollution est atteignant 100 µg/g max. : 100 ng/g) comme nettement

La pollution par les hydrocarbures a été à nouveau étudiée sur les indicateurs de l'examen global de la pollution se limitant (faisant l'objet importantes) avec (40 à 200 µg/l), sont polluées hydrocarbures y compris. En ce qui concerne les hydrocarbures concentrations importantes à 100 µg/l pour un niveau du rejet dans la centrale électrique

Sources

- Antenne Museum urbaine : étude de l'évolution des polluants
- RA 8 ; 63 p.



- les problèmes de pollution au cours de l'année en 1991, sauf l'exception de la pollution atmosphérique avoisinante, laquelle dans les autres îles.
- Délégation à l'Environnement, 1991. Bora-Bora : plan d'aménagement et de gestion des ressources du lagon.
- Délégation à l'Environnement, 1994. Une catastrophe naturelle à Hikueru en avril 1994.
- Direction de la Santé Publique/SHSP, 1993. Qualité bactériologique des eaux de baignade en mer et en eau douce à Tahiti, à Moorea et à Bora-Bora.
 - Direction de la Santé Publique/SHSP, 1994. Indicateurs de santé publique. 6p.
 - EL KADIRI T., 1990. Influence des apports terrestres et conséquences de l'hypersédimentation sur la vie bentique des récifs frangeants. Mémoire de DEA, Université française du Pacifique, Polynésie.
 - EPHE - CNRS, 1994. Rapport d'activité scientifique (rapport à quatre ans 1991-1994). 147p.
 - FRAIZIER et al., 1985. Observations sur diverses formes de pollution d'un secteur littoral de Tahiti. Rapport CEA-R-5307. 56p.
 - FRANKIGNOUILLE M., GATTUSO J.P., 1992. Air-sea CO₂ exchange in coastal ecosystems. In : eds MacKenzie, F.T., Wollast, R., Interactions of C, N, and S biogeochemical cycles and Global Change, NATO ASEI Series, I : 233-248, Berlin : Springer-Verlag.
 - GALZIN R., et alii, 1990. Etude du lagon de Bora-Bora en vue de la création d'un parc marin. Rapport EPHE - ITSTAT, 1993. Tableaux économiques de la Polynésie Française.
 - JARDIN C., 1994. Restauration biologique de zones lagunaires dégradées en Polynésie française. 2p.
 - LARRAMENDY M.T., DE NARDI J.L., 1983. Etude de l'évolution physico-chimique et bactériologique des lagons de Tahiti et de Moorea (1975-1982). Rapport CEA-R-5235. 67p.
 - LESE, 1993. Contribution au Réseau d'Observation de la qualité du milieu lagunaire de Tahiti (RTO), Campagnes 1991, Evolution de la pollution chimique du milieu. Rapport technique. 108p.
 - LESE, 1993. Surveillance de la qualité du milieu marin de la rade et du port de Papeete. Campagne 1992. 65p.
 - MARQUET N., 1994. La ligne de rivage des îles Sous-le-Vent (archipel de la Société, Polynésie française) : catégorisation et quantification, taux d'anthropisation. Rapport de DEA, UFP : 31 p.
 - PAYRIN C., GABRIE C., VERNAUDON Y., 1994. Vers l'aménagement et la gestion de l'environnement littoral et lagunaire d'un système insulaire polynésien : étude de cas de Bora-Bora, île de la Société, Polynésie française. Actes des Journées de Géographie, Tahiti, 1994.
 - SALVAT B., 1992. Blanchissement et mortalité des scléractiniaires sur les récifs de Moungu (archipel de la
- "Grand Papeete"*
- La pollution automobile est en outre considérable. Les émissions et à la qui en outre sont statistiques, environnantes, la qualité de l'air de l'île de Tahiti de l'île de Tahiti
- Le parc automobile de l'étude, était essentiellement constitué par des véhicules. Les monoxide de carbone (CO), de monoxyde NO₂, dioxyde d'azote (NO_x), de carbonyl dérivé), de carbonyl d'aldehydes. D'autre part, les émissions véhicules de Papeete, réalisé excède 500 tonnes l'oxyde de carbone (CO₂) pour les voitures, 68 pour les camions, 0,032 (32 kg) de formaldehyde, 0,032 (32 kg) de plomb.
- L'incinération a souvent localisée, spécifique de toxiques tels que des plastiques métallos lourds (mercure) et les oxydes de ces déchets induit de nombreux pour le traitement mis en place une vallée encaissée, des difficultés partie à l'absence a connu des dysfonctionnements, à des rejets tout d'autant plus graves sur les vallées, sur les îles.

sur les atolls. La pollution atmosphérique résultant des tirs nucléaires, aujourd'hui souterrains est traitée dans la chapitre "radioactivité".

mal quantifiée mais
Tahiti. Elle a des caractéristiques, mais surtout
l'aménagement du terrains en montagnes et des terrassements sont

I - Les PRINCIPES

Bien que la pollution atmosphérique soit actuellement très localisée, les conclusions de l'étude du PROE mettaient en valeur la nécessité de mettre en place un plan de prévention pour la qualité de l'air. Ce plan se justifie par la nécessité d'intégrer la qualité de l'air dans un programme cohérent de protection de l'environnement, par la présence de certains sujets à risques (enfants et adultes souffrant d'asthme) et par la présence de métaux toxiques contenus dans les eaux de rivières, qui proviendraient en partie de la pollution atmosphérique. L'installation d'une station franco-australio-neo-zélandaise de surveillance de l'environnement atmosphérique est envisagée.

Plan de prévention pour la qualité de l'air

Qualité de l'air à Tahiti	
Polluants	Emission (t/j)
Oxyde de carbone	320
Hydrocarbures	136
Oxyde d'azote	68
Plomb	0,032
Carbone particulaire	0,32
Formaldehyde	12,8
Total	537

source : PROE, 1991

Sources

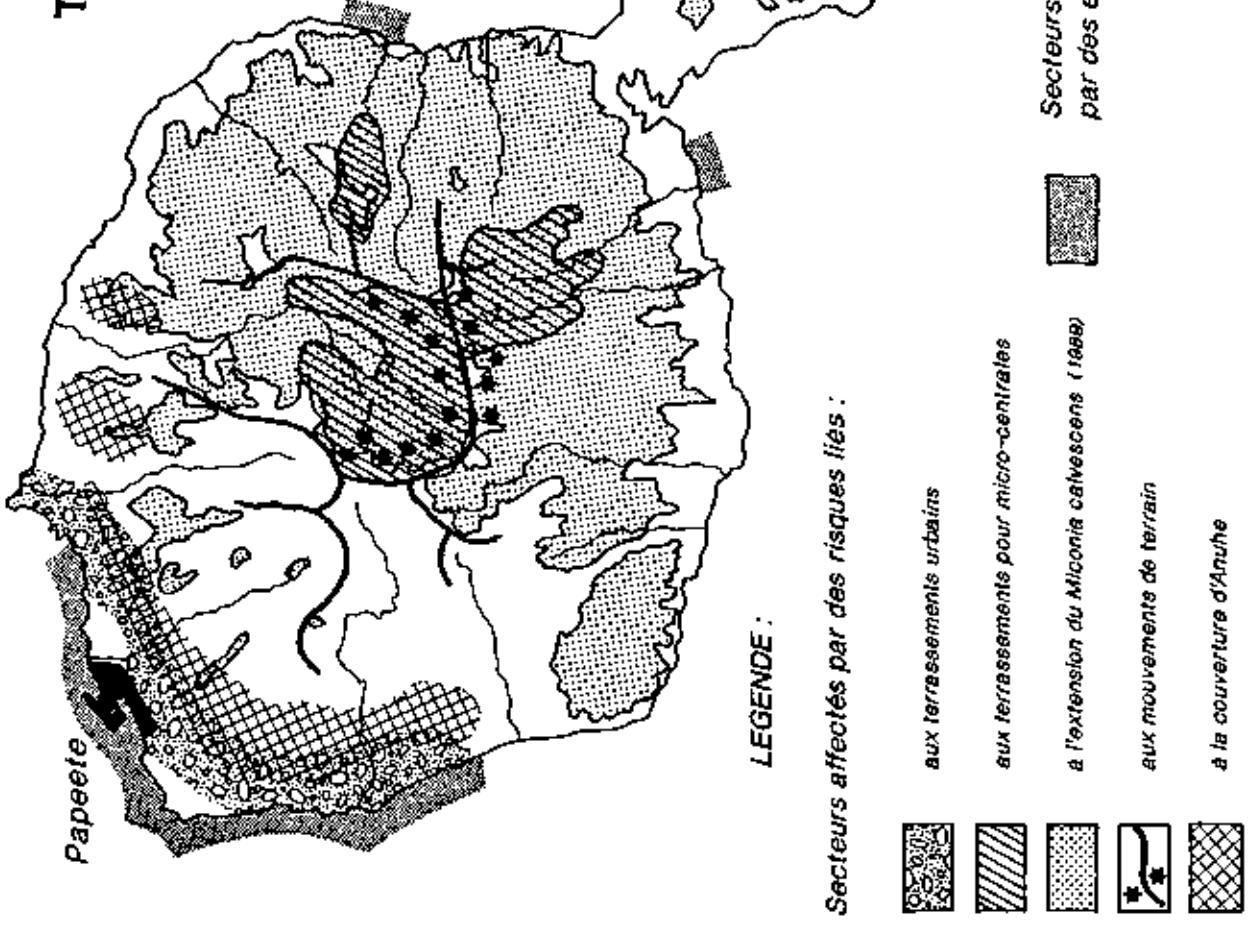
- CLAVEL, P., 1993. Rapport de mission - Rapport Caisse Française de Développement.
- Délégation à l'Environnement, 1991. Etude de la pollution atmosphérique sur l'île de Tahiti. 10p.
- PROE, 1991. Analysis of atmospheric pollution sources and prevention, Tahiti, French Polynesia. SPREF Reports and Studies N°48. 26p.

II - La DÉGRADATION

Les dégradations de terre végétale sont également rencontrées dans les îles hautes. Ainsi, une ablation de plus de 10 ha sur une île de 10 ha.

Les sols des îles sont des sols
grands ensembles de calcium (argiles),
moyenne et carbones,
éléments métalliques,
traces, tandis qu'anormalement élevées
de l'apport en végétation, de microfracturation,
eaux de percolation du matériau détruit, possibilités culturelles en matière organique.

Malgré l'impor-



nu des zones dépr
d'une érosion act
rial sur ces pentes

L'érosion résultant

Le développement
pentes et dans l'in
responsable, ces e
sur Tahiti, des
sédimentation ter
terrassement (ter
particulièrement
niveaux parfois 1

Tahiti en particulier
l'alteration des for
sont utilisés dans
sur des banquettes
la pente des bas
formes sont re
circulation des c
louissements, con
constitue une nui
particulièrement p
dizaine d'années
Mahina) et la
multiplication de
souvent sauvages
Ces engins son
construction des r
ou à des aménage
pistes pour l'impl
ou de lignes élec
d'ouvrages divers
électriques), pou
ponctuels mais im
très importants
L'exemple de la
hydroélectrique
spectaculaire. A
suivi sur la Papen
Les incendies,
d'ampleur tout
l'exploitation a
l'élimination de la
source d'érosion.
agricoles au bulldo
la culture d'espèce
(ananas, banan
agression érosive
la disposition
perpendiculairement
protection du so
moindre pluie
mauvaises pratiqu

empore chaque année 80 tonnes par hectare ou 1 cm de terre, sur des pentes de 50% à 80% ferrallitiques faiblement désaturées et cultivées sans précautions, et seulement 1 tonne par hectare sous forêt dans des conditions similaires (Servant, 1974). D'autres observations très empiriques ont été réalisées sur des plantations d'ananas à Moorea, où sur des pentes faibles (5 à 10°), une ablation du sol de 40 à 50 cm se serait produite dans l'espace de 4 à 5 ans, ce qui représenterait de l'ordre de 40 kg/m²/an ; sur un lotissement de 40 hectares qui venait d'être construit, l'érosion a été estimée à 700 tonnes/ha/an (Masson, 1989).

Les mesures de matières en suspension dans les rivière, liées à l'érosion "spontanée", montrent une grande variabilité en fonction du débit du cours d'eau et de la saison, ainsi que de l'orientation du bassin-versant. Une étude de 1989 sur Tahiti (Demougeot, 1989) indique des valeurs variant entre 0 (Tipaerui) et 152 mg/l (Vainetenu) en période sèche et des valeurs oscillant entre moins de 5 mg/l et 1.822 mg/l (Tipaerui) en période humide. Des valeurs de 2.500 mg/l ont été enregistrées pour la Punarau en période de crue. À Moorea, en milieu naturel peu perturbé, les apports de matériaux solides dans la baie d'Opunohu ont été estimés à 240 t/an pour une année sans précipitation exceptionnelle (Morancy, 1994). Plusieurs facteurs sont en cause, tant en ce qui concerne l'érosion spontanée que l'érosion issue des activités humaines.

L'érosion spontanée

Même sur des sols protégés par la couverture végétale, l'île de Tahiti peut subir certaines formes d'érosion naturelle généralisées sur de grandes superficies. Les glissements de terrain en montagne se produisent fréquemment (voir chapitre "risques") et se traduisent par des effondrements de grande ampleur (plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes). Ces mouvements de terrain qui se produisent sur des pentes très fortes, dépassant 50°, constituent un mode d'évolution normal du relief interne de l'île.

Certains phénomènes d'érosion seraient par ailleurs à attribuer à une plante introduite à Tahiti, *Miconia calvescens*, dont la prolifération augmente l'instabilité des versants (voir chapitre "biodiversité"). Le placage racinaire du *Miconia*, peu épais et sans ancrage dans le rocher sous-jacent, associé à sa masse végétale importante favorisera les glissements de terrain. Une autre "érosion" naturelle des versants se produit

les îles hautes, le terrains naturelle, à l'exclusion de l'urbanisation et l'agriculture totale couvertes ne représentent que 1% de la surface à vocation. Territoire (95.000 familles, inaliénable polynésienne, la terre d'usage. Elle a un rôle important dans l'ensemble des Archipels et en particulier des réseaux de pénétration, ainsi que la multiplication des centrales hydroélectriques destinées à diminuer la dépendance énergétique, rendent certaine l'amplification des problèmes.

Les mesures de prévention et de lutte contre l'érosion et la sédimentation

Les mesures recommandées (Masson 1989) concernent d'une part la lutte contre l'érosion, d'autre part la lutte contre la sédimentation. La lutte contre l'érosion présente un caractère préventif dont l'intérêt est d'une part de limiter les transports de matières en suspension et de préserver la qualité des sols et leur aptitude au développement végétal et d'autre part de préserver la qualité paysagère des sites.

Cette lutte passe par l'amélioration des pratiques agricoles avec, en particulier, la protection du sol entre les plants (paillage, plantation), l'amélioration des techniques de terrassement, la protection des sols dénudés par revégétalisation ou par traitement. La maîtrise des eaux pluviales, au niveau des plate-formes de terrassement, des infrastructures routières et du réseau hydrographique est fondamentale. Des essais d'application de ces méthodes sont en cours sur certains travaux routiers (exemple du reverdissement de certains échangeurs routiers), et une politique de reboisement en pins des Caraïbes et en Abitibi a été entreprise pour la protection des sols dénudés. La lutte contre la sédimentation, quant à elle, passe par divers procédés comme les digues transversales à la plaine alluviale, les bassins d'orage, les décarcours dans les vallées ou les bassins de rétention sur la plaine côtière et en arrière des récifs coralliens (exemple de l'hôtel SOFITEL à Moorea).

I - L'OCCUPATION

Les formations végétales

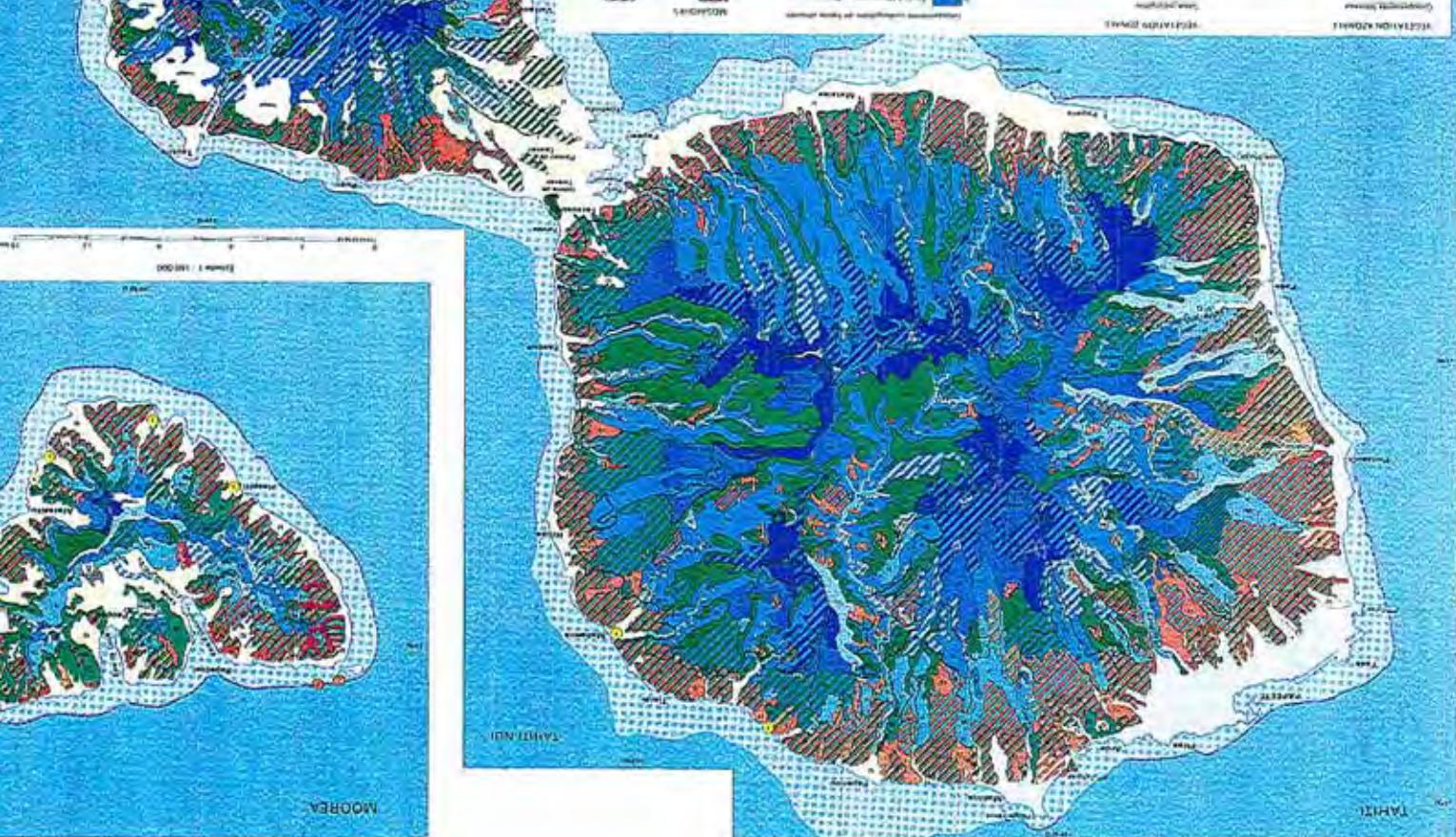
Les zones boisées du Territoire, dont ces zones naturelles représentent 11%, couvrent environ 10% du territoire. Sur les îles et deviennent préoccupantes.

En milieu littoral humide, la mangrove est forte des îlots isolés. *Metrodioses-Corypha* des séries mésoanthropique à *Hamelia* (*Casuarina*) et comme la lande à anuhe), la savane

Leucæna ou *Mata* des opérations depuis 20 ans, naturelle et pour forestières introduites. Le littoral formations marécageuses *Acrostichum* groupements physiques l'absence de plage (forêt à *Barringtonia*). Les aménagements

Sources

- DEMOUGEOAT, 1989. Caractérisation et quantification des apports tergénés transportés par les rivières. Tahiti. Mémoire de DEA, UFP, Centre de Polynésie.
- MASSON M., 1989. Mise au point de technique de lutte contre l'érosion et la sédimentation dans les lagons de Polynésie française. CETE Méditerranée : 37p.
- MORANCY R., 1994. Influence du bassin-versant d'Opunohu sur les conditions environnementales et les peuplements marins de la baie d'Opunohu (Moorea). Rapport de DEA - UFP : 40p.
- OPSTOM 1993. Atlas de la Polynésie Française.



Repartition des formations végétales sur Tahiti et Moorea

(forêts à *Weinmannia-Alstonia* et à *Ilex-Streblus*), très riches en fougères, dont les fougères arborescentes, sont localisées en moyennc et haute altitude, dans les parties les plus humides.

Les formations végétales des îles corallines

Le milieu est ici plus contrignant (sols coralliens calcaires sans humus, forte insolation, puissante évaporation, vent et salinité de l'air) et accueille moins d'une centaine d'espèces indigènes. La végétation se répartit en fonction du substrat, de la proximité d'une nappe et de l'exposition aux embruns. Du lagon à l'océan s'individualisent un groupement bas à *Suriana-Heliotropium*, puis, à l'intérieur de l'anneau corallien la forêt d'origine à *Pistenia*, généralement remplacée depuis 150 ans par la cocoteraie. Côté océan se succèdent la forêt à *Guenthera speciosa* et *Pandanus tectorius*, puis le groupement bas à *Scaveola-Timonius-Argusia* et sur le conglomérat de plage, *Pemphis*.

L'agriculture

La surface à vocation agricole totale couvre 95.000 ha (soit 30% du Territoire). Mais l'agriculture polynésienne est confrontée à

Surface agricole au Territoire		
	Superficie (ha)	%
Surface agricole utilisée, dont :	25.648	70,3
Terres arables	22.561	61,3
dont :		
culture vivrière	8.32	3,7
cocoferme	18.973	84,7
culture fruitière	1.297	5,7
vanille	290	1,3
floriculture	91	0,4
maraîchage	209	0,9
café	1.56	0,7
Pâtures	3.087	8,5
SAU	35.025	96
Surface agricole Totale (SAT)	35.980	100
Surface totale du Territoire	352.100	100

source : INSTAT, RGA 1987

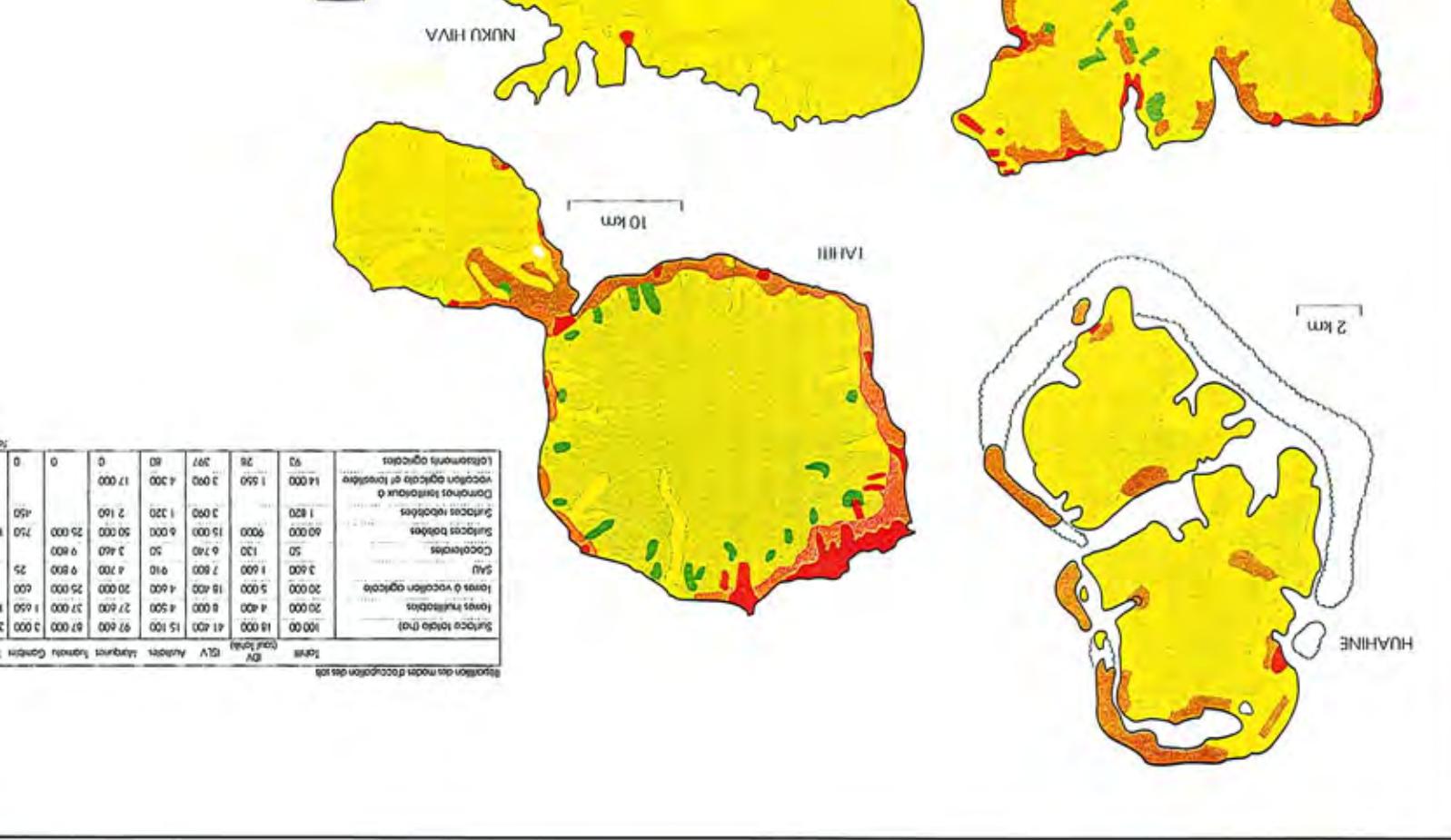
de sérieuses contraintes d'ordre physique. La plupart des terres inférieures des îles hautes, handicapées par la pente, par un accès difficile ou par l'excès d'eau, sont difficilement exploitables tandis que les plaines subissent une pression urbaine croissante. Dans les atolls, l'emprise agricole est limitée par les sols coralliens, minces

Mais la surface aux Tuamotu-Gaïa soit 10% des ha, soit 10% des Iles Sous-le-Vent aux Tuamotu-Gaïa

Mais la surface (dont 88% en terrains 7% seulement)

Tuamotu, les surfaces utilisées qu'à 30% montrent une superficie à potentielles sortent à dominantes aux îles Gambier et aux parcours non prioritaires pour la plupart n'ont pas représenté plus hautes, tandis que représentent auj. après avoir chuté

Part de la surface agricole utilisée dans les archipels (source : INSTAT, RGA 1987)



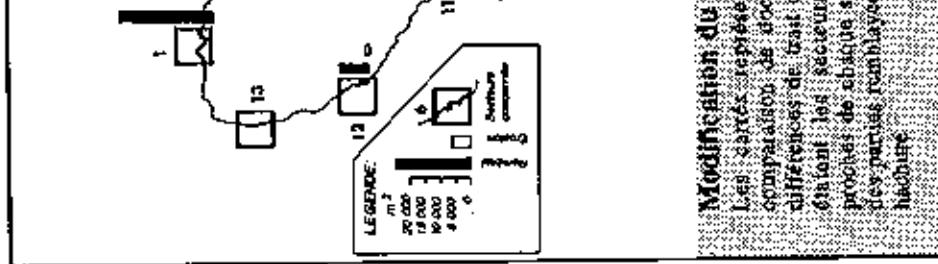
marqué, qui se plus en plus et disparaît de p. L'évolution constante d'Organisation et que "la simple P. démographique (c. facteur 1,6 à 3,3 besoins économiques

route de ceinture avec, sur chaque île, une agglomération principale concentrée autour du port et de ses infrastructures. L'habitat est à 89% individuel, sur des parcelles de 400 à 900 m². Les activités industrielles couvrent environ 100 ha et 4 ha supplémentaires par an sont nécessaires d'ici 2013. Les activités touristiques utilisent environ 150 ha d'espace terrestre et 20 ha d'espace lagunaire. D'ici 2013, il sera nécessaire de disposer de 1.500 ha supplémentaires de terrain pour la création de zones hôtelières et d'animations touristiques (golfs, ports de plaisance, parcs, panorama...). Les activités de défense nationale couvrent 1.863 ha appartenant au domaine privé de l'Etat. D'ici 2013, on peut estimer à 15.000 ha les surfaces urbanisées.

II - L'OCCUPATION DU LITTORAL

Les contraintes de l'organisation de l'espace d'une île volcanique résident dans la faible extension des terrains plats, localisés en bordure littorale (précisons que seul l'archipel des Marquises est sous le régime des 50 pas géométriques). A Tahiti, par exemple, la bande littorale est le plus souvent inférieure à 1 kilomètre de large. L'urbanisation des îles affecte donc essentiellement cette bordure littorale, en structure linéaire de part et d'autre des routes de ceinture. Le littoral arrivant à saturation, principalement autour de Papete et dans l'archipel de la Société, l'urbanisation se déplace vers les hauteurs ou dans les profondeurs des vallées. L'habitat est majoritairement dispersé et en l'absence de schémas directeurs d'aménagement, cette urbanisation diffuse conduit à un mitage des plaines côtières, à une raréfaction des terrains et à un morcellement des terres.

Parallèlement à cette intensification de l'urbanisation sur le littoral, l'implantation de structures artificielles sur le rivage de la mer s'amplifie : remblais pour gagner des terrains sur la mer (voir chapitre "le milieu marin et le littoral"), quais, pontons, érochements... Des études ont montré qu'à Moorea, 28 kilomètres, soit environ 40% de linéaire côtier était artificiel (Aubanej, 1993), tandis que dans les îles Sous-le-Vent, la proportion du rivage qui est anthropisé serait de l'ordre de 53% à Rapaïca, 51,7% à Tahaa, 49,2% à Bora-Bora, 46,8% à Maupiti, et 30,9% à Huahine. Cette anthropisation est le plus souvent le fait de privés - habitat pavillonnaire le plus souvent sur remblais - puis des routes de ceinture. Les sites d'extraction de matériaux coralliens, les bâches à



SOURCE : AUBANEJ, Paris, France ; Services Polynésiens
Modélisation du littoral : Aubanej, 1993
Les cartes épingle comparaison de toutes différences de trait, donnant les sécours proposés de quelques îles.

III - LA TRANS

L'écosystème récen

malaise, mais la plus riche en espèces l'ouest dans le Pacifique Sud, regroupées des îles, localisées, à une faible superficie "exigüe" et négligable et ces espèces la biodiversité mondiale général des espèces exceptionnellement végétales indigènes. L'avifaune a des caractéristiques en forme de terrestre et en esterre) sur ce plan, constitue intéressantes. Les deux dernières sont faibles : la Province biogéographique corallienne et plus importants, demeurent les forêts d'endémisme, et leur géomorphologique, théorie de la formation remarquable. Les deux derniers genres endémiques très intéressants concernant les espèces homogènes.

La forêt a été largement détruite par les feux, il y a plusieurs centaines d'années, mais les surfaces impliquées ne sont pas connues, puis plus modestement par l'extension des cultures. Elles ont laissé place aux landes à fougères. Les opérations de reboisement ont également conduit à une profonde modification de certains paysages. Les espèces forestières introduites, utilisées depuis quelques décennies en reboisements de protection (*Albizia falcatia*) ou de production (*Pinus caribea*) ont ajouté aux paysages des îles hautes, bordure des versants de vallées, sommets d'interfluve, des peuplements homogènes.

Puis, les groupements d'altitude plus élevée, non ou peu transformés, ont été la proie, surtout à Tahiti, d'un petit nombre de véritables pestes végétales qui les ont progressivement envahis ou qui, comme le *Miconia*, tendent à étouffer et même supplanter la forêt préexistante (voir chapitre "biodiversité"), au point qu'à l'heure actuelle seules certaines forêts humides paraissent encore à l'abri. De nouveaux paysages se sont créés à Makatea, en raison de l'exploitation des phosphates, à Rurutu, ou à Nuku Hiva, à cause des parcours de gros bétail.

Sources

- AUBANEL A., 1993. Valeurs socio-économiques du milieu corallien récifal et de ses ressources. Application à une île océanique du Pacifique Sud: Moorea, Archipel de la Société. Thèse de doctorat. Univ. de Bordeaux III, 311p.
- Institut Territorial de la Statistique, 1988. RGA
- ORSTOM, 1993. Atlas de la Polynésie. 112 planches.
- Service de l'Urbanisme, 1994. Schéma général d'Aménagement et d'Equipement : 51 p.

I • LES ESPÈCES

Comparaison du sein des îles du Pacifique	
	Surface (km²)
Pays	
Nouvelle-Calédonie	19.103
Fidji	18.274
Nouvelle-Zélande	269.057
Hawaii	16.705
Polynésie française*	3.430
Samoa	2.843
Juan Fernandez	134

source : Mora

Australas	5	135	437	70	4	5,70
Gambier (1)	11	85	441	29	4	13,80
Marquises	11	1050	1232	101	21	20,80
Rapa (2)	4	40	650	73	18	21,90
Société (3)	15	1598	2241	207	49	23,70
Tuamotu	75	865	10	10	0	0,00
TOTAL	121	3583		269	94	34,90

(1) Gambier + Ducie, Henderson, Oeno et Pitcairn

(2) Rapa + îlots de Marotiri

(3) Société + Makatea

1.1 - La flore terrestre

La diversité du relief des îles, de la superficie et de l'altitude, offre une grande variété de biotopes. La flore y est étudiée depuis une dizaine d'années par J. Florence de l'ORSTOM. Comme de nombreuses autres îles hautes de la région, les îles polynésiennes possèdent un fond floristique d'espèces indigènes : 960 sur environ 2.700 espèces au total, dont 560 espèces (6 genres) sont endémiques, soit un taux de 58% ; ce taux passe à 70% si l'on ne considère que les Angiospermes. Mais il existe une disparité réelle entre les différents archipels en fonction de la diversité des milieux écologiques, soit de la taille de l'île et de son isolement. (voir tableau). Les formations hygrophiles de haute altitude possèdent la richesse spécifique et endémique la plus élevée : à Tahiti par exemple, 70% environ des espèces endémiques y sont localisées, à Nuku-Hiva (Marquises), 50% environ.

1.2 - La faune terrestre

A l'exception de l'avifaune, la faune polynésienne se caractérise par une grande pauvreté, particulièrement en insectes, en mollusques et surtout en vertébrés (7 espèces de reptiles, aucun batracien). Au niveau des archipels, cette pauvreté en espèces augmente d'ouest en est. Les espèces indigènes sont en nombre réduit, compte tenu des potentialités de dispersion qu'elles doivent posséder pour coloniser ces îles éloignées et de la faible diversité des milieux offerts. L'endémisme est par contre important pour certaines espèces, les insectes principalement, en particulier dans les îles éloignées (Rapa, Mangaïva, Marquises).

Les oiseaux

L'avifaune terrestre, d'affinité malaise et australasienne, est l'une des plus pauvres du monde. Les oiseaux

Les espèces d'oiseaux	Nom scientifique
<i>Philopetrels</i>	<i>mercerii</i> m
<i>Philemon</i>	<i>fuliginosus</i> f
<i>Acrocephalus</i>	<i>cooperi</i> lo
<i>Acrocephalus</i>	<i>cooperi</i> pa
<i>Diculus</i>	<i>galatea</i>
<i>Diculus</i>	<i>pacificus</i> auroto
<i>Pomareas</i>	<i>polii</i> flava
<i>Pomareas</i>	<i>mendozae</i> m
<i>Pomareas</i>	<i>mendozae</i> m
<i>Pomareas</i>	<i>nigra</i>
<i>Buteo</i>	<i>swainsoni</i> pain
<i>Gallicolumba</i>	<i>rubricollis</i>
<i>Gallicolumba</i>	<i>erythroptera</i>
<i>Arremonops</i>	<i>leucophrys</i>
<i>Archon</i>	<i>tyranneus</i> can

	hirondelle, 2 fau	genre, espèce et :	actuelle comprend :	l'exception de l'aj	la marouette fulig	du canard à sou	espèces à vaste ré	toutes les espèces	terrestres visiteur	hirondelle, 2 fau	genre, espèce et :	actuelle comprend :	l'exception de l'aj	la marouette fulig	du canard à sou	espèces à vaste ré	toutes les espèces	terrestres visiteur	hirondelle, 2 fau	genre, espèce et :	actuelle comprend :	l'exception de l'aj	la marouette fulig	du canard à sou	espèces à vaste ré	toutes les espèces	terrestres visiteur			
Australies	\$	195	437	70	4	13.86	2	1.76	10.7	27	\$	195	437	70	4	13.86	2	1.76	\$	195	437	70	4	13.86	2	1.76				
Gambier (1)	11	85	441	29	4	19.7	2	1.76	10.7	27	2	11	1050	1232	101	21	20.86	207	124	2	11	1050	1232	101	21	20.86	207	124		
Marquises	11	1050	1232	73	73	1.9	21.90	115	55	4	5	4	650	2241	207	49	23.70	416	224	5	4	650	2241	207	49	23.70	416	224		
Rapa (2)	4	40	650	73	73	1.0	0.00	0.00	0.00	0	0	0	1598	865	10	0	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sociale (3)	15	1598	2241	207	49	23.70	6	224	55	4	5	2	7.5	865	10	0	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tusmou	7.5	865	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121	3603	268	0	34.90	680	468	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	121	3603	268	0	0	34.90	680	468	6																					

(1) Gambier + Ducie, Henderson, Oeno et Pitcairn
(2) Rapa + îlots de Marquises
(3) Société + Makatea

1.1 - La flore terrestre

La diversité du relief des îles, de la superficie et de l'altitude, offre une grande variété de biotopes. La flore y est étudiée depuis une dizaine d'années par J. Florence de l'ORSTOM. Comme de nombreux autres îles hautes de la région, les îles polynésiennes possèdent un fond floristique d'espèces indigènes : 960 sur environ 2 700 espèces au total, dont 560 espèces (6 genres) sont endémiques, soit un taux de 58% ; ce taux passe à 70% si l'on ne considère que les Angiospermes. Mais il existe une disparité réelle entre les différents archipels en fonction de la diversité des milieux écologiques, soit de la taille de l'île et de son isolement. (voir tableau). Les formations hygrophiles de haute altitude possèdent la richesse spécifique et endémique la plus élevée ; à Tahiti par exemple, 70% environ des espèces endémiques y sont localisées, à Nuku-Hiva (Marquises), 50% environ.

1.2 - La faune terrestre

A l'exception de l'avifaune, la faune polynésienne se caractérise par une grande pauvreté, particulièrement en insectes, en mollusques et surtout en vertébrés (7 espèces de reptiles, aucun bauprécie). Au niveau des archipels, cette pauvreté en espèces augmente d'ouest en est. Les espèces indigènes sont en nombre réduit, compte tenu des potentialités de dispersion qu'elles doivent posséder pour coloniser ces îles éloignées et de la faible diversité des milieux offerts. L'endémisme est par contre important pour certaines espèces, les insectes principalement, en particulier dans les îles éloignées (Rapa, Mangaia, Marquises).

Les oiseaux

L'avifaune terrestre, d'affinité malaise et australasienne, est l'une des plus pauvres du monde, avec 30 espèces seulement. Les oiseaux

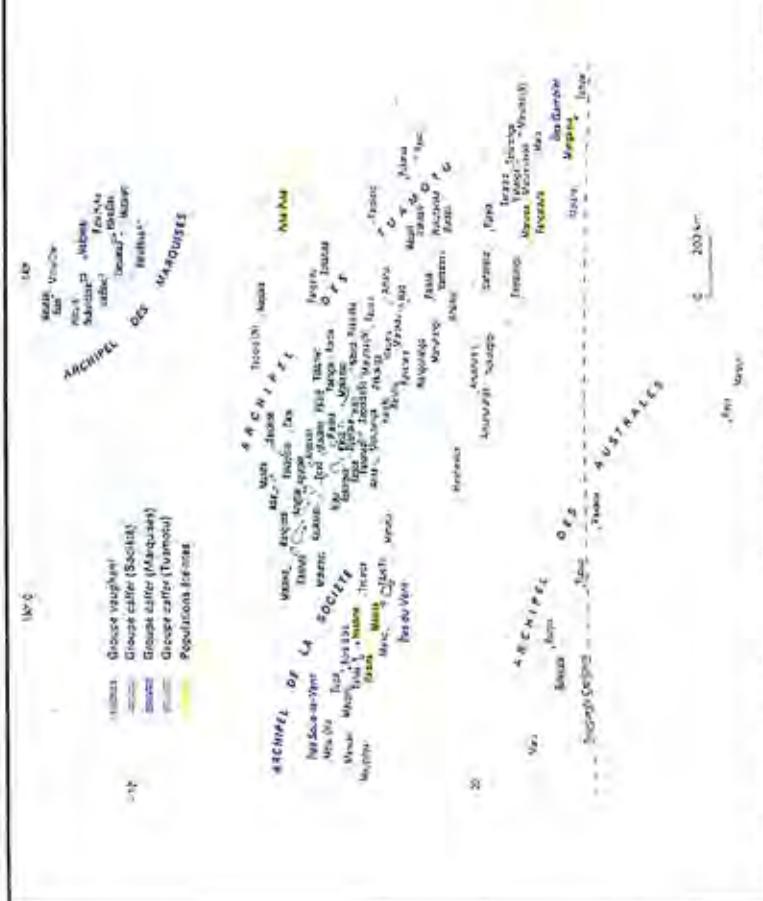
	Les espèces d'oiseaux	Nom scientifique
Proctopera melanotos melanotos	Proctopera melanotos melanotos	
Ptilinopus auritus	Ptilinopus auritus	
Aerodramus caffer longirostris	Aerodramus caffer longirostris	
Aegithalos caeruleopectus	Aegithalos caeruleopectus	
Dicaeum celebicum	Dicaeum celebicum	
Dicaeum pacificum pacificum	Dicaeum pacificum pacificum	
Pomarea nigra	Pomarea nigra	
Pomareoides superciliosus	Pomareoides superciliosus	
Crotophaga sulcirostris	Crotophaga sulcirostris	
Aethopyga christinae	Aethopyga christinae	
Metallura erythrops	Metallura erythrops	
Zosterops virens	Zosterops virens	

constituée et l'a régresser. L'ensembl aménagements sur très fragile et menacées. Ces ma

- de la disparition des maladies aviaires
- du braconnage, en particulier les rapports contre le
- de la collecte d'objets détrichement dans l'introduction d'animaux

petit héron (le héron vert de Tahiti, *B. striatus patruellis*), sont actuellement confinées sur l'île de Tahiti et sont devenues très rares. Les populations de canards noirs sont réduites à 200 ou 300 individus. Les autres espèces résidentes des zones humides incluent l'aigrette sacrée (*Egretta sacra*), la marouette fuligineuse (*Porzana tabuensis*), la grande sterne huppée (*Sterna bergii*), le martin-chasseur de Tahiti (*Halcyon venerata*) et le martin-chasseur des Tuamotu (*H. gambieri*).

Depuis le XVIII^e siècle, treize formes connues sont aujourd'hui éteintes, mais il est probable que l'importance réelle des extinctions soit supérieure. Celles-ci datent de l'arrivée des premiers polynésiens sur les îles et se sont accentuées avec l'arrivée des occidentaux et l'introduction des



Distribution de la fauvette à long bec (*Acrocephalus sp.*) en Polynésie

source : ORSTOM

Les reptiles, mollusques et mammifères

Les reptiles sont en Polynésie française, la composante la plus représentative de la faune des vertébrés strictement terrestres. Ce sont tous des lézards, répartis en 9 espèces dans deux familles : les Scincidés (4 espèces) et les Gekkonidés (5 espèces). Cette herpétofaune présente un grand intérêt scientifique, sur le plan zoogéographique,

Les gastropodes de la faune polynésienne cladoxylique diversité. Il existe un macro-mollusque endémique, avec inter-filé ; mais les micro-mollusques

recul de la forêt ; seule la faune introduite résiste. Les *mollusques d'eaux douces* comprennent 15 espèces (7 familles), dont trois sont endémiques (*Flaviopupa obtusa*, *F. rapaeensis* aux Australes et *Neritina dilatata* à la Société), six ont une répartition pacifique ou indo-pacifique et les six autres ont été introduites.

Outre *les mammifères domestiques et d'élevage* (chat, chien, chevre, porc, cheval, ...), tous introduits, il faut signaler la présence de trois espèces de rats (*Rattus exulans*, *R. rattus* et *R. norvegicus*). Ces rats sont en assez grand nombre, ce qui n'est pas sans poser de problèmes de santé.

Les insectes

Près de 625 espèces ont été décrites. Pour plusieurs genres, les taux d'endémisme des espèces atteignent 100%. Une cigale est endémique à Raiatea. Les moustiques sont les mieux connus. Parmi les espèces restreintes à la Polynésie, on peut citer cinq espèces de Culicidés, famille qui regroupe l'ensemble des moustiques, (*Culex toviiensis*, *C. marquesiensis*, *C. kesselii*, *C. atriceps* et *Aedes edgari*). Aucune ne pique l'homme et leur intérêt est d'ordre biogéographique. Les simuliens, petites mouches piqueuses ("nono noirs") sont représentées par quatre espèces, aux îles Marquises. L'une *Simulium buissoni* agresse férolement l'homme à Nuku Hiva et à Eiao (voir chapitre "santé"). Parmi les espèces à grande répartition océanienne, chez les moustiques le genre *Culex* est à nouveau bien représenté et l'espèce *Aedes polynesiensis* occupe une place prédominante comme vecteur de filariose et de dengue et comme nuisance dans la plupart des îles. Les Cératopogonidés (*Culicoides insulanus*) sont de minuscules moucherons très agressifs.

Enfin, la Polynésie n'a pas échappé aux problèmes des importations d'insectes comme par exemple *Aedes aegypti* principal vecteur de la dengue. D'autres espèces se sont également très bien acclimatées comme *Culicoides belkini* ("nonos blancs") largement diffusé dans toutes les îles de la Société, des Tuamotu et des îles Gambier ou *Culex quinquefasciatus*, moustique pantropical lié à l'urbanisation.

Diffusion de quelques espèces importées d'insectes hématophages

○ Aedes aegypti (principal vecteur de la dengue)

C. cornuta sont maintenant rares, *niane*, sont également aujourd'hui. L'ensemble de natures de naissances provoquait, dès ressource. Les st également localement "exploitation des de ses espèces est

Compte tenu des possibilités de dispersion des larves par les courants, l'endémisme est faible. Mais l'éclatement de la Polynésie et la grande diversité géographique des archipels polynésiens, de la Société aux Marquises, situées très au nord et à Rapa située au sud, se traduit par des faunes est relativement pauvre en espèces coraliennes.

Les tortues marines

La flore algale comprend au moins 346 espèces de macrophytes. L'endémisme est faible, mais certaines espèces comme *Caulerpa seurati* ou *Chevaliericrusta polynesica* semblent avoir une aire limitée aux seuls archipels des Tuamotu. La faune madréporique (ou coraux) est pauvre, avec 48 genres et 170 espèces actuellement connues (contre 700 espèces dans les régions de richesse maximum). Il n'y a semble-t-il pas d'endémisme, même si trois unités biogéographiques se distinguent : les sous-provinces nord et sud et la zone des Marquises. Chez les mollusques, 1.510 espèces ont été inventoriées à ce jour, ce qui est peu par rapport aux autres régions du monde (jusqu'à 5.000 espèces dans les zones les plus riches). Cent vingt cinq espèces sont endémiques, soit un taux de 10%, avec un maximum aux Marquises (exemple du *Conus gauguini*) et à Rapa. Pour ce qui concerne les poissons, 800 espèces ont été inventoriées à ce jour, réparties en 101 familles, mais les prospections sont insuffisantes pour avoir un bilan complet. Certaines espèces ne sont localisées que dans un archipel (*Anthias regalis*, *Hemiochus varius*). Pour d'autres espèces, l'isolement génétique plus ou moins important de populations a été mis en évidence entre des îles différentes (*Acanthurus triostegus*, *Dascyllus aruanus* - Planes in EPHE, 1994). Il faut rappeler que les poissons récifaux représentent la communauté ichtyologique la plus diversifiée au monde.

Le fait de leur reproduction par larves planctoniques et compte tenu des possibilités de dispersion de ces larves par les courants, aucune de ces espèces n'est aujourd'hui menacée de disparition. Les stocks de certaines espèces récifales, en revanche, notamment à croissance très lente, peuvent être menacés par une trop grande collecte ou par la dégradation et la disparition de l'habitat corallien. Mais en l'absence d'études de suivi des stocks, il est difficile d'évaluer exactement la menace.

Ainsi le corail noir (*Cirripectes sp.*) est

La tortue est une coralliens. Trois Polynésie, la tortue verte *Chelonia mydas*, la "écaille", *Eretmochelys imbricata*, animal sacré, en règles traditionnelles concerne la capture une source très particulière dans encore dans certains îles familiaux à petit échelle. Des recherches scientifiques sur les tortues sont limitées : les stations de nombreux lieux archipels de la Polynésie et son île de Marquises, aucun jamais été réalisé. La tortue est présente dans les îles de l'archipel de Ponte Scilly, l'un des derniers sites de ponte de la tortue en Polynésie et dans le programme de recherche mené sur l'atoll d'Ua Huka. 353 tortues baguées ont été apparaître des îles archipels du Pacifique, d'une approche (Dumont d'Urville et Salomon) plus récents datant de 1997. Afin de préserver les stocks et l'éliminer la capture de tortues, dès le début de l'année 1998, 353 tortues baguées ont été prélevées sur l'île de Rapa le 12.01.1993, 262 dans l'écloserie, et après avoir été mises en captivité dans l'écloserie, 1998.

l'atoll de l'araro
saumâtre et que la
Faîti comprend
offrant des habitats

II.2 - Les récifs coralliens

Les récifs coralliens sont très diversifiés et abondants dans les eaux polynésiennes. Ils sont principalement constitués de coraux durs (Acropora, Montipora, Pocillopora) et de coraux molles (Scleractinia). Les récifs coralliens sont également formés par des algues et des bivalves. Les récifs coralliens sont très importants pour l'économie locale, en particulier pour la pêche et le tourisme.

Les dernières observations sur les atolls indiquent que le stock est de plus en plus faible sur Mopelia ainsi que sur Scilly où une baisse de près de 94% du nombre de tortues venant pondre a été enregistrée, en raison du braconnage (EVAAAM, 1992). En effet, malgré la réglementation, le braconnage est très important y compris dans les réserves. L'importance de ces braconnages dans les Tuamotu a été estimée à 3 000 tortues pour l'autoconsommation et à 1 000 tortues pour l'exportation vers la Société, où sa chair est très prisée.

II . LES ECOSYSTEMES

II.1 - Les zones humides terrestres

Les quelques zones humides que l'on trouve en Polynésie Française sont de très petite taille et mal connus. Elles incluent les ruisseaux et torrents de montagne (sur la plupart des grandes îles), le lac Vaihiria à Tahiti, les rivières de plaine (à Tahiti), un certain nombre de lagunes saumâtres et hypersalins et plusieurs petits marécages d'eau douce servant ou non à la culture du taro. Il y a aussi quelques étangs d'eau saumâtre (d'une salinité de 10 à 20 ppm) sur certains atolls. Les Marquises sont des îles relativement sèches, ne présentant pas de zones humides significatives, tout comme les îles Gambier.

Les zones humides terrestres de Polynésie française (Nauaudouin, 1999)

- dans les *Res-du-Vent* : le lac Vaihiria, la vallée de la Papenoo, la plus importante rivière de Polynésie, et les lagunes de Port Phœnix et Miti Rapa au sud de Terahou, dans la presqu'île de Tahiti, et le lac Temae à Moorea,
- dans les *Res-Sous-le-Vent* : les lagunes Roto Rahi et Roto Iru sur Maiao, le lac Maeva à Huahine,
- dans les *Tuamotu* : les atolls de Niau, de Taiaro, de Fakaena, ceux du groupe Raevski (Tepoto sud, Hiti et Tuanake), ceux de Marutea du sud et Maurei Vavao, les zones humides du motu Tuberahera à Tikichau aux Australes ; l'île de Rurutu.

Le récif corallien est un écosystème spécifique, à l'égard de l'ensemble des écosystèmes, dont madréporaires (ou substrat, à partir de communautés très diverses), groupes zoologiques représentés qui incluent benthiques, nectaires, principaux phytosymbiontes, Spongiaires, les Vertébrés, Crustacés, les Vertebrés par des millions de quelques hectares. Poissons sont toutefois riches de la flore. Polynésie n'est pas avec d'autres récifs associés à ou secondairement vasières, herbiers, atolls polynésiens, édifications récifales.

Ils sont caractérisés par leur grande richesse de la flore et des habitats associés à ou secondairement vasières, herbiers, atolls polynésiens, édifications récifales.

Il concerne les frangeants, récifs qui, en particulier, illustre de façon formation des atolls colonisé par les espèces.

Les forêts d'origine ("forêts terrestres") ne sont que l'intérieur des îles, Société qu'elles soient, les forêts altitude ont subi défrichements) et vallons protégés, forêts ombrophiles dans leurs compositions, et endémiques, ont

La plupart des zones humides ont régressé du fait

de pulser plus minéraux au détriment de la dispersion de ses rats sur de grandes distances dans le secteur.

III - Les MENACES SUR LA BIODIVERSITE

Bien que tardivement arrivé dans ces îles, l'homme a, en quelques siècles, marqué de sa présence, le paysage végétal et bouleversé les faunes. La cause majeure de l'appauvrissement de la biodiversité, tant végétale qu'animale, est l'introduction d'espèces étrangères sur les îles.

La flore

Les traces du passé polynésien, défrichements, feux et chasse, puis l'urbanisation croissante et les techniques de transformation du milieu, ont modifié la végétation indigène dans toutes les stations accessibles de basse et moyenne altitude.

Si les défrichements pour les cultures, ont provoqué l'extinction d'espèces endémiques (26 espèces éteintes), l'introduction volontaire ou non d'espèces diverses sont largement responsables de l'appauvrissement de la biodiversité végétale. Ainsi, l'introduction des chèvres dans l'île de Rapa, des moutons dans l'île de Motuane, de chevaux et porcs dans l'île de Eiao et de coqs domestiques sur les diverses îles hautes ont induit, à des degrés divers, des destructions du couvert végétal. Parmi les espèces endémiques, 137 espèces sont rares, 114 vulnérables et 64 en danger. Diverses plantes introduites ont également conduit à l'appauvrissement de la flore originelle : le goyavier (*Psidium guajava*), le lantan (*Lantana camara*) et l'acacia (*Leucaena leucocephala*) ont progressivement envahi la forêt. Les pâtures des plateaux sont actuellement menacés d'anéantissement par une Cypréace (*Kuhniaea polypylla*) qui, depuis son introduction accidentelle, s'étend rapidement. Toutes les mesures mises en œuvre pour son éradication seront soldées par un échec et toutes les Graminées testées sont progressivement supplantées.

Deux autres espèces ont, du fait de leur compétitivité, submergé certaines communautés, au point de les éliminer complètement en se développant en formations monospécifiques. *Molinia minutiflora*, Graminée introduite en 1960, et *Miconia calvescens*, une Mélastomatacé ornementale, introduite en 1937, qui est en train de supplanter la forêt primaire. Le *Miconia* s'est très rapidement répandu dans la zone hygrophile de basse et moyenne altitude, s'attaquant même à la "forêt de nuages" (800-1 500 m) où sont

un compétiteur efficace. Elle détruit les sols" ; carte de 1983, date du passage de l'île de Moorea et Raiatea. Tahiti est menacé également plus tôt que Moorea et Raiatea.

Outre les introductions, l'espèce, la Dégradation et malheureuse, sensibilisation du public, les responsables d'arracher ou de détruire les fruits et les fleurs

La faune

Outre les introductions (plus haut), l'espèce, la Dégradation et malheureuse, sensibilisation du public, les responsables d'arracher ou de détruire les fruits et les fleurs

également présentée aujourd'hui disparaît. *Euglandina* a éliminé les populations de *Pachysphinx* et *Tahitaea* et Tahitaea et *Habrobracon*. Seule l'île de Hiva Orosei. Depuis l'absence de populations de *Popillia* et *Trichoniscoides* dans les vallées de l'île ;

encore présente mais encore au niveau de l'île, *Euglandina* a éliminé les populations de *Popillia* et *Trichoniscoides* dans les vallées de l'île ;

"nonos" et mous

site sont actuellement
permettant la création
d'un délibération sur le 1^{er}
proposé. Cependant
actuellement protégé
naturel territorial, six
la Biosphère. Ces aï
que compte la Polynésie
dans les Tuamotu et
surface totale d'aires
sur 350.000 ha de ter
aires marines protégées
km² de lagons, pour
12 800 km², soit mi

En milieu marin, l'introduction des burgau (*Turbo marmoratus*) et des urchins (*Trochus niloticus*), qui ont colonisé un niche écologique vide dans le complexe récifal, ne semble pas constituer une menace pour les espèces marines. En revanche, la diversité génétique de *Pinctada margaritifera* a été considérablement réduite par suite des transferts de nacres d'un lagon d'atoll à l'autre (voir chapitre "exploitation des ressources de la mer"). La menace principale pour les récifs résidé dans la disparition de certains habitats par dégradation de portions de récifs (voir chapitre "le milieu marin et le littoral").

Sources

- Association MANU, 1994. Actes du séminaire "Connaissance et Protection des oiseaux", Nov 93 : 102p. - BLANC C.P., POINTIER J.P., 1984, in OFAI n° 6. Bulletin de liaison Antenne Museum-EPHE : 103 p.
- BIRNBAUM P., 1990. Exigences et tolérances de *Miconia calvescens* à Tahiti. De la population à l'individu. Rapport de stage II. ORSTOM-Délégation à l'Environnement, 1993. "Halte au Miconia"
- EPHE, 1994. Rapport d'activité scientifique (rapport à quatre ans 1991-1994). 147p.
- EVAAM, 1992. Programme tortues : rapport annuel 1992, bilan provisoire et perspectives
- EVAAM, 1993. Contribution de la Polynésie française au programme de conservation des tortues marines. Troisième réunion du PROE. 21p.
- FLORENCE J., 1987. Endémisme et évolution de la flore de la Polynésie française. Bull. Soc. Zool. France 112 (3-4) : 369-380.
- MEYER J.Y., 1994. Mécanismes d'invasion de *Miconia calvescens* en Polynésie française. Thèse de Doctorat. Université de Montpellier.
- MORAT P., JAFFRE T., VEILLON J.M., 1994. Richesse et affinités floristiques de la Nouvelle-Calédonie: conséquences directes de son histoire géologique. Mem. Soc. Biogéogr., IV (3ème série)
- ORSTOM, 1993. Atlas de la Polynésie. 112 planches.
- PAINÉ J.R., 1991. I.U.C.N. Directory of protected areas in Oceania. I.U.C.N. pp 45-57.
- POINTIER J.P., 1993, in Atlas de Polynésie et communication personnelle.
- SALVAT B., 1990. Menace et sauvegarde des espèces des récifs coralliens. C.O.M., v 172 : pp 489-501.
- SALVAT B., Les ressources marines vivantes du Pacifique, passées, actuelles et futures. Antenne Museum-EPHE : 36 p.
- SCOTT D.A., 1993. A directory of wetlands in Oceania. I.W.R.B. - A.W.B. pp 105-127.
- L'atoll de Scylla protégée de 10 411,300 ha) et l'atoll One, surface m 1.240 ha) tous d' sont des réserves de la Convention Cet article est réservé

mais ces chartes ne sont pas encore élaborées.

Par ailleurs, en 41 ans, c'est-à-dire de 1952 à 1993, 193 sites et monuments naturels ont été classés sur 23 îles parmi lesquels 21 sont des monuments naturels (grottes, cascades, lac, belvédère,...), dont 19 appartiennent à l'Archipel de la Société et deux aux Marquises (baies).

Les institutions impliquées dans la gestion des aires protégées

- la Délégation à l'Environnement (voir chapitre "Politique du Territoire) est responsable du corps de gardes-nature. Il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul garde-nature, agent de la Délégation à l'Environnement. L'idée était d'affecter à cette tâche des agents de divers services, en particulier l'Economie rurale et l'Équipement, mais pour l'instant rien n'a été engagé.

- le Conservatoire du Littoral créé en 1989, qui a un rôle modeste. Les terrains acquis entre 1989 et 1993 s'élèvent à 113.212m² dont 85.220m² (75%) correspondent à un terrain sur Huahine, le reste à 3 terrains sur Tahiti (voir "Politique du Territoire"). Un projet de renforcement et de

Sources

- DAHL, 1980. Inv
du Pacifique Sud.
105p.

- Délégation à l'En
d'aménagement et d'
côtières de Polynésia
- GABRIE C., PAY
et lagunaire de Hu
journées de géograph
- ORSTOM, 1993.

- PAINÉ J.R., 199
areas in Oceania. I.
- Délégation à l'En
la protection des sit
- SCOTT D.A.,
Oceania, I.W.R.B.
- THIBAULT J.C.
oiseaux menacés :
Conseil Internationa

Les milieux naturels d'intérêt écologique et les sites à préconiser d'aires menacées dans divers rap

Les recommandations du rapport Dahl (1980) et IUCN (1991)

Archipel de la Société : Mopelia, Scilly, Tahiti, Tetiaroa, Tupai
Archipel des Tuamotu-Gambier : Apataki, Kauahi, Puka Puka, Rangiroa, Tekokoto, Arut

Makaroa, Manui, motu Teiku
Archipel des Australes : Rapa, Marotiri
Archipel des Marquises : Hauhut'a, Eiao, Fatu Huku, Ua Pou (Oa, Mokohe, Takahe, Pap
Hiva (Mataua), Hiva Oa (Ainahoe), Fatu Iva (Tui)

Les recommandations du rapport Dahl (1980) et IUCN (1991)

Archipel de la Société : Teiataroa : protection des oiseaux ; Moorea : écosystème récifal ; T

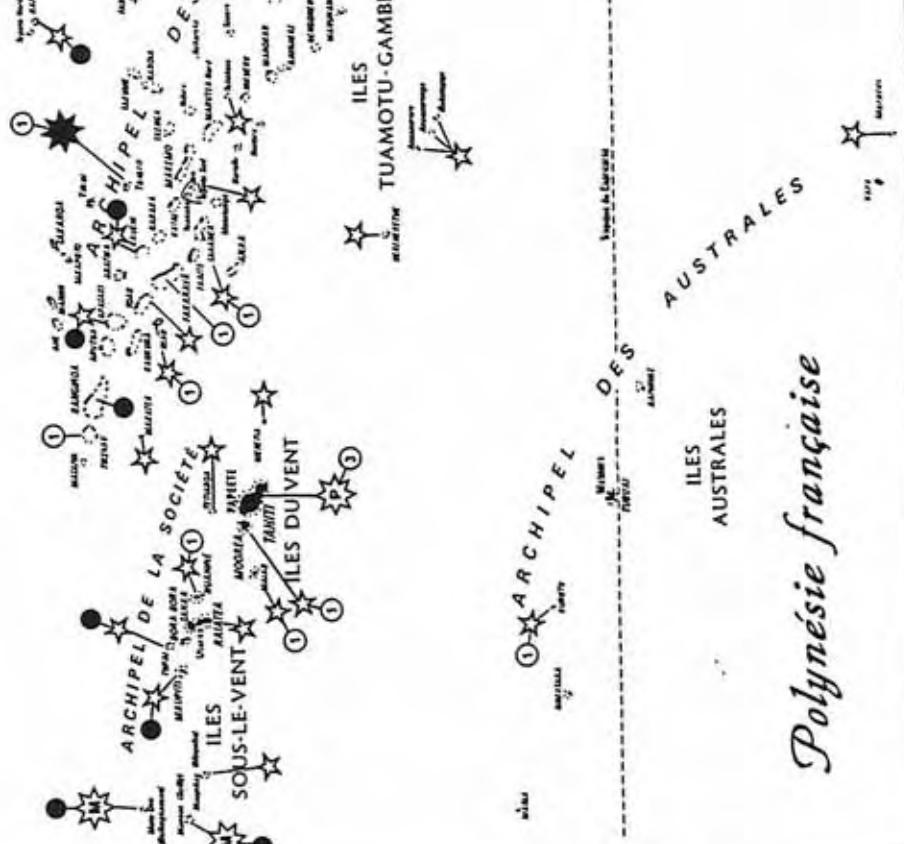
Mapelia : protection des oiseaux, des tortues et de l'écosystème récifal ; Motu One
l'écosystème récifal.

Archipel des Tuamotu-Gambier : plusieurs types de lagons ouverts et enclavés,
Anuanurunga, Nukutapipi, ou les îles du Duc de Gloucester ; Atolls épargnés par la cigua
des oiseaux et tortues de mer tels que Pukaki-Puka, Tekokota, Kauchi, Apataki, Napuka, T
motu Manui et Teiku

Archipel des Marquises (protection des oiseaux) : Ua Huka, Ua Pou et Motuas
Archipel des Australes : Marotiri

Les recommandations du rapport Scott (Vermaudon, 1993) : Ce rapport qui recense les z
nombre d'iles ou atolls pour la protection des zones humides terrestres ou des îleaux
Société : Tahiti (3 zones humides), Moorea (1 zone humide), Maiao (1 zone humide)
Tuamotu : Tikehau (zone humide), Niau (atoll fermé, oiseau endémique), Tabuena (oiseau
(oiseaux), Marutea sud et Muriel Vavao (oiseaux). *Archipel des Australes :* Rurutu

Autres sites intéressants : Moorea : plusieurs secteurs de récif, d'intérêt scientifique ; Ba
Maua, Rangiroa, Tetiaroa, Ua Pou, Ua Huka, Ua Pou et Motuas



Polynésie française

LEGENDE :

AIRES PROTEGÉES :

- Réservé Biosphère
- Réservé Territoriale (domaine marin)
- ☆ " " (domaine terrestre)
- ◆ Parc naturel Terrestre

AIRES RECOMMANDEES :

- Sites de
- Zones /
- ☆ Intérêts

Elle a été marquée
par un séisme de magnitude 2.8. C'est à ce moment que le Laboratoire de Géophysique du CEA (LDG), à Parnatai (Tahiti), assure la surveillance des risques naturels du Pacifique central sud : volcanisme, sismicité et prévention des tsunamis¹. Il dispose du Réseau sismique polynésien, constitué de 21 stations permanentes, implantées à Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Mehetia, Rangiroa, Tubuai et aux îles Gambier. Les séismes tsunamogéniques sont suivis par le Centre Polynésien de Prévention des Tsunamis (CPPT) du LDG. Très en avance sur ce qui se fait dans le reste du monde, le LDG est le seul organisme mondial qui publie le Moment Sismique (Mo) en temps réel ou en temps très peu différé après les séismes importants, sur la base d'une nouvelle échelle de magnitude, en passe d'être adoptée internationalement. Il est en mesure de donner un préavis de tsunami, en fonction de la région d'origine, de 2 à 12 heures avant l'arrivée des vagues en Polynésie. Le laboratoire assure également la surveillance des éboulements dans l'île de Tahiti.

Bien que les dégâts soient généralement moins importants qu'à l'échelle mondiale, il existe néanmoins des risques de séismes et de tsunamis dans les îles du Pacifique Sud. Dans les Tuamotu, au sud-est de Moorea, une crise sismique de magnitude 2.8. C'est à ce moment que le Laboratoire de Géophysique du CEA (LDG), à Parnatai (Tahiti), assure la surveillance des risques naturels du Pacifique central sud : volcanisme, sismicité et prévention des tsunamis¹. Il dispose du Réseau sismique polynésien, constitué de 21 stations permanentes, implantées à Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Mehetia, Rangiroa, Tubuai et aux îles Gambier. Les séismes tsunamogéniques sont suivis par le Centre Polynésien de Prévention des Tsunamis (CPPT) du LDG. Très en avance sur ce qui se fait dans le reste du monde, le LDG est le seul organisme mondial qui publie le Moment Sismique (Mo) en temps réel ou en temps très peu différé après les séismes importants, sur la base d'une nouvelle échelle de magnitude, en passe d'être adoptée internationalement. Il est en mesure de donner un préavis de tsunami, en fonction de la région d'origine, de 2 à 12 heures avant l'arrivée des vagues en Polynésie. Le laboratoire assure également la surveillance des éboulements dans l'île de Tahiti.

Le risque volcanosismique

Il existe 5 volcans actifs en Polynésie : le Mac-Donald, situé aux îles Australes, à 500 km au sud-est de Rapa, et le complexe volcanique de la région de Mehetia, au sud-est de Tahiti (Mehetia, Monu-Pihaa, Rocard et Teahitia). Le Mac-Donald a été le siège de 23 crises importantes entre 1977 et 1988 ; il ne s'est pas manifesté ces trois dernières années. En revanche, il semble que l'on ait assisté à un réveil du volcanisme dans la région de Mehetia qui s'est manifesté par 5 crises volcanosismiques très importantes, la première à Mehetia en 1981. Les suivantes au Teahitia en 1982, 1983, 1984 et 1985. Ce mont culmine à 1.600 mètres sous la surface de l'océan, à 35 km au nord-est de Taulira, dans la presqu'île de Tafarau (Tahiti). Aussi les séismes importants, se produisant lors de ces très fortes crises, sont-ils parfois ressentis par la population de Tahiti (janvier 1985).

La sismicité des îles de la Société se trouve principalement localisée à l'est de Tahiti. Deux autres zones sismiquement actives actuellement se trouvent l'une au nord de Bora-Bora, l'autre au sud-ouest de Tahiti. Ces zones de fortes concentrations de séismes, autour de Tahiti, correspondent aux points chauds de la Société, à partir desquels se forment les volcans sous-marins

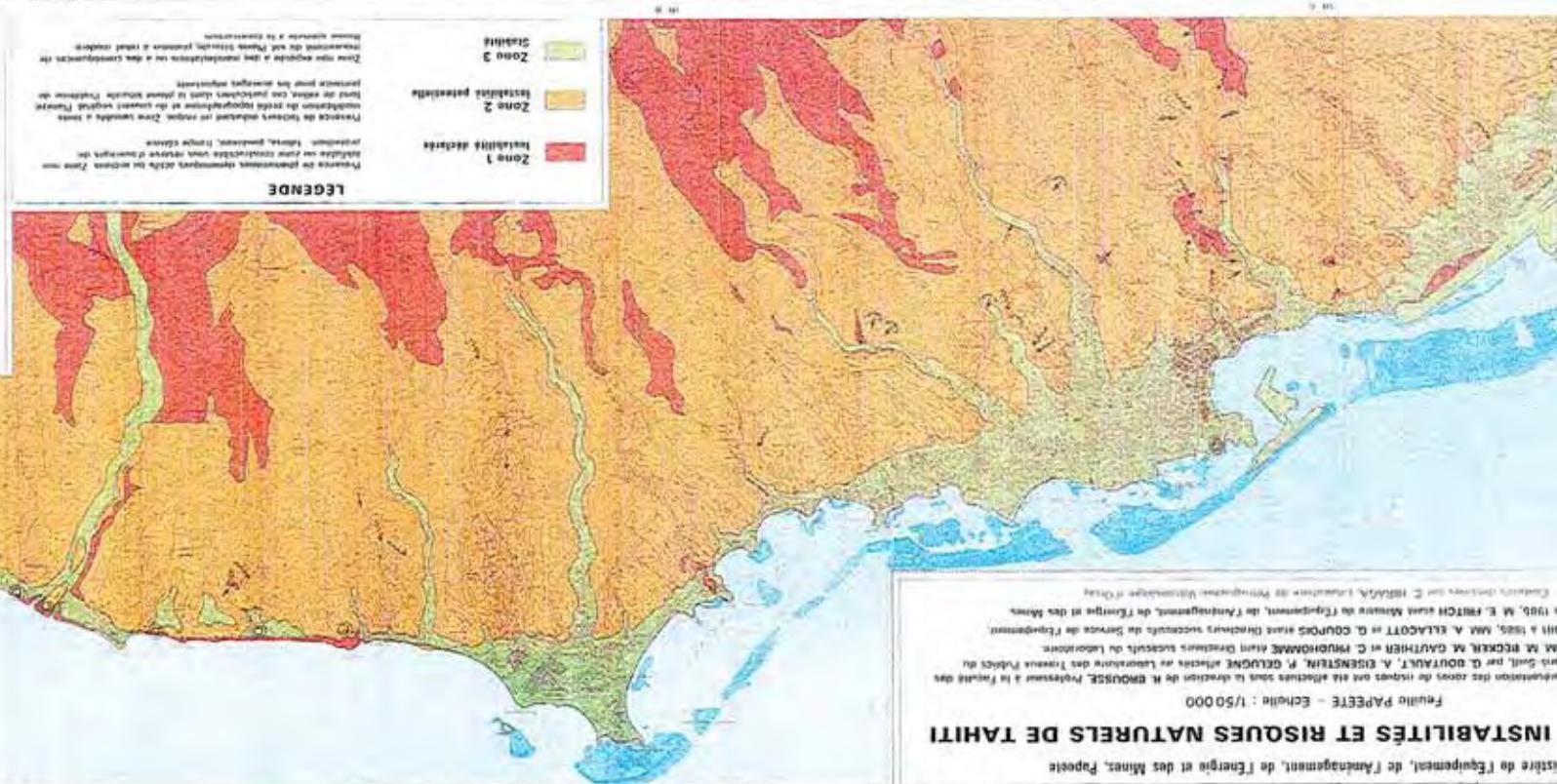
I - Les RISQUES NATURELS

Le réseau de surveillance

Le risque cyclonique

Malgré la présence de cyclones chaque année, les moyens près de l'origine de tsunamis sont faibles en Polynésie. Ces cyclones ont eu des victimes, surtout de tempête : 11 en 1903 et entre janvier et

cyclones, soit au moins 150 années plus tôt.



travaux du soutien des côtières" du Groupe sur l'Evolution du Grouement à la Polynésie. L'étude, qui repose sur les méthodologies, a une estimation des changements physiques en particulier sur la côte, a été réalisée sur l'échelle de 30 ans à vitesse constante. L'échelle de la révolution démographique offre plusieurs options de développement par les autorités naturelles et des communautés. Elle prévoit le maintien et de la zone frontalière, donc à assurer le fonctionnement des zones franquées, contrariera le résultat de la réglementation de la zone frontalière. Compte tenu de ce chapitre "occupant", il ne concernera que probablement un territoire de 100 km², ainsi que les abords de la zone frontalière. L'impact sera fait d'origine anthropique ("des sols"). Un document ORSTOM, 1994) de 2 cm pour la montagne pour engendrer un recouvrement morphologique continu pour 50 ans par décennie.

Les cyclones de 1983 ont révélé l'insuffisance de protection des populations. Les pouvoirs publics ont donc pris des séries de mesures préventives en matière de construction, avec notamment l'application de normes de constructions des bâtiments publics permettant de résister à des vents supérieurs à 200 km/h. A l'exclusion des dommages indirects et de ceux subis par les installations militaires, les cyclones de 1983 ont coûté au moins un milliard de Frs.

Les effoulements et les coulées de boues

Les grands glissements de terrain en montagne peuvent provoquer la formation de coulées boueuses dévalant les torrents à grande vitesse. En 1993, de nombreux éboulements se sont produits à Tahiti dont ceux de la vallée de la Taharau avec formation d'une retenue d'eau d'une centaine de mètres de long sur 20 mètres de large, et de la vallée de Vairaharaha sur une hauteur de près de 1000 mètres.

Les inondations

Liés à la saison des pluies, les inondations sont particulièrement fortes dans l'agglomération de Papeete, sous forme d'écoulements rapides débordant sur la voirie. Les dégâts enregistrés sont généralement limités mais fréquents. En revanche, le risque d'inondation des basses vallées des cours d'eau, résultant des fortes pluies, est de plus en plus renforcé par la modification et l'endiguement du lit mineur et l'aménagement du lit majeur des rivières, qui sont exécutés le plus souvent sans étude préalable. Le développement de l'urbanisation sur la basse vallée de plusieurs cours d'eau a, depuis les cyclones de 1983, nécessité la réalisation de travaux hydrauliques destinés à faciliter l'évacuation des crues. Ces travaux ont un effet négatif sur la sédimentation et concourent à l'accroissement des apports terrigènes sur le complexe récifal. Aujourd'hui ce risque n'est pas mesuré, et à l'exception de la

II - Les RISQUES

Il n'existe pas de risque majeur à la Polynésie. Les principaux risques sont la pollution et l'explosion et importants d'hydrocarbures d'inondation résiduelle et des micro-centrales.

contre un incendie d'importance majeure, susceptible de se produire dans ces dépôts. Les sociétés se sont donc engagées à réaliser un Plan d'Opération Interne (POI) pour chaque dépôt. Fin 1993, deux POI sont terminés, les autres sont en cours d'élaboration. Si les conséquences du sinistre dépassent l'enceinte de l'installation, c'est l'autorité de police qui doit prendre la direction des opérations de secours, par l'élaboration de plans d'urgence (Plan Particulier d'Intervention, Plan de Secours Spécialisé). La Direction de la Protection civile s'est engagée à rédiger ces Plans d'Intervention. Cependant, la mise en place de tels Plans n'est actuellement que théorique, compte tenu des problèmes juridiques que pose le domaine de la sécurité civile sur le Territoire.

Pour ce qui concerne la pollution marine, le plan POLMAR date de 1982. Une étude avait été effectuée par le Port autonome, notamment pour ce qui concerne le dépôtage des navires, des pétroliers et des méthaniens, mais à ce jour, elle n'est pas suivie d'effets. Pour ce qui concerne les centrales hydro-électriques, les études de risques et des zones inondables en cas de rupture sont réalisées. Les aéroports ont des plans de secours à jour et testés régulièrement. Les effets des tirs nucléaires, aujourd'hui arrêtés, sont traités dans le chapitre "radioactivité".

Sources

- PROE, 1986. Les atolls et le risque cyclonique : le cas des Tuamotu. Environnement : Etude des cas. Pacifique Estude 3.
- Laboratoire de Géophysique du CEA, 1994. Rapport annuel 1993 : 21 pp
- Laboratoire de Géophysique du CEA, 1992. Activité du Laboratoire de Géophysique du CEA concernant le Territoire de la Polynésie française : 2 pp.
- Organisation et Environnement/EPHE, 1993. Conséquences de l'élévation du niveau de la mer : étude de vulnérabilité d'une île polynésienne : Moorea, Polynésie française - Première phase. Rapport Ministère de l'Environnement : 160 pp.
- ORSTOM, 1993. Atlas de Polynésie
- ROUGERIE F., 1994. Le littoral, les plages et la montée du niveau océanique
- SALVAT B., AUBANEL A., 1993. Conséquence d'une élévation du niveau de la mer pour un litoral à récif corallien : le cas d'une île haute volcanique, Moorea, polynésie française. Séminaire "élévation du niveau de la mer le long des côtes de France". DRAEJ - Ministère de l'Environnement, 6-7 Déc. 1993 : 3 pp.
- Service de la Sécurité Civile, 1994. Informations sur

1,5 kg/personne/jour métropole). Compte de l'accroissement de la population, avec un recul de l'importation, la production de déchets s'accroître dans des années, mais cette évaluation de données chiffre communales (II à décharges sauvages en 1993) est le plus souvent bordure de ravine, montrant fréquemment. Le problème est parti mais il se pose également.

Sous-le-Vent où le vent présente des touristes en 1993 préoccupant, en raison de présence des bateaux. déchets spéciaux toxiques traités, à l'exception solutions aujourd'hui d'enfouissement technique économiquement viables. Les types de déchets, l'im

I - La PRODUCTION

Les données sur la production touristes en 1993 sont limitées car rapport récent fait à Tahiti, seule île de do aujourdhui à avoir atteint 91 783 hab. En 1986, ils avaient (pour 3 228 habitants) de 325 touristes estimations de l'ensemble dans les autres déchets ménagers Uturoa (Ratatea) Tahiti.

A Tahiti, les communes sont 1985, 81 490 t et un accroissement total des déchets SITOM de Tahiti peu évolué ces 4 tonnes en 1993 (traitement), dont étrangers 29%.

Alimentation humaine	81300	66096	7	466
Produits de l'agriculture	29300	23820	7	166
Vêtements et assimilés	5200	4227	90	386
Véhicules (mécanique/industrie)	33700	27398	95	2605
BTP Go et So	161500	131299	2	26
Équipements ménages-tertiaires	22000	17 886 (1)	100	1788
Chimie engrais	7600	6178	40	24
Plastiques résines	6400	5203	90	461
Emballages pour produit. locale	1000	950 (2)	100	95
Divers	1000	813	90	77
TOTAL	349600	283870	654	654

(1) ratio ramené à 15%
(2) ratio ramené à 5%

La composition des déchets ménagers est de 39% papiers et cartons, 20% fermentescibles divers, 6% ferment organiques, 11% plastiques, 3% textiles, 6% métaux, 15% verres et incertes (source Tamaraa Nui).

Les déchets hospitaliers, hors résidus de restauration, représentent environ 430 t/an, les boues organiques représentent un marché de 9 000 t/an, la part des huiles collectées est infime par rapport aux importations (267 t sur 3 500, soit 7,6%).

II - IMPACT DES DECHETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les décharges situées au fond de vallées, et dont plusieurs sont saturées, engendrent de multiples nuisances. Les impacts sur le milieu terrestre sont divers, mais aucun d'entre eux n'a jusqu'à présent fait l'objet d'étude.

Ils concernent : l'immobilisation de larges surfaces de terrains (surfaces non connues), l'effet désastreux sur le paysage - renforcé par la dispersion des détritus par le vent - le dégagement, à la suite des incendies fréquents, de fumées nauséabondes, nuivives et nuisibles pour la santé, souvent rabattues dans les vallées par le vent du soir (*Houle*), la prolifération des nuisibles dangereux pour la santé (rats, moustiques, mouches). Les fortes pluies tropicales risquent par ailleurs d'entrainer des éboulements des décharges localisées dans les ravines en altitude, sur des sols instables et de fortes pentes, et d'engendrer la submersion de la zone côtière en aval par des déchets de toutes sortes. Les impacts sur le milieu marin résultent du ruissellement des eaux de pluies sur les déchets de toute nature, qui conduit à une pollution chimique, organique et

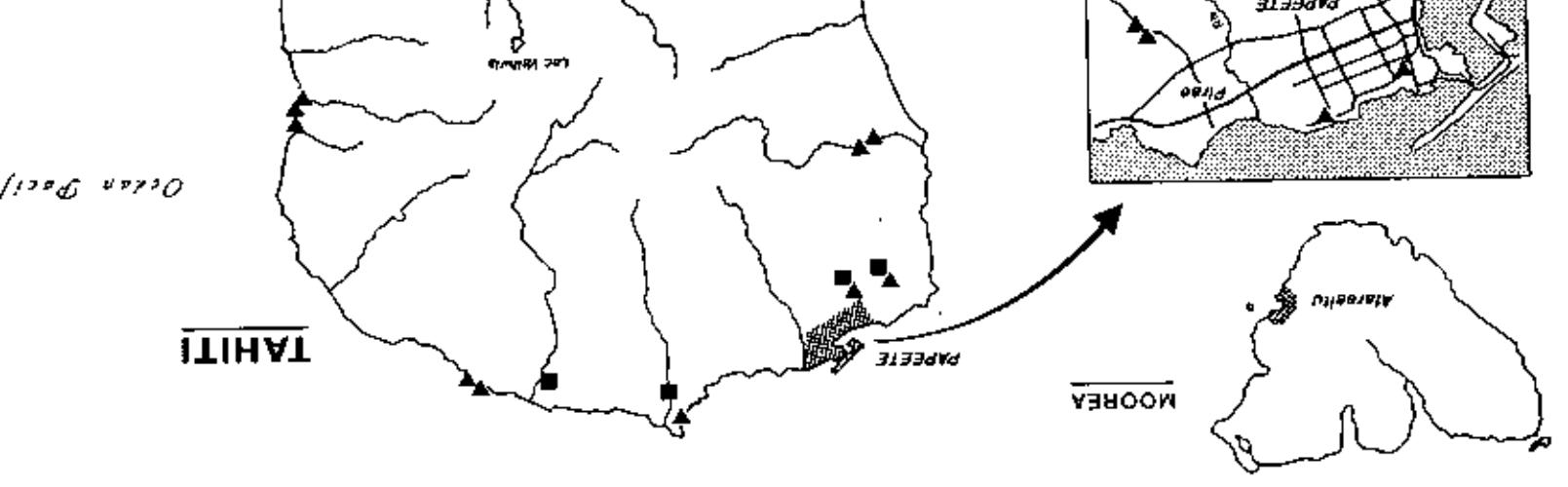
Quantité 1
produits par An

source : Délégation à

phréatiques par in
lagon qui récupère

III - Le TRAI
TAHITI et MOO

Jusqu'à présent, chaque commune déchets étaient communales. M décharges sauvage octobre 1992 su l'environnement communautes et d que plus de 40 d'ordures étaient plupart des décha vallées. Les huit problème et à ce se fait dans des localisée dans l Paparaa, avec tou pour la nappe ph de 1988 localisé Faanui, dont les de dire qu'il s'agit décharges sauvage



définir (phase décisions et direc-
tive œuvre et suivi du

Le SITOM a été
sur l'île de Moorea
1992; mais ce
problèmes car les
général de collecte
urbains doit être
d'épuration entra-
four. De ce fait

du traitement et de la valorisation des déchets urbains des communes adhérentes au SITOM, avait été mise en service ainsi qu'un réseau de six stations de transfert localisées autour de l'île. L'usine de traitement construite dans la vallée de Tipacru, sur la commune de Papete, devait permettre de traiter les ordures ménagères, les déchets de jardin, très importants à Tahiti, et les déchets industriels. Le prévisionnel 84 était de 47.500 tonnes/an d'ordures ménagères et divers et 33.000 tonnes/an de déchets de jardin.

Le procédé utilisé, après un tri et une fragmentation, était le procédé Valorga qui permet la valorisation des déchets ménagers par la méthanisation associée à une unité d'incinération classique. Il devait assurer une récupération quasi intégrale des déchets par méthanisation et par la production d'une base organique ou digestat pouvant être utilisé comme amendement pour l'agriculture (20.000 tonnes de compost prévu par an). Depuis sa première année de fonctionnement (1991), l'usine induisait de nombreux problèmes d'environnement liés à des difficultés techniques, qui incombaient en partie à l'absence de tri des déchets et au choix d'implantation de l'usine, dans une vallée encaissée, habitée et proche de la ville (environ 3.000 habitants et présence d'écoles). Par ailleurs, le potentiel de collecte des communautés avait été surestimé (déficit de 40%), la quantité de déchets type OM et DIB ayant été sous-estimé (potentiel supplémentaire apparent de 18.000 tonnes), et les déchets verts collectables sous-estimés (-10.500 tonnes). Les difficultés techniques ne permettant pas de traiter l'ensemble des déchets apportés à l'usine, ceux-ci s'amoncelaient dans une décharge aux abords de l'usine, conduisant aux problèmes d'environnement classiques de toute décharge sauvage saturée : problème de pollution des eaux de la Tipaerui, problèmes d'odeurs et de bruit, problèmes importants de dégagement de fumées lors des incendies de la décharge qui s'ajoutaient aux problèmes de pollution de l'air liés à l'incinération (voir chapitre "air"). Depuis fin 93, sous la pression des habitants de la vallée, l'usine est fermée.

IV - L'IMMERSION

Devant l'ensemble d'intérêt écologique et social, communiqué de collecte général doit être assuré par des stations d'immersion ouvertes au public. Ces dernières doivent être utilisées pour l'élimination des déchets ménagers et autres déchets domestiques et commerciaux, et pour l'assainissement des eaux usées. Elles doivent être installées dans des zones périurbaines, éloignées des zones résidentielles et industrielles, et doivent être équipées de dispositifs de collecte et de transport des déchets et des eaux usées.

V - L'ELIMINA SPECIAUX TO

A. Tahiti, et à l'exception des déchets nucléaires, les déchets spéciaux ne sont pas traités. Ces déchets sont stockés temporairement sur l'île de Taravao. Ces déchets sont traités par l'agence de protection de l'environnement (APE) qui les stocke temporairement sur l'île de Taravao. Ces déchets sont traités par l'agence de protection de l'environnement (APE) qui les stocke temporairement sur l'île de Taravao.

Aujourd'hui les collectivités exploitent des décharges plus ou moins bien contrôlées. Au 15.8.94, 11 décharges communales, d'une durée de vie le plus souvent inférieure à 1 an. Afin de trouver des solutions à l'éradication de certains des points noirs de Tahiti, les collectivités se tournent vers la solution de centres d'enfouissement techniques aujourd'hui à l'étude.

Les déchets nucléaires sont traités par l'agence de protection de l'environnement (APE) qui les stocke temporairement sur l'île de Taravao.

spécifique. Des milliers de pneumatiques, des centaines de m³ d'huiles usagées et des dizaines de carcasses de voiture disparaissent dans la nature (Laborde, 1994).

Sources

- Anonyme, 1986. Etude sur les déchets ménagers à l'île de Tahiti.
- Atua Te Natura, 1993. Document de collecte et élimination des déchets.
- CESC, 1993. Proposition de schéma de collecte et de traitement des déchets spéciaux pourraient être financé par les recettes de trois taxes : l'une sur certains produits importés (batteries, huiles, piles, pneumatiques, solvants), l'autre, généralisée, sur les produits importés et la dernière sur les installations classées de 1^{ère} classe, les plus polluantes.
- CLAVEL P., 1993. Rapport à la Caisse Française de l'Environnement.
- Délégation à l'Environnement, 1992. Rapport à l'EOM.
- LABORDE L., 1994. Rapport à la Délégation à l'Environnement des déchets privés.
- Ministère de la Recherche scientifique et du Développement durable, 1993. Rapport à la Délégation à l'Environnement.
- SITOM, 1993. Document de collecte et de traitement des déchets ménagers.
- VANAI P., 1992. Rapport à la Délégation à l'Environnement.

Des réunions de travail ont eu lieu en 1993 (source : Délégation à l'Environnement) ; elles avaient permis de poser les bases d'une collecte et d'une élimination spécifiques pour certains de ces déchets. Il avait été admis par les services techniques que le traitement de ces déchets spéciaux pourrait être financé par les recettes de trois taxes : l'une sur certains produits importés (batteries, huiles, piles, pneumatiques, solvants), l'autre, généralisée, sur les produits importés et la dernière sur les installations classées de 1^{ère} classe, les plus polluantes.

Quelques initiatives privées sont notables (Laborde, 1994) :

- une centaine de transformateurs au PCB hors d'usage ont été collectés et évacués grâce à une coopération entre la Délégation à l'Environnement, le Port Autonome et l'Électricité de Tahiti ;
- les huiles usagées sont stockées chez les pétroliers, dont les possibilités de stockage sont aujourd'hui en limite de saturation. L'idée de la mise en place d'une taxe spécifique, pour la collecte, n'a pas été jugée opportune par les autorités locales.
- la filière de traitement des aluminium est démontée depuis plusieurs mois.

Les déchets nucléaires ont deux origines, les déchets radioactifs des services médicaux de Papete dont certains sont très actifs et à vie longue (aiguilles de radium) et les déchets liés au fonctionnement du Centre d'Expérimentations Nucléaires. Ces derniers sont divers : déchets technologiques très peu contaminés (vêtements, petits outillages) ; déchets technologiques plus actifs (filtres de ventilation des cellules où sont traités les prélèvements à radionucléides à vie courte); des fragments de carottes prélevées dans la cavité de tir (radionucléides à vie courte); des déchets en provenance de démantèlement d'installations (radionucléides à vie longue); des agrégats issus de l'assainissement de terrains et comportant des traces de plutonium et d'américium.

Les déchets de catégorie A (déchets renfermant des radionucléides à vie très courte ou très peu actifs) sont stockés sous forme d'agrégats dans les

Tous les radionucléides caractérisent par leur radioactivité naturelle ou artificielle et, d'une façon générale, la radioactivité naturelle prédomine largement. En raison des essais nucléaires menés par le Centre d'Expérimentations Nucléaires sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa dans le sud des Tuamotu, la radioactivité fait, en Polynésie française, l'objet d'une surveillance particulière. Aériens entre 1966 et 1974, les tirs sont souterrains depuis lors et exécutés dans des puits forés dans le soubassement volcanique des atolls. Depuis 1992, l'activité nucléaire française dans le Pacifique est suspendue. Les niveaux de radioactivité sont faibles dans l'ensemble des compartiments analysés (air, sol, milieu marin et aliments) et, avec une exposition atteignant des valeurs inférieures à 1% de la radioactivité naturelle, l'incidence sanitaire pour les populations n'est pas significative.

II - SURVEILLANCE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Soucieux des conséquences artificielles, conséquemment à l'Energie Atomique Faaa (Tahiti), un produit alimentaire par le Département Lors de la création d'Expérimentation l'Archipel d'Expérimentation complexe fut mis en place sur l'ensemble de réseaux complémentaires final est l'objectif radiologie sur les couvert l'ensemble : la surveillance (eau, air, sol) par l'irradiation ambiguë Mixte de Surveillance. La surveillance de l'environnement (alimentaires, effets Contrôle Biologique)

- les réseaux de Protection et de compétent : le Réseau Moteur radiologique (Département de l'Homme et de extension géographique Tahiti dès 1966).

I - GENERALITES

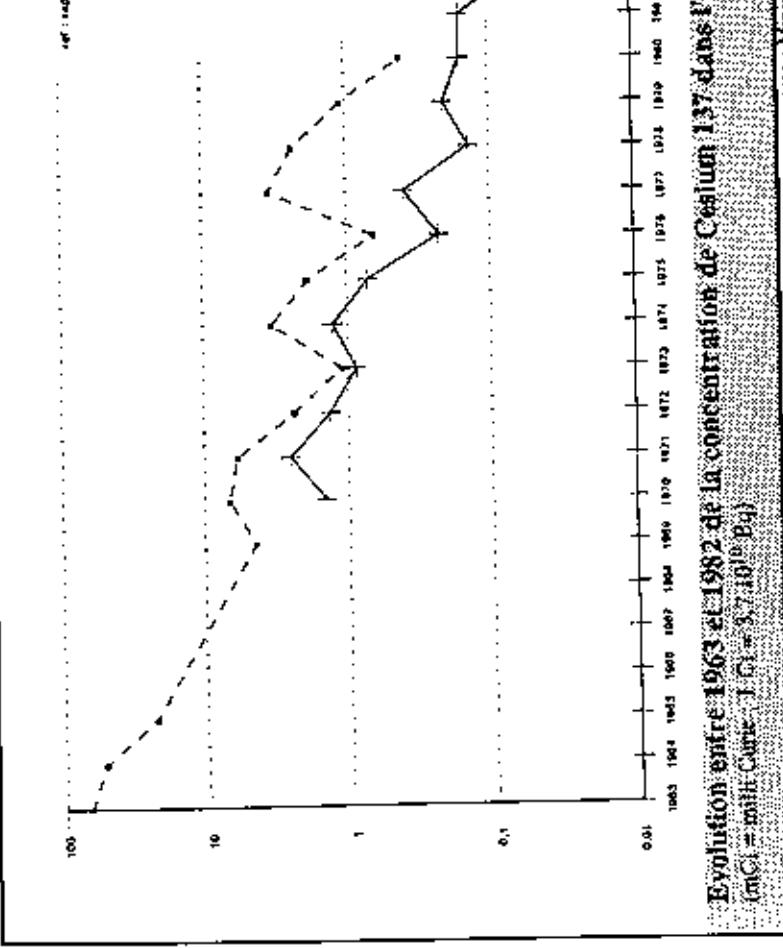
Les radioéléments présents dans l'environnement ont une origine naturelle ou artificielle et, d'une façon générale, la radioactivité naturelle prédomine largement. Le potassium 40, le carbone 14 ou encore l'uranium et ses trois isotopes font partie des nombreux radionucléides naturels rencontrés. Leur activité dans l'environnement peut être très variable suivant, par exemple, les conditions météorologiques et la nature du sous-sol.

Les radioéléments artificiels proviennent essentiellement des retombées des anciens essais atmosphériques mondiaux, dont les derniers datent de 1980. Ils peuvent également émaner de rejets d'effluents liés au fonctionnement des centres nucléaires ou encore aux utilisations diverses des radioéléments (hôpitaux, centres de recherche...). Les radionucléides artificiels encore mesurables aujourd'hui sont ceux dont la période radioactive se compte en dizaine d'années (essentiellement le strontium, ^{90}Sr : 28,8 ans et le césium 137Cs: 30,1 ans, ainsi que les plutonium (émetteurs alpha) ^{238}Pu : 87,7 ans, ^{239}Pu : 24,110 ans, ^{249}Pu : 6,563 ans).

En Polynésie, la radioactivité naturelle est faible. Les expérimentations nucléaires françaises sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa ont démarré à la suite de l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique en 1964. Entre 1966 (date du premier tir) et 1974, 41 expérimentations nucléaires atmosphériques ont été réalisées par la France sur les sites d'expérimentations selon l'UNSCEAR¹. Entre

		$\text{en } \mu \text{Bq.m}^{-3}$	$\text{en } \mu \text{Bq.m}^{-3}$
Radioactivité β globale	1992	(64±8) 10³	228±23
	1991	(78±6) 10³	215±22
		Selon la convention exposée en A.1.1.2 les types systématiquement recherchés et non décalés à l'état de traces	
^{137}Cs	1992	58±24	0.80±0.2 (112)
	1991	28±11	0.34 (111)
		Pas de valeur significative	
^{134}Cs	1992		
	1991		
		Pas de valeur significative	
^{7}Be (3)	1992	$(1.11\pm0.13) 10^5$	$(1.11\pm0.04) 10^5$
	1991	$1.14 10^5 (2)$	$3.1 10^5 (2)$

source : IPSN / Ministère de la Défense, Paris, DIRCEN, 1992



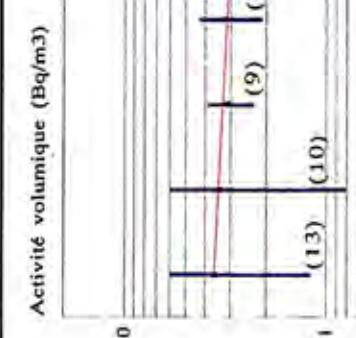
Evolution entre 1963 et 1982 de la concentration de Cs-137 dans l'
 $\text{air} (\text{m}^3 = \text{m}^3 \text{ air})$

Source : Minau

(spectrométrie gamma) et de 2 mBq/kg (spectrométrie alpha). La surveillance de l'environnement (LESE). La limite des seuils de détection des radionucléides, dans des échantillons de produits alimentaires, est de l'ordre de 0,1 à 0,2 Bq/kg (spectrométrie gamma) et de 2 mBq/kg (spectrométrie alpha).

les observatoires OPERA (Observatoires Permanents de la Radioactivité), du Département de Protection de l'Environnement et des Installations (DPEI) de l'IPSN qui sont au nombre de trois : observatoires atmosphérique, marin et terrestre. L'observatoire atmosphérique comporte une station à Tahiti où sont prélevés les aérosols

Les résultats de ces publications annuelles destinées à l'ONU et à la Polynésie française OPERA sont consultables en ligne.



EVOLUTION DU CESIUM 137 DEPUIS 1982

source : Ministère de la Défense, Paris, DIRCEN,

III - EVOLUTION des NIVEAUX d'ACTIVITÉ

III.1 - Radioactivité naturelle

Les équivalents de dose effectifs reçus par les habitants de la région du Pacifique sud, uniquement pour l'irradiation d'origine naturelle, sont très variables : à Niue, par exemple, à l'ouest des îles Cook, l'irradiation naturelle reçue peut atteindre 26.000 µGy/an alors que les irradiations moyennes à Tahiti et à Hao (sans compter l'irradiation cosmique d'environ 300 µGy/an) sont respectivement de l'ordre de 220 et 50 µGy/an à l'extérieur des habitations et de 270 et 70 µGy/an à l'intérieur, cette légère différence étant due à la nature des matériaux de construction (valeurs pour 1992). Les valeurs sont très inférieures à

III.2 - Radioactivité

Dans l'hémisphère sud naturelle à plus de 100 km, représentant donc une partie totale. Les premières mesures atmosphériques dans le ciel de 1966 en Polynésie ont été effectuées dans des souterrains dans un bâtiment confiné total dans l'environnement. Les éléments ont disparu et le niveau de radioactivité longue durée a diminué considérablement

238-239-240Pu) ; le niveau aussi faible (radioactivité mas les aérosols), qui constituent un moindre anomalie.

très voisine de celle de 1991 (78 mBq.j/m^3). A titre de comparaison pour la même année, les valeurs à Monthléry sont de 225 mBq.j/m^3 . Le ^{137}Cs à une activité intégrée annuelle de $68 \mu\text{Bq.j/m}^3$ (contre 46 en 1990 et 28 en 1991, et $1,117 \mu\text{Bq.j/m}^3$ à Monthléry). D'autre part, les recherches systématiques des isotopes du plutonium conduisent à des résultats toujours inférieurs à la limite de détection.

Les aliments

Des mesures de ^{137}Cs sur le lait, produisant des valeurs moyennes respectivement de 1 Bq/l pour le requin - poids moyen plancton, les mêmes ^{137}Cs , les plutonium la plupart des résultats

-Radioactivité des sols : la contamination du sol passe nécessairement par un dépôt dû à une contamination atmosphérique. La surveillance de la radioactivité de l'air permet donc de détecter, préalablement à leur dépôt, toute augmentation significative de radionucléides. Les concentrations en ^{137}Cs et en $^{239+240}\text{Pu}$ pour 1991 sont très faibles (respectivement $< 1,58 +/- 0,19 \text{ Bq/kg sec}$ et $< 0,28 \text{ Bq/kg sec}$). Aucune mesure n'a été faite en 1992 car la périodicité des prélèvements a changé, du fait de la très faible évolution des niveaux de contamination et du système d'échantillonnage plus complexe.

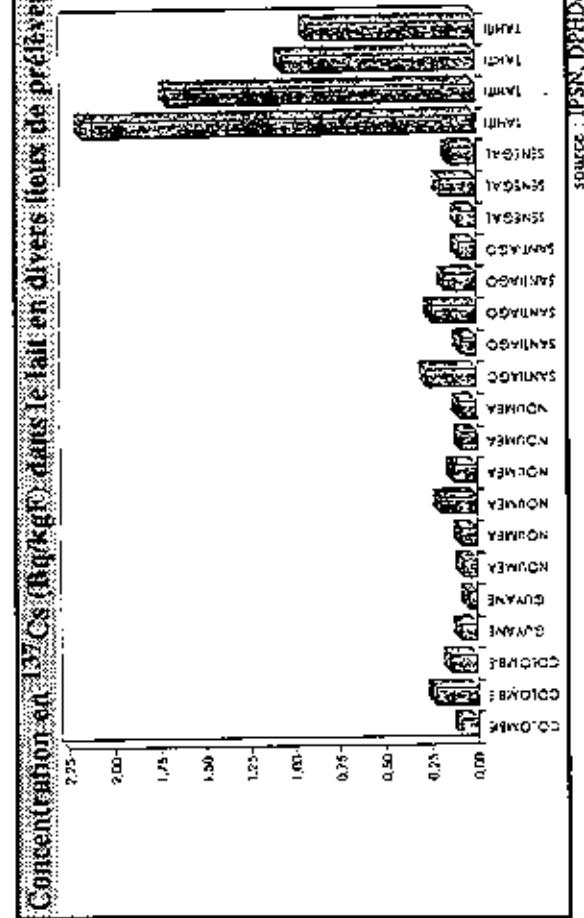
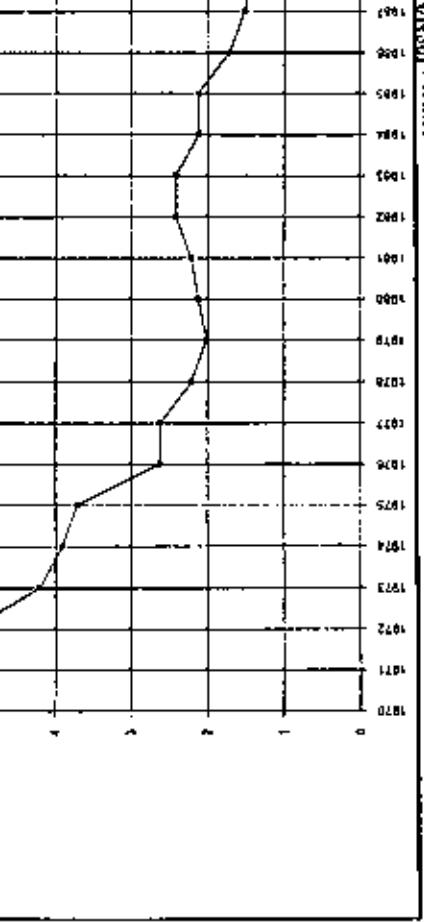
- Radioactivité de l'eau de mer : pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment à propos des sols, les mesures de radioactivité de l'eau de mer ne sont effectuées actuellement que tous les deux ans. Les résultats pour l'année 1991 indiquent des valeurs faibles : $^{239}\text{Pu} + 240\text{Pu} : < 0,0019 \text{ Bq/m}^3$; $^{137}\text{Cs} < 2,41 +/- 0,2 \text{ Bq/m}^3$; $^{90}\text{Sr} < 1,52 +/- 0,17 \text{ Bq/m}^3$. A titre de comparaison, l'activité moyenne annuelle du ^{137}Cs pour les mers métropolitaines est restée inférieure à $0,150 \text{ Bq/l}$, de 1987 à 1991.

Le compartiment biologique marin

Le dosage du ^{137}Cs s'effectue sur tous les échantillons du milieu marin et sur la plupart d'entre eux en ce qui concerne la recherche du ^{90}Sr . Quelques échantillons, notamment les prélèvements de plancton, sont l'objet de mesures du plutonium. Pour ce qui concerne le milieu lagunaire et marin proche en Polynésie Française, les niveaux d'activités mesurées dans des poissons, crustacés et mollusques, pour 1992, ont montré qu'un grand nombre de résultats sont inférieurs à la limite de détection: 53% dans le cas du ^{90}Sr , 57% dans le cas du ^{137}Cs et 96% dans le cas du ^{60}Co . Les valeurs positives sont toujours inférieures à 1 Bq/kg (poids frais) dans le cas du ^{90}Sr et du ^{137}Cs , dans le cas du ^{60}Co , deux

Cependant, la contamination par le plutonium étant faible, reste observée dans Nouvelle-Calédonie (Chili). En effet, réalisées sur des éléments favorables, élevée que les résultats en coac- limitent l'absorption racinaire et "baïki", qui absorption racinaire pour la plupart de

Des produits : légumes-feuilles, d'origine locale F ont fait l'objet d'une affinité parti- légumes feuilles fruits (avocats, m la viande de porc, la viande de porc, la viande de porc, la viande de porc,



IV - INTERPRETATION SANITAIRE : EXPOSITION des POPULATIONS

L'irradiation de l'homme a une origine naturelle et éventuellement artificielle ; cette dernière résulte de l'exposition externe due aux dépôts sur le sol, des valeurs de l'inhalation et de l'ingestion (auto-consommation et aliments importés). L'unité d'équivalent de dose, pour tout organisme exposé à une source, s'exprime en sievert (Sv). Cette unité est affectée d'un facteur de qualité correspondant au type de rayonnement reçu. La Commission Internationale de Protection Radiologique avait fixé la dose annuelle à ne pas dépasser à 5.000 µSv (norme ICPR 30). Une nouvelle norme plus stricte de 1.000 µSv vient d'être édictée (norme ICPR 30). Cette nouvelle norme a été acceptée par la France et rentrera en vigueur dès la sortie du décret.

µSv pour les adultes et enfants. Ces valeurs sont de l'exposition n'a aucune signification.

- DPHD/L.E.S.E, 1991 op + annexe
- DPHD/L.E.S.E, 1991 op + annexe
- Surveillance Radioactive en Po
- Radioactivité en Po
- Territoires, 21p + 53
- I.P.S.N. OPERA
- Radioactivité, Résultat
- Laboratoire

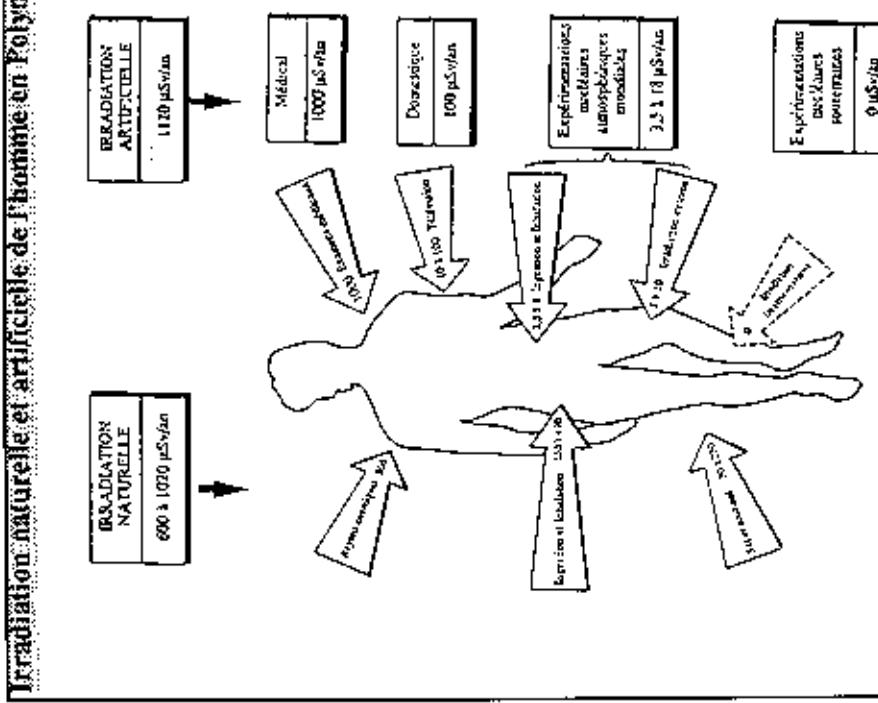
l'habitat et la radioactivité artificielle en

RÉGION	Exposition primaire	Irradiation		Exposition		Total d'irradiation
		(A)	(B)	(C)	(D)	
ASIE	1893 (A)	1893 (B)	1532 (C)	5584 (D)	11712 (E)	18930 (F)
SOCINIE ZAFERI						
- Pugachev	4	4	N	N	2.6	7.9
- Pétra			E	A	2.1	7.9
- Hora			F	A	6.6	8.4
- Tchoupan			G	A	2.1	7.9
MAROC			G	C	1.1	6.1
TUAMORU			L	L		
- Turquie			G	G	1.7	8.3
- Haïti			E	E	7.5	7.5
- Rio			A	A	1.5	3.4
- Pérou			B	B	7.5	7.5
- Malaisie			L	L	6.6	6.6
ACTÉOIS			E	E		
- Nouvelle-Zélande			A	A	4.6	4.6
PHILIPPE						
MANILLE						
MARQUES						
- Nouvelle-Zélande						
AUTRATES						
Total						1.3

On le constate l'importance de l'exposition à la radioactivité est très grande pour certaines populations et très faible pour d'autres.

On peut évidemment faire une distinction entre les deux types d'exposition : naturelle et artificielle.

On peut également distinguer les deux types d'irradiation : naturelle et artificielle.



alimentaires, peuvent être des sources de maladies infectieuses et des facteurs dominants dans les maladies non transmissibles. La mauvaise qualité des eaux de baignade publique peut générer ou entretenir différentes pathologies infectieuses (otites, conjonctivites). Si les diarrhées et les conjonctivites sont en régression en Polynésie, les otites aiguës en revanche, sont en nette augmentation en 1992. Le taux d'incidence de la leprosiose, maladie transmise par les rats, était de 100 pour 100.000 en 1990, (contre 0,4 en France).

Les moustiques sont aussi, en Polynésie française, associés à la transmission de la filariose et de la dengue. Après une chute importante entre 1949 et 1983, le taux de prévalence de la filariose remonte. La situation est très préoccupante aux îles Sous-le-Vent où l'5% des sujets sont porteurs de filaires. Les épidémies de dengue (10.000 cas en 1989) alternent avec des périodes de basse transmission (environ 700 cas en 1992).

I - Les MALADIES LIEES à l'HYGIÈNE

De 1970 à 1992, le taux d'hospitalisation pour les maladies diarrhéiques est passé de 30 cas pour 1.000 hospitalisations à 8 pour 1.000. Cette régression peut s'expliquer par une meilleure prise en charge des cas par le système ambulatoire et le réseau des dispensaires et infirmierries. Les otites aiguës à répétition, induisant des otites chroniques purulentes chez les enfants, représentent la quatrième pathologie vue en dispensaires. Elles étaient en nette augmentation en 1992 (moins de 6.000 cas en 1986 ; plus de 11.000 cas en 1992). En revanche, le nombre de cas de conjonctivite aiguë, après une forte hausse en 1991, est revenu à un faible taux (moins de 5.000 cas en 1986, un peu plus de 3.000 cas en 1990, 11.000 cas en 1991 et un peu plus de 4.000 cas en 1992). Les infections respiratoires aiguës étaient la première cause des consultations ambulatoires de 1992 : en régression depuis 1987 (un peu plus de 29.000 cas) elles étaient en nette augmentation en 1992 par rapport à 1991 et 90 (respectivement 21.000, 19.000 et un peu plus de 23.000 cas).

Ce n'est qu'en permettant l'établissement d'installations sanitaires et d'assainissement de l'eau potable que la situation a été mise en ordre.

La qualité des eaux de la rivière de l'Est a été améliorée par la construction d'un poste de dessalement et d'un réservoir de stockage. La qualité des eaux de la rivière de l'Ouest a été améliorée par la construction d'un poste de dessalement et d'un réservoir de stockage.

C. belkinii est une espèce de C. belkinii qui vit dans les îles de l'Est.

II - Les LEPTOSPIROSES

Les leptospiroses sont des anthropozoonoses de répartition mondiale dues à un spirochète, *Leptospira interrogans*. La forme classique de la maladie est l'ictère infectieux hyperalergique à recrudescence fébrile. Cette zoonose trouve en Polynésie française des conditions de survie, et même d'extension très favorables. Les hôtes

de *Leptospira interrogans* sont les rongeurs, principalement les rats et les souris. Les rongeurs sont également responsables d'autres maladies, telles que la leptospirose, la salmonellose et la brucellose. Les rongeurs sont également responsables d'autres maladies, telles que la leptospirose, la salmonellose et la brucellose.

En Polynésie française, les rongeurs sont responsables de maladies telles que la leptospirose, la salmonellose et la brucellose. Les rongeurs sont également responsables d'autres maladies, telles que la leptospirose, la salmonellose et la brucellose.

C. belkinii est une espèce de C. belkinii qui vit dans les îles de l'Est.

villages traditionnels n'en a pas tenu compte. Les sites de *C. belkini* sont constitués par les sables blancs humides qui bordent les eaux saumâtres (mares, marécages, ...) et par les terriers du crabe terrestre *Cardisoma carnifex* (*tupa*) qui, remplis d'eau, constituent un gîte de maintien en saison sèche.

Evolution de l'indice d'habitation 1988 à 1993
(l'indice d'habitation visitées dans lesquels moustiques a été posé en deçà duquel le risq

Année	1988	1989	1990
Moyenne des indices	9,12	6,32	10,1

source : Min

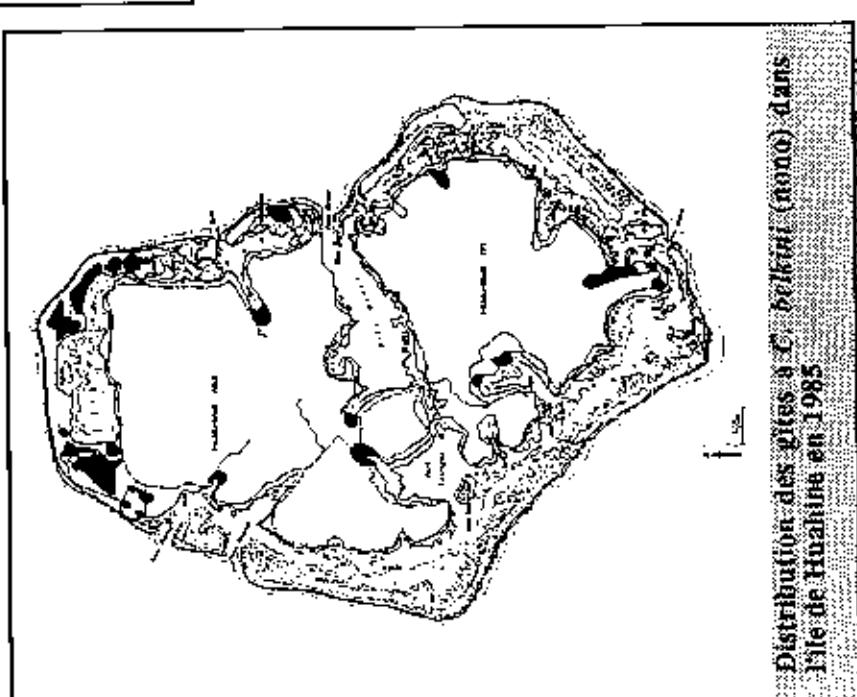
porcs, égouts), *Culex* très grande nuisance saumâtre, les bassins motu.

III.2 - La Filariose

La dengue est une maladie virale. Originaire du sud de l'Asie, elle a été introduite dans l'Amérique latine au XVII^e siècle. L'épidémie la plus importante a eu lieu en 1940. En 1992, 70 millions de personnes ont été atteintes dans le monde.

La filariose de B par un nématode. C'est un filaire de l'homme (ou il vit) qui passe par un intermédiaire (écrevisse ou amphibiens) et atteint les personnes atteintes de lymphangite ou de lymphadénite, poussées de lymphatiques. Après un traitement, les malades soumis à ce traitement sont guéris mais peuvent récidiver.

Avant 1949, 30 millions de Polynésiens étaient atteints de la filariose humaine. Depuis 1949, le taux de prévalence a diminué de 90% à 10% dans le monde. Cependant, la filariose humaine reste une maladie importante dans certaines régions tropicales.



source : TIRMIKU & GABRIE, 1988

Les moustiques

Parmi les 13 espèces de moustiques recensées en Polynésie française, 5 espèces posent des problèmes de nuisance et de santé pour certains deux *Aedes* actifs de jour et trois *Culex* aux mœurs nocturnes. *Aedes polynesiensis*, sevit pratiquement partout (forêt, montagne, village, îlots coralliens). Ses lieux de vie et de reproduction privilégiés sont le terrier du crabe *Cardisoma carnifex*, les trous d'arbres dans les vallées boisées et les coques de noix de coco rongées. Il est vecteur de la filariose humaine de Bancroft, accessoirement de la filariose canine et de la dengue en zone rurale et dans les îles. *Aedes vexans* Lin. vit très inféodé à l'homme, dans le voisinage immédiat des maisons et bâtiments où les effets artificiels (récepteurs laissés par l'homme)

civisager sont
aussi qu'en certaines zones des Marquises. Elle est
intermédiaire à Moorea et à la presqu'île de Tahiti
(avec 5% de parteurs) et reste proche de zéro aux
Australes et aux Tuamotu-Gambier.

III.3 - Lutte contre les insectes vecteurs de nuisance

La lutte contre les moustiques

La lutte contre les moustiques, s'adresse essentiellement à *Aedes polynesiensis* et à *Aedes aegypti* et plus accessoirement à *Culex quinquefasciatus*. En milieu urbain, la lutte passe surtout à l'élimination des gîtes larvaires artificiels, liés autour des maisons. La lutte biologique utilise des prédateurs naturels du moustique *Toxorhynchites amboinensis* ou *Mesocyclops aspericornis*, petit crustacé (copepode) de la faune tahitienne ou le guppy (*Poecilia reticulata*). Petit poisson larivore, mais la lutte à grande échelle pose des problèmes car l'incubation de tous les gîtes de crâches représente un travail considérable.

L'utilisation de produits chimiques (Témephos) ou d'un mimétique d'hormone juvénile d'insectes (Altosid) peut être envisagée dans certains cas particuliers pour des caux non destinés à la consommation. Mais c'est une méthode chère et répétitive. Le *Bacillus thuringiensis H-14*, lorsqu'il son innocuité pour l'homme et les animaux domestiques aura été définitivement prouvée, sera d'un grand intérêt pour le traitement des eaux stockées, malgré son manque de résistance.

En milieu semi-urbain ou rural, la lutte contre les moustiques s'adresse surtout à *A. polynesiensis* et ne peut être envisagée que dans les zones résidentielles ou d'intérêt touristique. Elle passe essentiellement par l'aménagement de l'environnement, seul moyen en mesure de supprimer le principal gîte larvaire représenté par les terriers de crabe. L'aménagement consiste à combler et à niveler les zones dépressions où sont localisés les terriers de crabes et rendre ainsi le terrain impropre à la colonisation par les moustiques. Dans les zones résidentielles, cette lutte contre les moustiques peut être complétée par la suppression des gîtes liés à la cocoteraie.

La lutte contre les "nono"

IV - La CIGUATARE

d'éradication à
l'ORSTOM et l'
assuré pour optimiser

le nono noir est ré
au Témephos
remplissage, clo
comblement). Au
sont particulièrement
le nono noir est ré
au Temephos
d'éradication à
l'ORSTOM et l'
assuré pour optimiser

- BAGNIS R. et a
sanitaire et épidémi
Débutus et alii. Tro
naturelles d'intérêt

Les seules méthodes de lutte contre les nono sont
la destruction des gîtes larvaires liés aux eaux

urbain "macrocéphale"
secondaires : Taravao,
Rataea. Dans le
concentrations, chef-lieu
des gros villages. L'agglomération
de 60% de la population
km². Les problèmes
développement des zones
pluviales et des eaux
transport, avec un risque
pollution atmosphérique.

la ville de Papeete

Avec plus de 110 000 habitants, la
ville de Papeete concentre
60% de la population.
L'agglomération s'étend sur
environ 40 kilomètres
kilomètre de largeur.
Les mouvements migratoires
aujourd'hui sont nombreux.
L'agglomération a été
réduite mais densifiée.
La surface totale de
l'agglomération est de
l'ordre de 10 km².
Le port de Papeete est
l'un des plus importants de
Polynésie française.
Les résidences privées
sont très variées, depuis
les grands immeubles jusqu'aux quartiers
de résidences privées.
Les logements sont insuffisants
et les conditions de vie
sont parfois dégradées.
L'agglomération de Papeete
est caractérisée par une
densité de population
très élevée, atteignant
jusqu'à 5 000 habitants
par hectare dans certains
quartiers.
La densité de population
est élevée dans les quartiers
résidentiels, mais aussi
dans les quartiers commerciaux
et industriels.
La densité de population
est élevée dans les quartiers
résidentiels, mais aussi
dans les quartiers commerciaux
et industriels.

Les problèmes de Papeete sont divers :
zones d'habitat dégradées (pollution
par la densité de population
l'hectare), la présence d'un système d'assainissement
peuplement (7 habitants par hectare),
50% de la population
taudis, correspondant à un
homogène de scolarisés et sans
des îles. Les accès
rendant impossible l'évacuation
difficile l'évacuation.

Dans la ville, l'eau
fait mal et, en plus,
est souvent impraticable.

- Ministère de l'Énergie et du Climat
Schéma d'aménagement
Des options pour 20
- ORSTOM, 1993.

charge des eaux en matériel terrigène et ont fortement contribué à l'envasement des lagons (voir chapitre "sols").

Le problème des transports devient crucial. La progression moyenne du nombre d'immatriculations des voitures, en Polynésie Française, est de 11% par an depuis 1981. Point de passage obligé, le centre de Papeete est aujourd'hui traversé par 3 axes, espacés de quelques dizaines de mètres. Ils s'échelonnent entre la côte et la base des premiers pentes de la montagne. Le réseau est saturé aux heures de pointe. Le site étroit et accidenté de l'agglomération, qui a subi peu de modifications depuis 20 ans, et le manque de terrains non bâties gênent la construction d'une "voie de contournement du centre-ville, congestionné en permanence. Les transports collectifs ou "trucks", qui desservent les zones urbaine et rurale, sont de plus en plus délaissés au profit des véhicules automobiles ; ils ne représentent que 8% des déplacements effectués par les habitants de l'agglomération et enregistrent un taux de remplissage de seulement 30%, en moyenne. La pollution automobile représente la pollution atmosphérique majeure (voir chapitre "air"). Le bruit, qui n'est pas mesuré, provient de la concentration de la circulation, de la proximité de l'aéroport et de la présence en centre ville de certaines industries.

Les centres urbains secondaires

Taravao à Tahiti, est localisé sur l'isthme qui relie l'île principale (Tahiti Nui) à la presqu'île de Taiarapu (Tahiti Iti). Ce site de contact est une des régions aux potentialités naturelles les plus riches de l'île, car il présente une importante superficie à faible pente. Taravao se caractérise par une forte représentativité de la fonction publique, l'importance des activités tertiaires privées et une croissance de l'agriculture sur ses plateaux. Le désenclavement de la presqu'île est en projet, notamment grâce à la construction du port de Faratea.

Uturoa à Raiatea, au nord de l'île, est une petite ville récente, à organisation urbaine linéaire (2.500 habitants). Le pôle tertiaire est caractérisé par l'importance de la fonction publique, liée à la décentralisation de certaines activités de Papeete vers les archipels.

prosperité, issue d'impliquait nécessairement déséquilibres économiques massif à commerce extérieur francs C.F.P. d'importations milliards d'exportations produits originaires vanille et surtois couverture des importations passait entre 1960 et 1970 osciller autour de descendre sous le niveau de 12% en 1992 premières, semi-finies, quartiers des produits alimentaires nécessaires.

EVOLUTION des ACTIVITES HUMAINES sur le TERRITOIRE

L'économie traditionnelle polynésienne, essentiellement agricole, est transfigurée dès 1964 par l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique. Le PIB triplé en 10 ans entraînant de profondes modifications de la société polynésienne et le recul des activités traditionnelles : le secteur primaire occupait 59,4% de la population active en 1956, 11,8% en 1988. Aujourd'hui, le PIB par habitant est l'un des plus importants de la zone (11.476). L'activité économique est essentiellement tertiaire et les activités productives, les plus à même d'induire une pression sur l'environnement, ne représentent qu'environ 10% du PIB. L'aménagement du Territoire reste la pression majeure sur l'environnement.

I. GÉNÉRALITÉS sur L'ÉCONOMIE EN POLYNÉSIE

Il y a vingt cinq ans encore, la Polynésie comprenait des structures sociales traditionnelles vivant d'activités essentiellement agricoles (vanille, café, coprah, coton, ...) qui suffisaient presque à couvrir ses importations. L'administration était peu développée. Dès 1964, l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique allait totalement bouleverser les équilibres économiques du Territoire. Après presque 10 ans d'implantation du CEP, l'économie, transfigurée, avait fait tripler le PIB tandis que les activités traditionnelles reculaient. De 1976 à 1986, la croissance s'est poursuivie à un rythme de +4,5% par an en moyenne et de 4,3% de 1987 à 1990. Mais cette

Parallèlement, les traditionnelles de l'administration transformait notablement un et entraînait un à Tahiti.

Après avoir atteint une croissance régulièrement et l'arrêt des essais régresse de 0,7% (2,170 en France) et place important et place les pays du Pacifique Nouvelle-Calédonie et Nouvelle-Zélande.

PRODUCTION INTERIEURE BRUTE ET PRODUIT INTERIEUR BRUT

BRANCHES	1937		1942		1949		% Var.
	Valueur	%	Valueur	%	Valueur	%	
Agriculture et Pêche	10 401	4,1	11 120	4,1	12 489	4,4	13 097
Energie	3 204	1,4	4 010	1,5	4 313	1,5	5 157
Industries métallurgiques, minérales et électroniques	6 319	2,5	7 910	3,0	8 417	2,0	8 871
Industries diverses	1 187	0,5	1 784	0,6	1 918	0,7	12 320
Bâtiment et travaux publics	15 555	6,1	15 169	5,7	18 645	6,6	17 973
Services divers	19 676	7,1	34 461	12,5	85 933	30,5	33 856
Commerce	61 012	23,8	51 590	18,4	59 461	21,1	58 261
P.I.B.	188 235	73,5	191 911	71,6	201 324	71,4	204 535
 Salaires des Administrations							
Salaires de l'Administration	66 913	26,1	75 107	28,1	79 136	28,7	84 327
Salaires de l'Administration	2819	0,3	355	0,2	507	0,3	562
P.I.B.	245 947	100,0	268 076	100,0	281 647	100,0	290 684
 Taux de croissance du PIBU							
Régression nominale	112 900		187 700	-4,7	192 580	1,1	197 000
PIB par tête	1 189		1 473		1 463		1 472
Taux des prix en moyenne							
PIB réel	211 947		262 810	1,9	268 134	1,9	290 664
Taux de croiss. du PIB en vol.							
Taux de croiss. du PIB en vol.	1 360		1 400		1 394		1 477

	PARAMETRES	1950	1960	1970	1971	1980	1981	1990	1991 ou 1992
NON	Accroissement annuel de la population	2,70 % entre 1946-62	3,90 % entre 1962-71	2,40 % entre 1971-77	2,60 % entre 1983-88				
EDUCATION	taux des renouvellements dans les établissements scolaires et universitaires	69.678 (1951)	84.551 (1961)	111.168 (1971)	144.860	166.753 (1981)	188.814 (1988)	199.101	199.101
BUDGETS	taux des prix (du coût de vie)	100	1959 : 127/100	116.77	1996 : 173/100	124	1980 : 275/100	306/120	1990 : 194
ETAT	SMIG: Horizon en CEP domaines 1990	11.249	98.13	92.509 (1962)	94.347	95%	98.457 (1963)	97.865 (1963)	47.47,7
LAIRIE	Population active	34 %	(48 % en 1956)	32.509 (1962)	34.347	95 %	(52 % en 1977)	57.805 (1983)	60 %
TS	Taux d'activité	47.47,7	(48 % en 1956)	92.211 (46 %)	94.210 (35 %)	95 %	(52 % en 1977)	75.55	70.044
DOMESTIQUE	Nombre d'habitants	47.47,7	(48 % en 1956)	10.788 (19 %)	11.230 (20 %)	11 %	(17,7 %)	11.306	11.115 (70,5 %)
TRAVAIL	Nombre de personnes à destination des Bacs	9	1	12.506	1 (en 1960)	1	11	1	9
TS	Nombre de personnes à destination des Bacs	9	1	7.358 (1977)	17.088	1	24.149		13.351

trons atouts des îles
faisabilité pour
d'aménagement
lagonaires, pend
d'être réalisée.

La perle noire la seconde, avec 4,2 milliards de F C.F.P. d'exportation en 1992, soit 85% en valeur des exportations locales, et 7,7 milliards en 1993.

A côté de ces activités, la "richesse apparente" du Territoire s'appuie sur un secteur non marchand hypertrophié (Administration de l'Etat, du Territoire, des Communes) : l'administration, qui emploie 40% de la population active, représente 56% des salaires en 1992. La part des administrations dans le PIB croît à un rythme annuel moyen de 5%. Le poids relatif des activités dites "productives" (agriculture, exploitation de ressources marines, industrie) dans le PIB est de l'ordre de 10% alors que les activités tertiaires en représentent 80%, les 10% restant au BTP.

La population active (72.000 actifs en 1988) se répartit principalement dans le secteur d'activités tertiaires (70,5%) qui prédomine nettement sur les secteurs secondaires (17,7%) et primaires (11,8%), contre respectivement 18,4%, 22,2% et 59,4% en 1956. L'activité économique est essentiellement concentrée sur Tahiti qui regroupe 82% des entreprises actives. L'économie polynésienne est aujourd'hui en crise, en partie en raison de la faiblesse des secteurs primaire et secondaire, et le Pacifique de Progrès s'emploie à la réorienter vers le marché et la production.

II - L'AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE

L'aménagement du Territoire, et en particulier l'urbanisation qui s'est faite "au coup par coup" sans planification, est l'une des causes majeures de la dégradation de l'environnement en Polynésie. Pourtant les outils réglementaires existent (voir chapitre "réglementation") mais leur application reste difficile. Le premier code de l'Aménagement date de 1961, mais aujourd'hui, bien que de nombreuses études aient été engagées sur diverses communes, un seul P.G.A. (Plan Général d'aménagement) est approuvé, celui de Papara à Tahiti. Deux P.G.A. - Taiohaé sur Nuku-Hiva, aux Marquises, et Moorea - en sont au stade de l'enquête publique, et trois PGA sont en cours d'étude - Hitiia O Tera, Papenoo et Arue. Les projets concernent les autres communes de Tahiti ainsi que les îles Sous-le-Vent, pour lesquelles plusieurs études sont déjà existantes et ne demanderaient qu'à être réactualisées. Le manque de volonté des communes constitue le frein principal.

Les opérations d'élargement en cours de matériel dégradation majeure chapitre "la mer et du mauvais drainage bordure du littoral terrains où l'eau habitations et station pénétration et l'hydroélectricité d'érosion (voir chapitre "Eaux courantes" source de pollution).

III - Les INSTALLATIONS

De 1987 à 1990, s'est consacrée réglementation L'entrée en vigueur des installations de 1990. La nomme 222 rubriques de dossiers de demande à l'installations classées depuis 1985 (dossiers).

Il s'agit essentiellement d'élevages (en particulier d'hydrocarbures, encore des ateliers menuiserie, des ateliers de substances toxiques décharges. En 1990, classées étaient de dans les îles du Vent (15%). Eti Marquises (1%), Tuamotu (2%).

En 1993, la rénovation pour l'ensemble des îles pour les élevages (mécanique, métallurgie, deux îles d'instal-

Le Schéma Général d'Aménagement et d'Équipement (SAGE) mis en chantier depuis

- 12 installations aux Marquises ainsi, qu'aux Australes

- 18 installations aux Tuamotu-Gambier.
Pour ces trois derniers archipels, les installations d'hydrocarbures et de groupes électrogènes sont les plus nombreuses.

Sources

- AUBANEL A., 1993. Valeurs socio-économiques du milieu corallien récifal et de ses ressources. Application à une île océanique du Pacifique Sud: Moorea, Archipel de

- Commissariat Gén
des singularités. Ra

Documentation fran
- Délegation à l'Env
- Délegation à l'Env
- Délegation à l'Env
- IEOM, 1992. Po
208p.

- Ministère de l'Eap
Schéma d'aménage
Des options pour 20

Répartition des installations classées par activité et par île en 1993

	Iles du Vent	Iles Sous Le Vent	Iles Marquises	Iles Australies
Elévarages	21,4	11,5	16,8	16,7
Ateliers	20,7	15,8		8,3
Réfrigération	5,7	3,0		
Concassage	1,8	4,3	6,3	
Fabrique de parpaings	1,8			
Groupes électrogènes	18,6	27,9	43,7	25,0
Hydrocarbures	14,0	25,0	31,2	50,0
Traitement des déchets	0,7			
Agro - alimentaire	1,2			
Divers	13,2	12,5		
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'installations	1 144	208	16	12

source : INSTAT, 1993, d'après Déleg

production de poisson due aux problèmes des îles Australies par un insecte au rapport à l'année (44% des produits vivants).

Les plus fortes pour le *tarua* (46% et la banane "feuilles" avec 46% et 18% des brutes de fruits évaluée à 8.580 tonnes rapport à l'année). La première production fruitière (avec 4.451 tonnes en 1991) est celle des agrumes (respectivement 1990 tonnes en 1991), qui ont concentré aux îles à l'exception de pastèques, pratiquées à *Sous-le-Vent*. L'exception fait l'exception. Mais ce sont les activités d'élevage des porcs qui, de loin, ont longtemps constitué l'une des nuisances majeures en Polynésie car, en l'absence de traitement, les tissiers étaient directement rejetés dans les rivières. Ainsi, en 1987, sur les 240 élevages de porcs de Tahiti, 75% des élevages exercraient sans autorisation, 25% avaient un fonctionnement qui fonctionnait bien, 42% polluaient directement, principalement les rivières. Aujourd'hui les autorités locales ont tout mis en œuvre pour régulariser la situation sur Tahiti, où 60% du cheptel est traité. Les autres îles restent à équiper.

1 - L'AGRICULTURE

1.1 - Les produits de l'agriculture

La cocaleraie polynésienne couvre environ 19.000 ha (dont la moitié aux îles Tuamotu), contre 50.000 ha plantés en 1900, soit plus des trois quarts de la surface agricole utilisée. En 1992, la production de coprah s'est élevée à 10.130 tonnes, niveau comparable à celui obtenu en 1991; elle a fortement diminué aux îles *Vent*, aux îles *Sous-le-Vent* et aux îles Marquises. Elle a en revanche fortement progressé aux îles Australies et aux îles Tuamotu-Gambier. Cette remontée de la production est sans doute liée aux problèmes rencontrés dans la perniculture qui ont conduit à remettre en récolte les cocalerates abandonnées.

1.2 - L'agriculture

Les pesticides

La quantité totale pratiquement doublée entre 1985 (4.451 tonnes) et 1991 (5.577 tonnes), due essentiellement au dégât causé aux plantations des îles *Sous-le-Vent* par le passage du cyclone *Wasa*.

Les exploitations maraîchères du Territoire, concentrées dans les plaines du sud-ouest de Tahiti et sur les plateaux de moyenne altitude, ont pourtant près de 60% de leur production de fruits et légumes destinée à l'exportation (coprah, vanille, café). Elle est aujourd'hui d'exportation (coprah, vanille, café). Elle est aujourd'hui défaillante et représente moins de 4% du PIB, d'autant que le taux très bas des cours mondiaux du coprah n'encourage pas le développement de l'exploitation de la cocaleraie, qui couvre 80% des terres cultivées. Avec 12.150 actifs agricoles, l'agriculture demeure cependant un secteur d'activité important de l'économie du Territoire. Plus de la moitié des exploitations sont situées dans les îles de la Société, où se trouvent les principaux marchés. La consommation de pesticides, qui atteint 600 tonnes en 1992, a doublé depuis 1975 (262 tonnes) et la contamination du milieu marin devient préoccupante. Mais ce sont les activités d'élevage des porcs qui, de loin, ont longtemps constitué l'une des nuisances majeures en Polynésie car, en l'absence de traitement, les tissiers étaient directement rejetés dans les rivières. Ainsi, en 1987, sur les 240 élevages de porcs de Tahiti, 75% des élevages exerçaient sans autorisation, 25% avaient un fonctionnement qui fonctionnait bien, 42% polluaient directement, principalement les rivières. Aujourd'hui les autorités locales ont tout mis en œuvre pour régulariser la situation sur Tahiti, où 60% du cheptel est traité. Les autres îles restent à équiper.

Depuis, pour l'importation annuelle de ciment, en 1992. ITS consommation s'est élevée à 30 tonnes de maïs et de l'ordre de 30 tonnes de farine. La consommation agricole est estimée en 1992, contre 75% des importations (Chlordane, Aldrin, DDT, etc.).

La production de *vanille verte* a été de 45 tonnes en 1992, soit une chute de la production par rapport à 1991 (57 tonnes), due essentiellement aux dégâts causés aux plantations des îles *Sous-le-Vent* par le passage du cyclone *Wasa*. Les exploitations maraîchères du Territoire, concentrées dans les plaines du sud-ouest de Tahiti et sur les plateaux de moyenne altitude, ont pourtant près de 60% de leur production destinée à l'exportation (coprah, vanille, café).

	1989	1990	1991	1992
minéraux NPK	1850	1646	1379	191
autres	44	91	191	
Total	2760	2400	2112	1161
PESTICIDES	1989	1990	1991	1992
Insecticide	422	414	371	
Fongicide	34	35	27	
Herbicide	60	70	87	
Désinfectant	17	2	1,1	
Antivecteur	6	6	10	
Total	\$39	\$27	496	624

Source : Ministère de l'Agriculture, 1992

5% des produits utilisés en usage domestique sont des organochlorés (Chlordane, Aldrine, Dieldrine). Plusieurs de ces produits utilisés en Polynésie, notamment pour les produits maraîchers, sont interdits à l'agriculture en France depuis des dizaines d'années : Chlordane (2,3 tonnes importées en 1993), Aldrine, Dieldrine, hautement toxiques pour le milieu marin.

Les organophosphorés sont également toxiques mais moins rémanents. Les herbicides-songicides, dont le Paraquat, représentent un peu moins de 20%. Le Paraquat (39 tonnes importées en 1993) est dangereux pour l'homme, peu dangereux pour le milieu aquatique.

La contamination du milieu marin, notamment par les organochlorés (lindane, chlordane, dieldrine) devient préoccupante. Les concentrations relevées, aussi bien dans les moules qu'au niveau des sédiments, sont identiques à celles mesurées dans des sites métropolitains considérés comme pollués (voir chapitre "le milieu marin et le littoral"). L'utilisation des pesticides et engrais sur les îles constitue par ailleurs un risque, non mesuré, pour la nappe phréatique.

Les engrais

Les importations d'engrais qui tournaient depuis plusieurs années autour de 2.000-3.000 tonnes par an, sont en baisse constante. Elles sont passées de 2.760 tonnes en 1989 à 1.161 tonnes en 1992, soit une baisse de 58% entre 1989 et 1992. Sur l'île de Moorea, les utilisations oscillent dans la fourchette 50-100 tonnes depuis le début des années 80.

Les prélevements de terres arables pour la culture sur motu

Les cultures sur motu, dans les îles hautes, se pratiquent dans des fosses creusées dans le substrat corallien et remplies de terre végétale fraîche. Cette pratique induit une forte

II - L'ELEVAGE

Les élevages de une nuisance importante d'eau très impurifiée par les émissions dans la nature. En récemment, les îles ont connu un essor dans les cours d'eau. L'effectif total du élevage de la Polynésie dernier recensement répartit entre les îles le Vent (9%), les Marquises (10%) élevages de porcs, production commerciale essentiellement structures d'élevage le nombre d'élevages en 1978, 210 en 1989, 210 en 1992. Les élevages a été respectivement. La concentration de nuisances très élevées conception des bateaux une très forte dilution traitement des réglementations quasi généralisé. du lisier de porcs. Le système retenu biologique avec

C'est la raison pour laquelle la Délégation à l'Environnement a proposé de mettre en place un système de lisier de porcs. Le système retenu biologique avec

destinées à la production d'ébénisterie (prévu). Ce plan a conduit à la réfection et/ou de l'assainissement de leur exploitation d'élevage, en opérant pour le modèle expérimental choisi (un budget global de 546 millions de francs C.F.P. a été débloqué). Parallèlement, la Délégation à l'Environnement avait entrepris un important effort de régularisation administrative des élevages alors recensés, dans le cadre des installations classées.

Actuellement, les problèmes d'assainissement des porcheries et de traitement du lisier sont donc, en partie, pris en charge et à la fin de 1993, le cheptel potentiellement traité était de 9.090 porcs, soit environ 60% du cheptel de Tahiti mais de nombreux élevages, en particulier à Moorea, Huahine et Raiatea, restent encore à équiper. Un effort de modernisation au niveau des gros élevages (plus de 500 porcs) reste à finir, afin de rendre la production des effluents maîtrisables.

Par ailleurs, l'élevage des caprins (12.369 têtes) est principalement concentré aux Australes (32% du cheptel) et aux Marquises (62,6% du cheptel). Dans ces îles, ces animaux sont largement responsables des problèmes d'érosion, en raison du broutage intense de la végétation.

III - L'EXPLOITATION de la FORÊT

Bien qu'elle couvre les 2/3 des îles hautes, la forêt ne fait l'objet que d'une exploitation limitée, pour la fabrication des pirogues ou des objets d'artisanat, en raison du relief difficile et de la dispersion des espèces utilisables. La Polynésie est donc extrêmement dépendante des importations pour ce qui concerne la satisfaction des besoins locaux en bois, qui représentent environ 40.000 m³ par an.

Afin de pallier au manque de bois de production (bois de charpente essentiellement) et de protéger les sols contre l'érosion, une politique de reboisement a été entreprise il y a plus de vingt ans.

Les pins des Caraïbes (et "maru maru" et "tou", le "muro" et les activités des artistes replantes sur envoi (*fatcara*) destiné à la production d'ébénisterie (prévue). Ce plan a conduit à la réfection et/ou de l'assainissement de leur exploitation d'élevage, en opérant pour le modèle expérimental choisi (un budget global de 546 millions de francs C.F.P. a été débloqué). Parallèlement, la Délégation à l'Environnement avait entrepris un important effort de régularisation administrative des élevages alors recensés, dans le cadre des installations classées.

Actuellement, les problèmes d'assainissement des porcheries et de traitement du lisier sont donc, en partie, pris en charge et à la fin de 1993, le cheptel potentiellement traité était de 9.090 porcs, soit environ 60% du cheptel de Tahiti mais de nombreux élevages, en particulier à Moorea, Huahine et Raiatea, restent encore à équiper. Un effort de modernisation au niveau des gros élevages (plus de 500 porcs) reste à finir, afin de rendre la production des effluents maîtrisables.

Par ailleurs, l'élevage des caprins (12.369 têtes) est principalement concentré aux Australes (32% du cheptel) et aux Marquises (62,6% du cheptel). Dans ces îles, ces animaux sont largement responsables des problèmes d'érosion, en raison du broutage intense de la végétation.

En raison de l'immense territoire (débordant d'étagères et échancré), l'entretien (débroussaillage, élagages et éclaircies) s'est nettement ralenti. Les plantations ont été arrachées et remplacées par des plantations d'eucalyptus, sur plus de 5.000 hectares sur les îles versants ouest et sud, dans le bassin-versant de l'Estuaire de la rivière des Marsouins. La majorité d'aucun relevé topographique n'a été effectuée depuis 1992.

En raison de l'immense territoire (débordant d'étagères et échancré), l'entretien (débroussaillage, élagages et éclaircies) s'est nettement ralenti. Les plantations ont été arrachées et remplacées par des plantations d'eucalyptus, sur plus de 5.000 hectares sur les îles versants ouest et sud, dans le bassin-versant de l'Estuaire de la rivière des Marsouins. La majorité d'aucun relevé topographique n'a été effectuée depuis 1992.

En raison de l'immense territoire (débordant d'étagères et échancré), l'entretien (débroussaillage, élagages et éclaircies) s'est nettement ralenti. Les plantations ont été arrachées et remplacées par des plantations d'eucalyptus, sur plus de 5.000 hectares sur les îles versants ouest et sud, dans le bassin-versant de l'Estuaire de la rivière des Marsouins. La majorité d'aucun relevé topographique n'a été effectuée depuis 1992.

Répartition du massif forestier par archipel et par destination	Bois à usage industriel				Bois à usage domestique			
	Iles du Vent	Iles Sous-le-Vent	Iles Australes	Iles Marquises	Iles Gambier	Iles Tuamotu	Iles Marquises	Iles Gambier
Bois à usage industriel (pins des Caraïbes)	1.427	1.564	669	144	1.04	179	23	7
Bois d'ébénisterie	104	1.473	721	343	341	1.473	721	343
Bois de protection	341	1.473	721	343	341	1.473	721	343
Total	2.872	3.216	1.412	404	2.428	3.216	1.412	404

La pêche hauturière, dans la ZEE, mais surtout la pêche côtière artisanale, et plus particulièrement la pêche traditionnelle dans le lagon, constituent des activités vitales, dont la production totale actuelle atteint environ 8.000 tonnes par an. La pêche lagunaire artisanale a une production relativement stable, de l'ordre de 4.000 tonnes par an, tandis que la pêche hauturière semi-industrielle est récente et connaît un développement notable (1.745 tonnes en 1993, pour un total de 3.000 tonnes pour l'ensemble de l'activité hauturière). Outre les poissons, les espèces exploitées appartiennent à tous les groupes : coraux, mollusques, crustacés. Très variable suivant les espèces et les lieux d'exploitation, le niveau de pression d'exploitation sur les stocks est très peu connu. Il semble limité actuellement, à l'échelle de la Polynésie ; en revanche, l'accroissement démographique fait peser des menaces si une gestion rationnelle des ressources n'est pas mise en place.

La perliculture, qui procure 87% des recettes d'exportation de produits laciaux, connaît un essor très marqué depuis 1983 : les exportations sont passées de 1.563 grammes en 1972 à 2.187.000 grammes en 1993 soit, en valeur, une progression de 0,34 à 7.772 millions de F.C.F.P.. Ce développement induit une multiplication très importante du nombre de concessions d'élevage dans les lagons (3.802 concessions accordées entre 1970 et 1993) dont l'impact sur l'environnement lagunaire est encore mal mesuré.

I - La PÊCHE

Le recensement général de l'agriculture et du secteur de la pêche de 1988 (ITSTAT) estime à 1.659 le nombre de pêcheurs chefs d'exploitation, tous secteurs confondus (hauturier, bonitier, potimara et lagunaire); en y adjointant les conjoints et autres membres de la famille, l'ITSTAT estime que près de 4.000 personnes vivent plus ou moins directement de la pêche. Ce chiffre est très loin de la réalité car il n'existe pas de statut de pêcheur lagunaire, si bien que la majorité des pêcheurs lagunaires, estimés à plus de 3.000 en 1993, ne sont pas comptabilisés dans le recensement. Compte tenu de ces chiffres, le nombre total de personnes vivant plus ou moins directement de la pêche peut être estimé à 10.000, soit environ 5% de la population. Dans la réalité, tous les polynésiens sont pêcheurs par tradition

- La pêche industrielle ou au large, dans la ZEE. Cette pêche albacore (thon germons et autres) qui s'agresse des sous-populations

albacore),

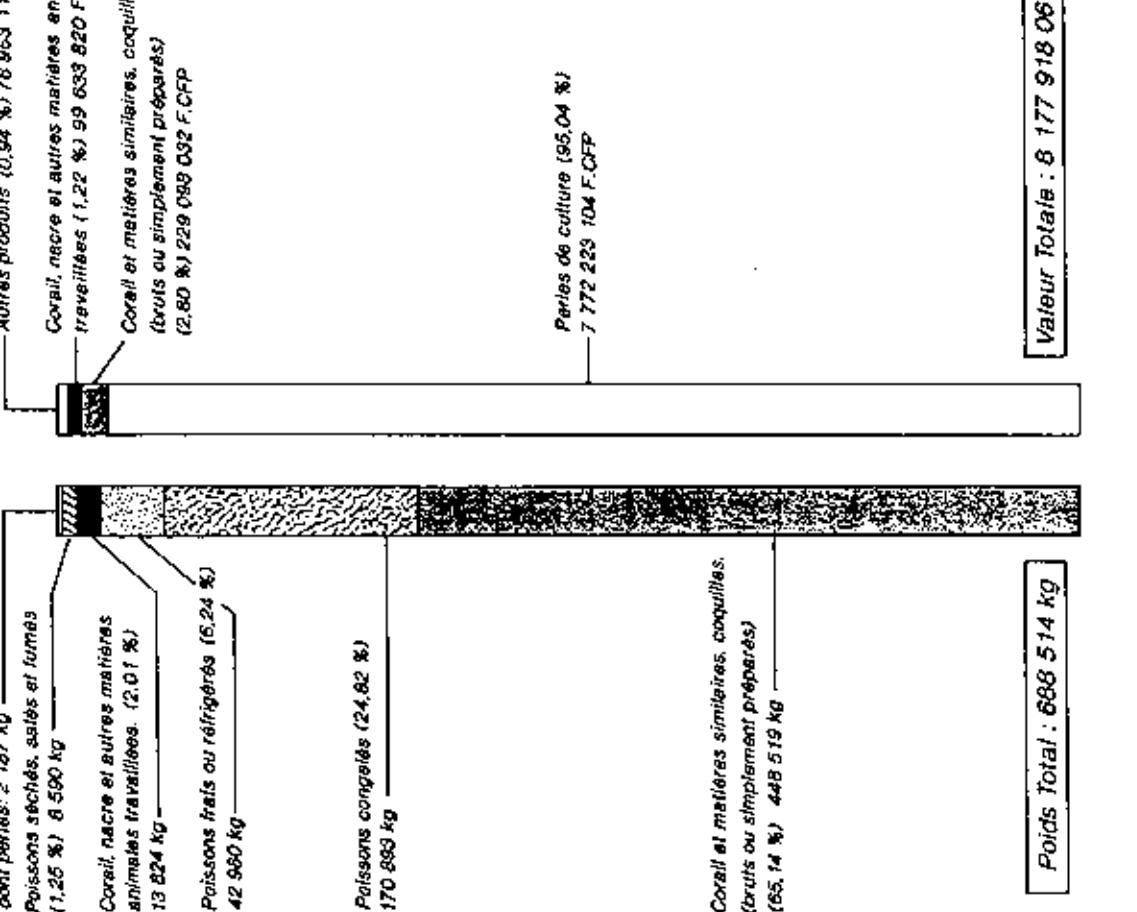
- la pêche côtière jusqu'à environ qui comprend la dans le lagon et au potimara à pratiquées de faç

1.1 - La pêche ha

La pêche hauturière, ou ZEE, est encore navires coréens japonais, moyen pêche, dans le renégociés réguli prolondeur. La et 5 000 tonnes p

La pêche hauturière est réduite de surface, qui concerne les la palangre, ou actuellement com thoniers supplémentaires. La production p un peu moins d 600 tonnes en 1993, pêche hauturière, bonitiers basés et dans les H thonidés, essentiellement jaune, et le coquillages. La production (thoniers et bonitiers) actuellement à 2 000 tonnes, ressource totale.

Année	Évolution annuelle des productions en tonnes par différents types de pêche (pour les chiffres de 1993, calculés de façon différente, voir les notes)				
	Pêche hauturière	Corsé-Lagunaire	Bonitiers (*)	Potimara et Thon	Total Thoniers et bonitiers
1985	4935	902			1130
1986	4107	931		1061	1122
1987	3931	1193	225	1061	1174
1988	4912	892	310	1212	1091
					1219



répartis surtout (74 %) et secondairement (26 %) entre les îles de l'archipel. Le nombre de tonnes produites, qui était de 1 000 tonnes en 1995, est resté stable jusqu'en 1998. La pêche des poissonniers est pratiquée dans les îles de l'archipel, principalement à l'ouest de l'île de Tahiti, où le poissonniers est pratiqué depuis longtemps.

Sur le plan socio-économique, la pêche lagunaire polynésienne est très importante pour les populations rurales des îles de l'archipel. Elle contribue à la sécurité alimentaire des populations et à leur revenu familial. La pêche lagunaire polynésienne est pratiquée dans les îles de l'archipel, principalement à l'ouest de l'île de Tahiti, où le poissonniers est pratiqué depuis longtemps.

1.2 - La pêche côtière

La pêche au poti marara

Le poti marara est une petite embarcation destinée à l'origine à la pêche au poisson-volant (exocet - marara). Depuis quelques années cette pêche s'est diversifiée, d'abord avec la pêche au mahimahi (coryphène), puis plus récemment avec la pêche à la bonite à la traîne, et la pêche au thon à la ligne de fond, sur la pente externe et autour

marin ont une particulière avec
notamment de son caractère diffus et informel et,
malgré son importance, c'est l'une des activités les
moins bien connues en Polynésie. Les techniques
de pêche sont variées; les techniques les plus
utilisées sont les parcs à poissons, la pêche au
filet, la pêche à la ligne de fond ou à la traîne, la
chasse sous-marine ou pêche au fusil-harpon et la
nasse.

La ressource en poissons est constituée d'une
centaine d'espèces seulement, à dominance de
Carangidés, Scaridés, Acanthuridés, Mullidés et
Serranidés, sur les 700 à 800 espèces de poissons
lagonaires polynésiens.

Il est extrêmement difficile, compte tenu de
l'aspect diffus des activités de pêche d'avoir des
chiffres précis et les données actuelles ne sont que
des estimations. En 1993, la production annuelle
de poissons lagonaire du Territoire est estimée à
4.000 tonnes. Cette production serait en premier
lieu auto-consommée et l'excédent
commercialisé. Les Tuamotu, et en particulier six
atolls proches de Papeete, sont le principal
fournisseur et assurent 41% des ventes totales de
poissons et 86% des ventes de poissons lagonaire
en 1992. Ces chiffres de production de poissons
lagonaires équivalent actuellement la production
polynésienne hauturière (thoniers, bonitiers,
palangriers et poïti marata). En 1993, une baisse
de production est enregistrée, sans que l'on en
connaisse les raisons exactes (baisse de matière
première, baisse de l'effort de pêche, modification
des circuits de commercialisation?).

Les données de rendements des îles de la Société
et des Tuamotu donnent pour les atolls des
Tuamotu et les îles hautes étudiées des
rendements moyens tournant autour de 0.2 à 0.5
 $T/km^2/ann$, soit une production potentielle estimée
à 6.000 T/an, pour les Tuamotu, pour une
production actuelle bien moindre. Ces données
sont inférieures aux rendements théoriques des
zones coraliennes. À Moorea, la pêche lagonnaire
annuelle est estimée à 50 tonnes \pm 16 tonnes soit
7 à 13 kg/hectare/an. La ciguatera est un frein
important au développement de la pêche (voir
chapitre "santé").

espèces exploitées
qui est une zone
chapitre "la mer et
Par ailleurs, des
divers types de pêche
fréquemment dans
vivant sur un atoll
venus de Tahiti
côtières de l'atoll,
pêche au filet, en
saison des "au
dormants et les
touristes qui détient
maladresse, confi-
côtiers.

Les problèmes de pêche
ne semblent pas être
localement à Tahiti
les îles Sous-le-
pêchées préférées
particulier dans les
disponibles sont les
potentielles théoriques
milieu corallien
que, sous réserve
stock lagunaire
être exploité
surexploitation ou
que la pression sur
nombre d'espèce
que la pêche a une
captures maximales
chaude, sont effec-
peut poser un pro-
stocks.

Mais les pêches
démographique et
sur l'environnement
de surexploitation
nombre de pêches
l'environnemental
Aujourd'hui le
une gestion de
connaissance du
humain de la pêche

1.3 . Relations pêche côtière/environnement

Les diverses nuisances liées à l'exploitation des
ressources résultent essentiellement des pratiques
de pêche et de la destruction des habitats.
Ces dernières années, la pêche n'a pas été
seule à responsabiliser l'environnement. La
pollution et la dégradation des îles sont également
des causes majeures de dégradation de l'environnement.

Polynésie française

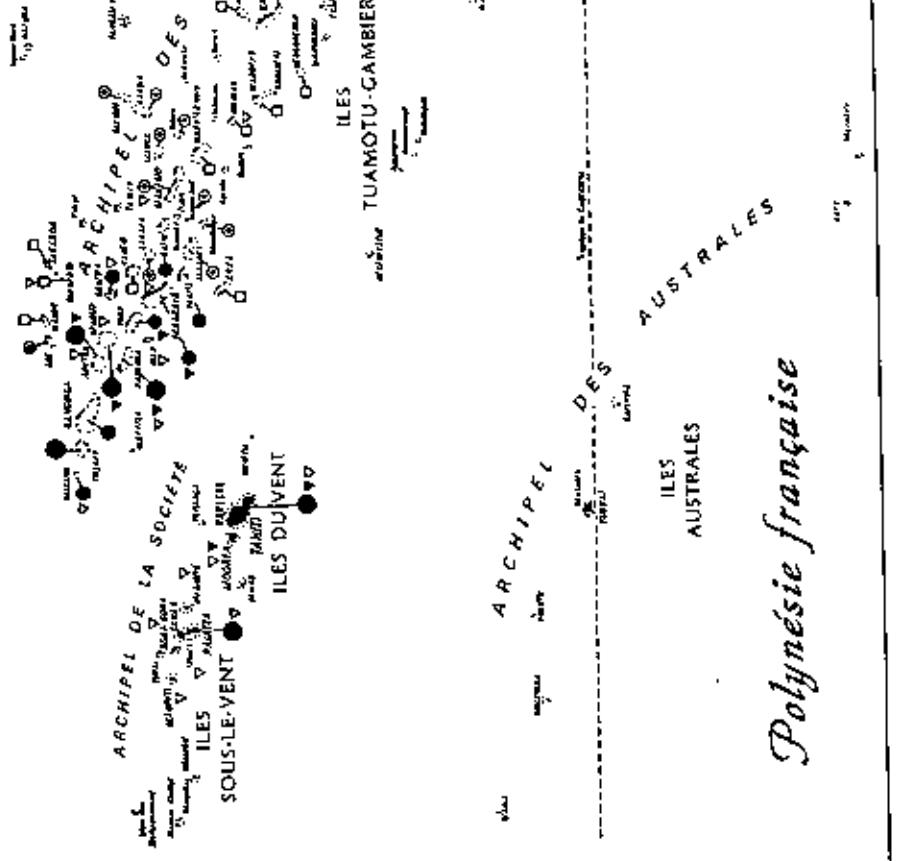
LEGENDE :

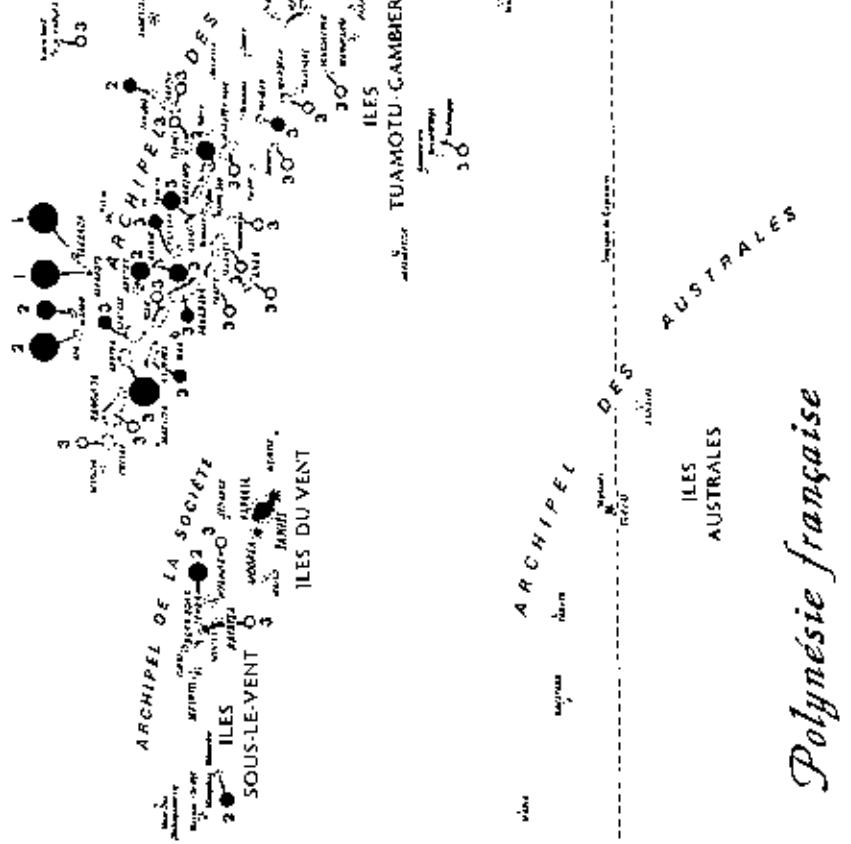
- Iles à production régulière ($P > 100 T$)
- Iles à production régulière ($P < 100 T$)
- ◎ Iles à production irrégulière et sous-exploitée
- Iles inexploitées, au potentiel intéressant

MOLLUSQUES NACHERS :

PECHE LAGONNAIRE :

- ▼ Troca (principales îles productrices)
- ▽ Burgau (îles de transplantation)





Polynésie française

LEGÈRE :

PERICULTURE :

- Nombre de concessions périphériques > 300
- Nombre de concessions périphériques 100-300
- Nombre de concessions périphériques 50-100
- Nombre de concessions périphériques < 50

Indice de charge :

nombre de concessions/surface du lagon (km²)

> 2,5 = 1	1-2,5 = 2	< 1 = 3
-----------	-----------	---------

L'unique perle "nacré" produite par la perle communément appelée "la nacre", produit la perle noire de Polynésie et ses dérivés, les "Keshi", les "mabe" (demi-perles) et la nacre (coquille). L'exploitation de la nacre, pour la coquille essentiellement, a débuté vers 1800 environ, mais les premiers essais de greffe perlière, qui marquent sur l'île de Bora-Bora le début de la perliculture en Polynésie française, datent des années 1960 (1961-1963). Depuis, la perliculture est devenue un secteur économique en plein croissance. L'activité comprend l'approvisionnement en nacre, qui se faisait autrefois par prélevement sur les stocks naturels et, depuis les années 80, par collectage des naissains, l'élevage du naissain, la greffe et l'élevage des nacres greffées. Le nombre d'actifs recensés au RGP de 1988 étaient de 305 mais le S.M.A. en 1993, estime à plus de 3.000 personnes le nombre d'îliens qui tire l'essentiel de ses revenus de cette activité, sans compter les emplois créés par les activités annexes (bijouterie, artisanat, négoce).

Cette activité est pratiquée sur 41 atolls des Tuamotu-Gambier (voir carte). Depuis peu elle s'étend dans les îles-Sous-le-Vent, où 95% des concessions d'occupation du domaine public maritime existantes, pour l'exploitation de la perle, datent de 1992, et aux Marquises. Entre 1970 et 1993, un total de 3.802 concessions du domaine public maritime, soit pour le collectage, pour l'élevage ou pour les fermes perlières, ont été octroyées par le Territoire, essentiellement dans les Tuamotu.

Depuis 1983, la perliculture a connu un développement accéléré et la perle noire, qui procure plus de 80% des recettes d'exportations de produits locaux, est la première exportation du Territoire en valeur : en 1993, 2,1 tonnes de perles exportées ont rapporté 7,7 milliards de F.C.F.P., soit des hausses respectives de 91% et 81% par rapport à 1992. Les perles sont exportées au Japon, aux U.S.A., à Hongkong, en Suisse et en France.

II.2 - Les relations perliculture/ environnement

Compte tenu du caractère relativement récent de cette activité et du manque de connaissances,

Évolution des concessions maritimes accordées	1990 à 1993				
	1987	1988	1989	1990	1991
Collectage	58	105	110	172	175

	800	2 014 000
1973	3 891	13 440 000
1974	15 631	8 908 000
1975	6 111	14 747 280
1976	6 128	18 235 780
1977	49 982	128 705 680
1978	86 092	158 080 550
1979	28 779	101 875 220
1980	86 527	404 832 260
1981	32 310	98 737 267
1982	139 888	711 774 340
1983	112 183	441 325 360
1984	206 463	1 392 548 740
1985	104 114	997 830 750
1986	407 620	2 251 546 210
1987	446 827	2 513 273 880
1988	622 433	3 790 622 932
1989	599 482	3 758 274 935
1990	833 504	4 425 149 146
1991	1 157 927	4 252 325 241
1992	2 187 307	7 772 223 104
1993		

Source : Ministère de la Mer et de l'Aquaculture, 1993

Le problème de l'impact des activités de collectage et d'élevage sur le milieu lagunaire et la capacité de charge des atolls

La multiplication incontrôlée des exploitations et le développement anarchique des concessions dans les atolls, l'absence de critères de charge en nacre des atolls, font courir des risques qui ne sont pas encore bien mesurés.

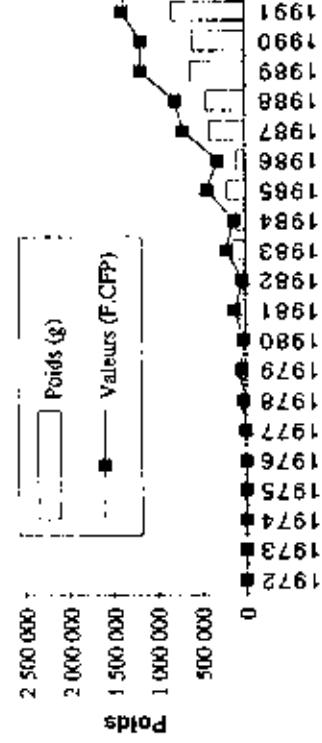
On assiste à un véritable mitage des lagons par les concessions qui excluent tout autre type d'activité, d'où des risques potentiels de conflits à terme avec ces autres activités. La surcharge en perles produites peut créer un risque de production trop importante qui ne serait pas absorbée par les marchés et conduirait à un effondrement des

l'impact du collectage intensif de larves et espace) vis à vis d'autre part, l'incidence surcharge du lagunaire entraîne une ablation sur le sédiment et observe actuelle espèce concurrence les structures d'élevage.

Transferts initiaux de contamination des eaux

Depuis toujours dans l'objectif d'alimenter la consommation effectuée d'atolls à millions de nacres Takaroa, à dessus Aratika et depuis transferts d'huîtres rosèrent un problème pathologique émergent de propagation des

Evolution annuelle des exportations de perles de culti-



(Tautira). Depuis presque chaque année Depuis son introduction est interdit de développement dans les îles ensemencées. Depuis les stocks sont-ils

Malgré la protection des pêches illégales très sévère, viennent très souvent des prélevements entre 40 et 50 tonnes sur place témoignent braconnage pour qui est un véritable voleur de la coquille organisée en développement de plan 94-98.

Certains atolls ne sont pas contaminés aujourd'hui et compte tenu de la propagation rapide de la maladie, il serait urgent de les protéger. On peut citer, sous réserve de contamination récente : Raraka, Rarotonga, Takume, Amanu, Marokau, Motu Tunga, Tahanga.

III - L'EXPLOITATION des MOLLUSQUES NACRIERS

Les mollusques nacriers exploités en Polynésie sont la nacre, *Pinctada margaritifera*, le troca, *Trochus niloticus* et le burgau, *Turbo marmoratus*. Ces deux dernières espèces ont été introduites en Polynésie. La nacre, utilisée en bijouterie et en ébénisterie, est destinée à l'exportation.

Le troca

Le troca, *Trochus niloticus*, a été introduit à Tahiti (Tautira) en 1957, à partir d'individus apportés des Nouvelles-Hébrides. L'adaptation et la propagation de cette espèce se sont très bien faite, en particulier dans les îles de la Société, et a permis l'ensemencement des autres archipels. L'exploitation a commencé en 1971. Dans les Tuamotu, les premiers atolls producteurs ont été Fakarava, Arutua, Kaukura, Apataki et Toau qui, en 1993, totalisent une production de 87 tonnes. Le tonnage exporté est très variable : 0 tonnes en 1988 et 1989, 355 tonnes en 1990, 6 tonnes en 1991, 118 en 1992. La pêche aux trocas est réglementée. Les quotas et les réserves définis à l'origine permettaient de mettre en réserve environ 85 à 90% du stock global. Dans la réalité, le prélevement serait beaucoup plus important. Un comité de surveillance dans chaque commune propose les règles d'organisation de la pêche, décidée par arrêté par le ministre chargé de la mer, et contrôle la pêche jusqu'à la commercialisation.

L'aquaculture
développement favorables, le commerce
l'importance de la concurrence des freins majeurs à l'élevage en cage envisagés. Cependant, principalement l'oscillation entre années (pour croissantes de 12% en 1993) et déclenchement régulièrement d'huîtres ont été (Gastrarium pacificum) Maeva à Huahine. Rabutti seraient 1980 à une quasi suite de la quasi-novembre 1984, reprise est donc L'élevage du lotus aujourd'hui "biodiversité" polynésienne

échinodermes, les *Tilapiona ananas*, *Echinochoma vana*, (*Echinochoma vana*, (*Echinochoma vana*, (*Echinochoma vana*, les polynésiens, parfois vendue à parfois vendue à parfois vendue à seraient consommées d'holothuries (bêche).

en Polynésie, pour la consommation ou l'artisanat local. Pour la plupart de ces ressources, l'état des stocks est inconnu et probablement relativement intact à l'échelle de la Polynésie, mais certaines espèces donnent des signes de surexplotation locale (voir aussi chapitre "biodiversité").

Plusieurs *moliusques* sont exploitées traditionnellement par les Polynésiens, comme le *pahua*, ou bénitier (*Tridacna maxima*). Aisément capturable, ce mollusque fait l'objet de surexploitation dans les zones facilement accessibles; ainsi une étude sur Bora-Bora a montré que les stocks des récifs frangeants étaient largement déclinés et que les stocks des récifs barrières, encore en bon état, montraient pourtant des signes d'exploitation. Dans les Tuamotu en revanche, la ressource est très abondante et les densités de *pahua* peuvent être très importantes (plus de 40 ind./m² dans certains lagons). *Turbo setosus*, le *matoa*, fait également partie de l'alimentation polynésienne. Il devient rare aux îles-du-Vent, les Tuamotu et les îles-Sous-le-Vent restant les principaux producteurs.

Les coquillages, utilisés dans l'artisanat local mais de plus en plus relayés par des coquillages venus des Philippines, et les coquillages de collection sont également exploités mais aucune étude n'a jamais été entreprise pour déterminer l'importance exacte de cette pression. Les coquilles *Cardium fragum* et les porcelaines *Cypraea* sont très largement utilisées pour la confection des colliers. Chaque année, plusieurs tonnes sont récoltées, en particulier aux Australas et aux Tuamotu, mais les stocks sont inconnus.

Parmi les crustacés, la langouste, *oura miti* (*Panulirus sp.*), dont la pêche est réglementée, fait l'objet d'une très forte demande. Les squilles, *varo*, (*Lysiosquillo maculatus*), les cigales, *taneae*,

élevée à 81 kg par poisson.

Le corail noir (*C. bijouterie*). Aucun travail n'a jamais été réalisé. Cet animal est très prisé et il est vendu au maximum de 120 francs par kilogramme. Certains sites de récolte sont rares et protégés depuis longtemps. L'importance exacte est inconnue : 377 similaires ont été ramassés en 1993 mais cette activité n'est pas connue.

Sources

- EPHE, 1994. Rapport sur l'exploitation des coquillages dans les îles Marquises, quatre ans 1991-1994.
- EVAAM, 1992. Saisonnier des coquillages.
- EVAAM, 1993. Coquillages et programme de protection.
- STEIN A., CHAUVEL C., 1994. Étude d'aménagement et de gestion des écosystèmes de Polynésie.
- SMA, 1992. Bulletin 80p + annexes.
- SMA, 1993. Bulletin 82p + annexes.

de progresser depuis 30 ans : la consommation annuelle d'électricité est passée de 6 millions de kWh en 1960 à 275,7 millions de kWh en 1992 et les prévisions pour 2013 sont de 638 millions de kWh, soit une progression d'un facteur 100 en 50 ans environ. La consommation d'hydrocarbures est passée d'environ 60.000 tonnes en 1960 à plus de 350.000 tonnes en 1992. La consommation énergétique totale atteint 367.000 tonnes équivalent pétrole (TEP) en 1992 (225,5 millions de TEP en France en 1992).

Dépourvue de ressources en énergie fossile, la Polynésie dépend en grande partie de l'extérieur pour ses approvisionnements énergétiques (92%) : les principales sources d'énergie, hydrocarbures et gaz, sont importées. Mais la production d'hydroélectricité, qui est passée de 15,8 millions de kWh en 1983 à 92,9 en 1992 (23.492 TEP) progresse sensiblement, tout comme celle des énergies renouvelables (essentiellement solaire) : la puissance photovoltaïque totale du Territoire a augmenté régulièrement de 265 kWc (kilo watt-crètes) en 1984 à 1.073 kWc en 1992. Aussi, l'auto production d'énergie primaire est-elle en hausse constante et le taux d'indépendance énergétique est passé de 4,6% en 1986 à 7,9% en 1992, tandis que la consommation d'hydrocarbures est en recul régulier.

En 1992, la production d'énergie fossile s'élevait à environ 28% de la production totale. Plusieurs vallées ont été creusées dans la vallée de Vaihiria et la vallée de Vaite (11 km de long), qui délivrent 100 GWh/an, les cinq principales sources énergétiques totale est d'environ 100 GWh/an). Les Māmeha en micro-centrales Fatu Hiva (1) et connue est de 2,6 GWh/an - qui comprend l'utilisation de l'énergie photovoltaïque et adaptée à la consommation caractérisée par la faible peuplement et les applications de la

La Polynésie est exceptionnel - en par an - qui connaît l'augmentation de la consommation de télécommunications, pompage, etc. Ainsi étaient entièrement notamment aux modules photovoltaïques.

II - Les HYDROÉLECTRIQUES

Les besoins énergétiques prédominent dans le secteur des transports (les transports aériens totalisent environ 30% de la consommation finale); le secteur de l'habitat et le secteur tertiaire représentent respectivement 9 et 12% de la consommation, tandis que le secteur industriel (hors BTIP) représente la plus faible part avec seulement 4%.

A. Tahiti, la production d'énergie fossile couvre sur 2 centrales de 87

Les besoins énergétiques prédominent dans le secteur des transports (les transports aériens totalisent environ 30% de la consommation finale); le secteur de l'habitat et le secteur tertiaire représentent respectivement 9 et 12% de la consommation, tandis que le secteur industriel (hors BTIP) représente la plus faible part avec seulement 4%.

I. L'ENERGIE ELECTRIQUE

L'énergie électrique produite sur le Territoire est assurée pour les trois-quarts par les centrales thermiques, groupes électrogènes d'une puissance maximum de 45 MW, et pour le reste par les centrales hydroélectriques de 100 à 6.000 kWh de puissance installée et les installations solaires de 42 Wc à 14 kWc (kilo watt-crètes). L'utilisation des gazogènes et des éoliennes reste encore très marginale. La dispersion des îles et des atolls se traduit par la multiplication des sites de production. Afin d'assurer le transport de l'énergie des lieux de production vers les lieux de consommation, un programme de construction de lignes de moyenne et haute tension a été entrepris. En général, ce réseau est aérien mais dans certaines zones il est souterrain (centre ville de Papeete, et Moorea).

1. Les besoins de l'énergie pour avions automobiles et gazières sont presque intégralement couverts par les importations d'hydrocarbures (finances à 61% du Territoire).

Le territoire, soit en tant que centre de production à l'équipement des infrastructures de transport et industrielles terrestres, fournit de l'énergie à la population, etc. Ainsi étaient entièrement couverts par l'introduction de l'essence sans plomb dans les marchés.

programme de renouvelables par Renouvelables pour en collaboration dans le domaine de l'énergie solaire (maisons solaires (aérogénérateurs Eau chauffe-eau), (aérogénérateurs Eau de mer domestique) et de (valorisation des coprah).

Recul régulier depuis 1988, en raison de la diminution des importations de gazole, du ralentissement de l'activité économique et du développement des autres types d'énergie. La baisse la plus significative est celle du carburateur (- 19% de 1990 à 1993) qui s'explique d'une part par la baisse de la consommation spécifique des avions gros porteurs et d'autre part par la perte de certaines déroutes aériennes. La progression modérée de la consommation d'essence (+ 7%) est liée à l'évolution du parc automobile mais les véhicules neufs sont plus économies en carburant. La progression de l'essence sans plomb se fait au détriment du supercarburant plombé. Les ventes de gazole sont en retrait de près de 6,5% en 1993 par rapport à 1990. Ce paramètre est peut être l'élément le plus significatif au plan énergétique de la relative stagnation de l'économie du Territoire ces dernières années.

Le stockage des hydrocarbures liquides se fait sur le port à Papeete. La capacité totale des installations de stockage d'hydrocarbures s'élève à 119.317 m³, en 1992, celles de stockage de butane près de 2.250 tonnes. D'après la réglementation en vigueur, le dépôt légal d'hydrocarbures doit représenter au moins 73 jours de consommation, mais les stocks actuellement disponibles permettent environ 60 jours de stockage. Les autres îles sont dépourvues de dépôts. Le ravitaillement est assuré par voie maritime. Sept dépôts intermédiaires sont prévus à Moorea, Raiatea, Bora-Bora, aux Australas (Tubuai), aux Marquises (Hiva Hoa, Nuku Hiva) et dans les Tuamotu (Rangiroa), pour une capacité totale de 11.395 m³. Ces équipements complémentaires en capacité de stockage sont devenus indispensables du fait de l'augmentation de la consommation dans les îles et du renforcement nécessaire des règles de sécurité relatives au transport d'hydrocarbures dans les archipels.

Sources

- C.E.S.C., 1979, 1^{er} économies d'énergie n°5, 48p.
- Compagnie des renouvelables (Maîtrise une réalité polymérisée IEOM, 1992, R 208p.
- IEOM, 1993, Polynésie Sud, plaquette de préparation
- Ministère de l'Energie d'aménagement

III - La POLITIQUE ENERGETIQUE

L'augmentation prévisionnelle des besoins d'électricité sur Tahiti jusqu'en 2013, estimée à 4% par an, portera la consommation à environ 440 millions de kWh en 2004 et à 638 millions de kWh en 2013. Pour les Iles-Sous-le-Vent, il est envisagé de concentrer les équipements sur une île et d'alimenter les autres îles par un câble sous-marin. Aux Tuamotu-Gambier, l'énergie solaire semble pour le moment être la solution la

des industries, l'
d'assainissement
dans les rivières (1)

Le secteur industriel - hors BTP et énergie - occupe une place relativement modeste dans l'économie polynésienne. Sa part dans la valeur ajoutée totale était estimée à environ 7% pour la période 1988-1990. D'après le recensement de population de 1988, les petites et moyennes entreprises industrielles (P.M.I.) employaient près de 5 000 personnes, soit approximativement 12% des emplois du secteur privé ou 8% de la population active. En 1993, on compte 1 756 entreprises dont 32,5% sont des entreprises agricoles et alimentaires, 8,5% des industries du bâtiment et 59% des industries manufacturières (textile, industries chimiques et parachimiques, industries mécaniques et électriques et autres industries diverses). Sauf exception (Électricité de Tahiti, CGEE-Alsthom, deux brasseries et une entreprise métallurgique), les industries sont à 95% de petites entreprises artisanales comptant moins de 10 personnes. Plus de 80% de ces industries sont regroupées sur l'île de Tahiti, dans la conurbation de Papeete, à proximité des maisons d'habitations. Les sites d'implantation industrielle, sont les suivants :

- les zones localisées dans l'agglomération de Papeete proprement dite (Farc-Ute, Tipareui, Titioro dans la vallée de la Fautaua), qui concentrent de nombreuses industries;
- les zones d'Arue et de Mahina d'une part, de Faao d'autre part;
- la zone industrielle de la Punarau (25 hectares) où une tranche d'extension de 25 hectares est programmée, et qui regroupe 52 installations classées;
- les zones d'activité dans les autres îles, de moindre importance, notamment celle de Vaiare à Moorea ou celle de Uturoa à Uturoa au nord de Raiatea.

Les industries présentant un risque pour l'environnement sont soumises à la réglementation des installations classées (voir chapitre "évolution des activités humaines sur le Territoire"). Les pressions de l'industrie sur l'environnement ne sont pas connues de façon exacte. C'est essentiellement à Tahiti que ces activités induisent des pressions, du fait de la concentration des industries dans les vallées encalées et à proximité des habitations, sans planification réelle de l'organisation spatiale, à l'exception de la zone industrielle de la Punarau. Les prélevements d'eau sont mal connus, mais sont surtout le fait d'EDF et des industries agro-alimentaires, tandis que la consommation d'énergie est évaluée à 4% de la

A titre d'exemple, charge polluante de la matière organique très élevée désinfectant provoquant la canicelle organiques sur le fond augmentation de suspension, avec espèces récifales deutrophisation diminue à permis 60 m de fond de mètres de la côte atteinte aux 700 récifales.

L'effluent rejeté que des matières rejet sur le milieu le risque d'eaux nutriments. Affranchi d'impact a prévu profondeur suffisante confinée.

L'usine de jus d'eau usées diffuse eaux peu chargées carieu et rejoint eaux de lavage provenant du nœud journalier, évacuée. Les rejets indifféremment régulièrement disponible (voie VERITAS a prédispersion des rejets

- Sources
- CETE, 1988. Diagnostic pour les eaux résiduaires de l'Espace Délégation à l'Environnement d'activité.
 - IEOM, 1992. Rapport ORSTOM, 1992.
 - ORSTOM, 1992. Rapport ORSTOM, 1992.

L'exploitation des gisements de phosphates a entraîné pour le territoire polynésien les plus importantes dégradations de l'environnement. Les matériaux coralliens, prélevés directement sur le récif, constituaient il y a 20 ans encore la seule source de matériaux du Territoire. Aujourd'hui, les granulats sont constitués à 87% par le corail et par le tout-venant (marnes, matériaux divers) et secondairement par les graviers, les moclions, les sables de mer, d'embouchure de rivière et le sable terrestre. Le marché des matériaux concernait en 1984 un volume de l'ordre de 200.000 m³, dont 110.000 m³ pour la construction, 80.000 m³ pour les routes et 10.000 m³ pour les administrations. Depuis cette époque, le volume extrait a augmenté ; après avoir oscillé entre 298.000 et 356.000 m³ depuis 1988, il se situe à 291.114 m³ en 1993. Le marché tahitien consomme en moyenne 50% de la production du Territoire. Malgré l'interdiction d'extraire du corail (et tout granulat dans l'ensemble du domaine public - corail, lit de rivière et plage) depuis 1968, puis 1977, le statut dérogatoire pour trois ans perdure depuis 20 ans par délibérations successives ; aujourd'hui encore le corail est largement utilisé et, à l'échelle de la Polynésie, le récif demeure la meilleure source de granulats, (45% sur la période 1989-1993). Cette activité, aujourd'hui mieux maîtrisée, aura été l'une des nuisances majeures de l'environnement marin côtier ; son impact sur les récifs est toujours visible. A titre d'exemple, sur l'île de Raiatea la densité moyenne est de 1 site tous les 1,6 km² ; compte tenu du volume total de granulats extraits sur l'île, la fosse d' extraction, uniformément répartie, s'étendrait sur une bande de 5 mètres de large et de 4 mètres de profondeur tout autour de l'île. L' extraction dans le lit mineur des rivières, elle aussi très perturbante pour l'environnement, est aujourd'hui pratiquement arrêtée, mais dans l'ensemble, les extractions sont mal contrôlées. L' extraction des sables de plage, le plus souvent sauvage, conduit à des phénomènes d'érosion des plages.

Impact de l'exploitation

De par son origine sous forme de quelques mètres subsuperficiels séparés par des calcaires dolomitiques, soit pour l'île, son extraction, après quelques années, et en endémiques, et en des phosphates sur de l'île, un désordre chaotique de champs calcaires flots rocheux.

La capacité de végétation, après d'autant plus étendue pour la débuté l'extraction reprise a été tellement couvert. Les espèces indigènes répandues paraissent rapidement remplir et ubiquistes, ta forêt reconstruite différente de la forêt parait avoir connu modification d'écoulement l'extraction.

I - L'EXPLOITATION des PHOSPHATES

Soulevés et exondés au cours de leur histoire géologique, certains atolls de Polynésie contiennent des gisements de phosphates. La Compagnie française des phosphates de l'Océanie a exploité le gisement de l'île de Makatea de 1911 à 1965 et en a extrait plus de 11 millions de tonnes. La prospection d'une trentaine d'autres atolls a permis de découvrir de nouveaux gisements (Puka-Puka, Njau), et en particulier le gisement de l'île de Mataiva dans la partie nord-ouest de l'archipel des Tuamotu. Ce gisement, titrant en moyenne 37,5% de P₂O₅, occupe 5 km², soit environ le cinquième du lagon de l'atoll où il occupe la partie ouest du lagon, sous 3

miliu et de préreconversion. Aujourd'hui, l'industrie extractive eau douce, notamment d'œuvre de récupération systématique suffisante pour assurer l'extraction à une quantité des écoulements qui ont déclenché l'industrie extractive, déplacements de la cessation de toute liaison réelle avec l'extérieur, pour la population locale.



source : PO

matériaux coralliens "corail" sont le plus mécaniques directs et entraînent de récifaux. (voir c littoral").

La principale source de granulats dans les archipels de la Société et dans les Tuamotu a longtemps été le récif corallien. Les dragues

II - L'EXTRACTION des GRANULATS

II.1 - Extraction des matériaux coralliens

Inventaire des exploitations de matériaux coralliens sur l'île de Raiatea

(1977), ce matériau demeure, par dégradations successives, la principale source de granulat.

A Tahiti, 36 sites anciens d'extractions étaient dénombrés en 1985 avec une production annuelle de l'ordre de 60.000 m³. A Moorea, le tonnage total extrait sur l'ensemble des 18 sites de l'Ile, entre 1968 et 1987 a été estimé à 900.000 m³. Dans les îles Sous-le-Vent, un total de 129 sites a été dénombré : 56 à Raiatea et 23 à Huahine, soit une extraction tous les 2 km, 22 à Bora-Bora, soit une extraction tous les 2,8 km, 25 à Tahaa, soit une extraction tous les 2,8 km et 3 à Maupiti. Dans ces îles, compte tenu des méthodes d'extraction, le problème était particulièrement dramatique pour le récif (voir chapitre "milieu marin et littoral").

En 1985 pour Tahiti et en 1987 pour Moorea et les îles Sous-le-Vent, un schéma général d'exploitation des granulats, présentant des solutions alternatives, était proposé (voir encadré).

Depuis, à Tahiti, un site a été réouvert par dérogation (Port-Phaéton, 164.000 m³ extraits en 1992, 37.000 en 1993).

Sur Moorea, l'activité a bien diminué et à l'exception de 1991 (17.800 m³), les volumes annuels ne dépassent pas 5.000 m³ (32.820 m³ extraits entre 1989 et 1993). La soupe de corail est aujourd'hui remplacée par le sable corallien extrait en pied de colline sous la cocoteraie (29.000 m³ extraits entre 1989 et 1993).

C'est dans les îles Sous-le-Vent que l'activité est toujours la plus développée, avec 400.000 m³ extraits entre 1989 et 1993. Mais le nombre de sites a été réduit à 2 ou 3 par îles et les nuisances résultant de la mise en suspension des fines de corail ont été diminuées depuis l'emploi obligatoire d'écrans en géotextile et l'extraction en souilles fermées.

Aux Tuamotu-Gambier, la production est extrêmement variable suivant les besoins (0 en 1990, 52.300 en 1993), tandis qu'aux Australes, elle est négligeable (moins de 1.000 m³ annuels).

L'extraction de sables coralliens dans le lagon (4,3% de la production totale de granulats) est centrée à 70% sur les îles Sous-le-Vent (18.945 m³ sur l'ensemble des îles en 1993). Les extractions sauvages de sables coralliens sur les plages sont mal maîtrisées et entraînent une rupture dans le profil d'équilibre de la plage, renforçant l'érosion littorale.

rivières, prélevée dans le domaine public fluvial, domaine privé, hors

matériaux alluviaux concentrées sur le fleuve Papenoo, relativement consommation. Ce matériaux et de l'environnement

d'inondations exceptionnelles, aquatiques, impacteraient apports terrièges d'alluvions à régrer-

Aujourd'hui, l'extraction fortelement diminuée au site producteur rivières comme les principales vallées. Les productions des projets de barrage la Papenoo, pour la réalimentation d'aménagement

Les productions de 103.600 m³ en 1993. Cette exploitation d'embouchure de la production également en régression (de 8.637 m³ en

11.3 - Extraction des littoraux privés

A Tahiti les extraits induisaient de faibles dégâts jusqu'à aujourd'hui arrêtés. Papenoo, et sont utilisés pour l'extraction sur la plaine côtière du littoral privés (en 1993, soit 52 % du territoire en sable).

Aux Marquises, où fourni par le tout prélevés sur les rivières (11.546 m³) sont responsables d'érosion régressive. Cela cas, dans une moindre mesure, les ressources solides d'embouchure de (6.468 m³ extraites)

Source : Ministère de l'Équipement, Direction de l'Équipement, 1

Sable mer	15 263	6 090	15 086	10 414	18 945	65 778	4,27
Sable terrestre	11 200	6 273	23 000	34 636	6 000	81 109	5,27
Sables embouchemures	8 637	6 312	4 826	3 714	3 250	26 739	1,74
Tout-venant	116 558	146 145	194 695	84 816	98 984	641 198	41,64
TOTAL	306 674	292 172	286 888	359 612	294 364	1 539 710	100

L'exploitation de roches massives devrait progressivement remplacer les autres sources de granulats ; difficile à mettre en place, compte tenu de la nature spécifique des fles, et actuellement peu rentable, elle est encore limitée.

Sources

- AUBANEL A., 1993. Valeurs socio-économiques du milieu corallien récifal et de ses ressources. Application à une île océanique du Pacifique Sud: Moorea, Archipel de la Société. Thèse doc. Université de Bordeaux III. 311p.
- CETE Méditerranée et Antenne Muséum-EPHE, 1985. Schéma général d'exploitation des granulats et Protection

Les schémas généraux d'exploitation des granulats pour l'Archipel de la Société

Des schémas généraux d'exploitation des granulats ont été élaborés pour définir une partie (1985), de Moorea et des îles Sous-le-Vent d'autre part (1987) où les besoins et le Méditerranée et Antenne Muséum/EPHE).

Tahiti:

- **Besoins :** 1,8 m³ par habitant/an.
- **Etat actuel :** exploitations de corail interdites depuis 84 et remplacées par l'exploitation, des ressources fluviales du lit mineur des cours d'eau.
- **Ressources potentielles :** gisements alluvionnaires très importants; gisements de roches Moorea et les îles-sous-le-Vent :
- **Besoins :** 9,6 m³ par habitant/an.
- **Etat actuel :** les matériaux coralliens restent la principale source d'approvisionnement pour les îles-sous-le-Vent :
- **Ressources potentielles :** gisements alluvionnaires inexistant; gisements de roches rentables économiquement dans le contexte actuel.

Les solutions pour Tahiti

- Abandon progressif des exploitations d'alluvions du lit mineur des cours d'eau où les activités perturbent fortement l'environnement.
- Relais à court terme par l'exploitation des alluvions du lit mineur qui peuvent satisfaire l'exploitation en son intégralité.
- Production limitée mais à long terme, des sables de la plaine côtière: exploitation en sols érodés, à plus long terme, par l'exploitation des roches massives, dont les gisements sont épuisés.
- Relais, à plus long terme, par l'exploitation des roches massives, dont les gisements sont épuisés.
- Possibilité de réouvrir 5 sites d'extraction de matériaux coralliens afin de les réaménager et de les remettre en exploitation. Cette solution a aujourd'hui été abandonnée.

Les solutions pour Moorea et les îles Sous-le-Vent

- Limitation draconienne, à court terme, et abandon progressif, à long terme, des extraits.
- ont été retenus pour une exploitation possible: 6 à Raiatea, 4 à Tahaia, 1 à Huahine, et 1 devront répondre à des règles très strictes de protection de l'environnement: arrêt extractions en souilles fermées en approfondissant les souilles au maximum, élimination la souille en fin d'exploitation.
- Remplacement progressif par des extractions de roches massives : quinze gisements de en évidence dans les îles Sous-le-Vent. Les réserves sont considérables à Huahine et faibles à Bora-Bora qui devra être approvisionnée à partir des autres sites. Ces réserves

Le réseau routier et la longueur dépassent pas 100 km (188 km) et à Tiki, kilomètres. Le caractère priorité pour le franchissement des hauts réseaux.

Malgré le faible réseau, le parc important, est en véhicules. Les véhicules en 2000. Environ 6.000 véhicules par an. L'ensemble des ménages est passé à 1988. Il est supérieur à Calédonie de plus de 90% cette île, dont le rapport à celui de la métropole en kilomètre de route en pays développés.

Ce parc est essentiellement assuré avec plus de 90% cette île, dont le rapport à celui de la métropole en kilomètre de route en pays développés.

IV - Les TRANSPORTS
L'ENVIRONNEMENT

Les ventes d'essence environ 18% d'hydrocarbures en progression modérée, mais plus en plus réalisée.

(voir chapitre "Pollution de l'air".
de soufre, d'azote, l'exception d'un chapitre "air").

Le bruit issu du trafic aérien est limité aux aéroports de Tahiti-Faa'a. Cet atterrissage de

Polynésie française, à plus de 4.300 km de la source la plus proche d'approvisionnement, la Nouvelle-Zélande, et en raison de son éloignement insulaire sur plus de 5.000.000 km², les échanges internationaux et intérieurs revêtent une importance cruciale ; ils constituent des paramètres majeurs dans le développement économique du Territoire.

Les coûts du transport et du fret conditionnent le choix du mode de transport inférieur : le recours à l'avion s'est très fortement accentué ces dernières années mais reste encore exceptionnel dans beaucoup de cas et le bateau demeure le mode de transport préféré. Ce transport est essentiel pour le désenclavement des îles mais également pour les communications intra-insulaires, puisque dans les Tuamotu près de 55% des exploitants agricoles n'accèdent qu'en bateau à leurs exploitations.

La progression moyenne du nombre d'immatriculation des voitures est de 11% par an depuis 1981. La parc est concentré dans la zone urbaine de Tahiti, où le niveau d'équipement s'apparente à celui de la métropole (205 automobiles par kilomètre de route en 1985, contre environ 30/km en pays développés).

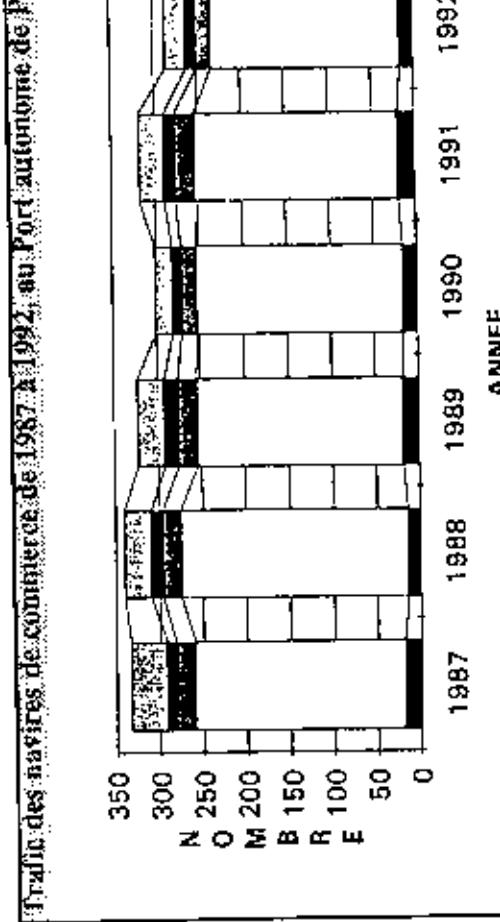
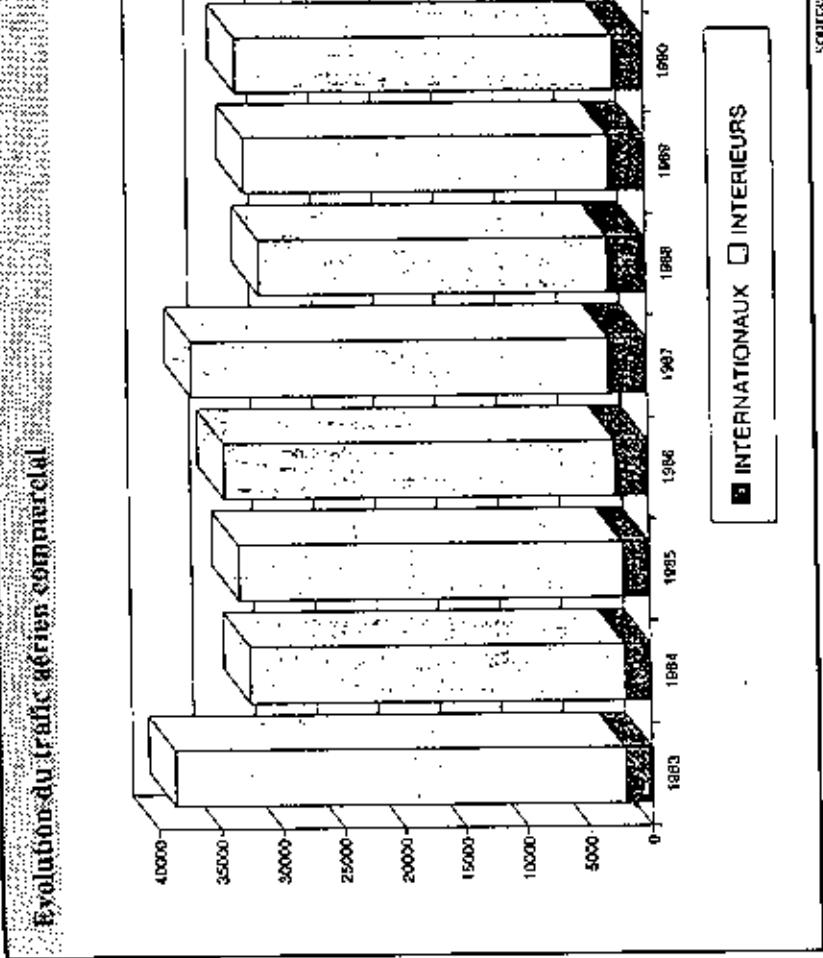
I - Les ÉCHANGES MARITIMES

Le Port de Papeete est le point de passage obligé de tout le trafic maritime sur le Territoire, qu'il s'agisse de la desserte internationale ou de la desserte intérieure. Un total de 6.159 entrées de navires a été comptabilisé pour 1992. Le trafic des passagers concerne 777.471 passagers pour 92 (+8,29% par rapport à 1991), dont 85% pour Moorea et 4% pour les autres archipels, et celui des marchandises 925.443.000 tonnes dont 31% pour le trafic local avec les archipels et 69% pour le trafic international.

II - La DESSERTE AÉRIENNE

La Polynésie compte un aérodrome international, de Tahiti-Faa'a, et des aérodromes dans de nombreuses îles ou atolls ; le nombre d'aérodromes était de 45 en 1991. Huit compagnies internationales desservent le Territoire.

En 1993 le nombre de mouvements commerciaux internationaux a atteint 2.329, en diminution de 1,65% par rapport à 92 (2.368), pour un nombre de passagers de 450.108. Le trafic aérien interinsulaire est assuré essentiellement par la compagnie Air Tahiti, qui a comptabilisé 301.557 passagers pour 1993. Dans cette année, le nombre de mouvements



minimaux suivant la progression du tourisme entre 1983 et 1986 (de 111.000 à 161.238 touristes), l'activité touristique connaît un ralentissement certain (de 161.238 à 123.619 touristes en 1992), mais la situation semble s'inverser en 1993 (140.000 touristes). Les prévisions montent sur 260.000 à 280.000 touristes pour 2013. Le tourisme représente, selon le Pacie de Progrès, "le principal - voire le seul - secteur économique d'avenir de la Polynésie française". En 1992, le tourisme a contribué à hauteur de 5% à la formation du PIB et a occupé 8% de la population active locale, soit environ 5.200 personnes. Il permet de contribuer à hauteur de 40% en moyenne les besoins du Territoire en devises. La qualité des paysages et de l'environnement est l'atout majeur et la raison d'être du tourisme en Polynésie, et plus particulièrement le lagon qui occupe une place majeure dans l'industrie touristique. Parmi les facteurs responsables du déclin de l'activité ces dernières années, le Pacie de Progrès incrimine, outre les raisons conjoncturelles, des facteurs structurels parmi lesquels figure la dégradation du cadre de vie local. Maintenir la qualité de l'environnement est vital pour la Polynésie. Les problèmes d'environnement résultant du tourisme sont essentiellement liés à l'intégration paysagère des hôtels, aux eaux usées, mais le phénomène des hôtels sont maintenant bien équipés, et surtout aux déchets, qui viennent s'ajouter à ceux de la population.

I - La SITUATION ACTUELLE

La pression sur le réseau des croisières par an, à 5.000 unités, à 8 à 10% par an, stimule le développement de l'hébergement de l'hébergement créneau des croisières de 260.000 à 280.000 touristes par an, et le Pacie de Progrès, "le principal - voire le seul - secteur économique d'avenir de la Polynésie française". En 1992, le tourisme a contribué à hauteur de 5% à la formation du PIB et a occupé 8% de la population active locale, soit environ 5.200 personnes. Il permet de contribuer à hauteur de 40% en moyenne les besoins du Territoire en devises. La qualité des paysages et de l'environnement est l'atout majeur et la raison d'être du tourisme en Polynésie, et plus particulièrement le lagon qui occupe une place majeure dans l'industrie touristique. Parmi les facteurs responsables du déclin de l'activité ces dernières années, le Pacie de Progrès incrimine, outre les raisons conjoncturelles, des facteurs structurels parmi lesquels figure la dégradation du cadre de vie local. Maintenir la qualité de l'environnement est vital pour la Polynésie. Les problèmes d'environnement résultant du tourisme sont essentiellement liés à l'intégration paysagère des hôtels, aux eaux usées, mais le phénomène des hôtels sont maintenant bien équipés, et surtout aux déchets, qui viennent s'ajouter à ceux de la population.

III - Le TOURISME

La plupart des îles, et l'océan maritime représenté par la totalité occupée par les concessions marines, sont utilisés par les chantiers (phase de remblai). L'environnement polynésien fait l'objet d'une pression importante de l'aménagement, mais pas majoritaire, en ce qui concerne les dégradations liées à l'impact qui touche l'île d'Aubanel (1993) sur Moorea, où l'île d'Aubanel (1993) sur Moorea montre une augmentation du nombre de résidences secondaires et donc des activités de loisirs à l'occasion du week-end pour les populations résidentes ou venant de Tahiti. Les principales activités touristiques concernent la plongée sous-marine, qui implique une douzaine de centres répartis sur les îles de la Société et des Tuamotu (25.000 plongées en 92, contre 21.000 en 91 et 18.000 en 1990 pour les 5 principaux clubs) et le tourisme nautique, avec 120 bateaux, qui est en accroissement régulier depuis 89 (en 1992, 552 croisières soit 5 421 jours de croisière à 2 784 passagers ont été vendus).

des opportunités foncières, n'est pas toujours le plus judicieux au regard de l'environnement, et les constructions ne s'intègrent pas toujours bien au paysage.

- les pollutions résultant de l'aménagement des infrastructures (hôtels, marinas), en phase chantier, qui sont liées aux terrassements, au creusement des platières pour la création de chenaux ou de marinas, aux extractions de matériaux coralliens, à l'installation de bungalows sur pilotes (voir chapitre "la mer et les zones côtières").

- les dégradations et pollutions du milieu lagunaire en phase d'exploitation, qui résultent des rejets d'eaux usées, des déchets et, dans une moindre mesure, des activités touristiques. Les hôtels sont de mieux en mieux équipés en station de traitement dont les rejets sont repris pour l'arrosage ou déversés dans le lagon, au droit de l'hôtel. L'assainissement collectif de l'ensemble des hôtels du sud de Bora-Bora est en projet (voir chapitre "eaux continentales"). La charge en touristes vient renforcer le problème déjà aigu de l'évacuation des déchets, sur les îles polynésiennes exiguës. Sur la base de 1 kg/touriste/jour, qui est le chiffre donné par le Ministère métropolitain de l'environnement, la quantité de déchets résultant du tourisme à Moorea a été estimée à 800 kg par jour en 1991. Une étude de 1986 sur Bora-Bora avait estimé la quantité de déchets, sur la base des

coraliennes par collecte parfois pour les touristes Bora, voir chapitre

l'ancreage des voiliers, aucun de ces rejets d'eaux polluées, certains parfois des conflits lagonaires, notamment risques liés aux requins pour les exceptions de la Bora.

Par ailleurs, certains skis, dont l'utilisation apporter des nuisances marines côtiers de Polynésie française.

Sources

- GABRIE C., 1992. Schéma d'aménagement et de développement écon-

iques et culturels de Polynésie française.

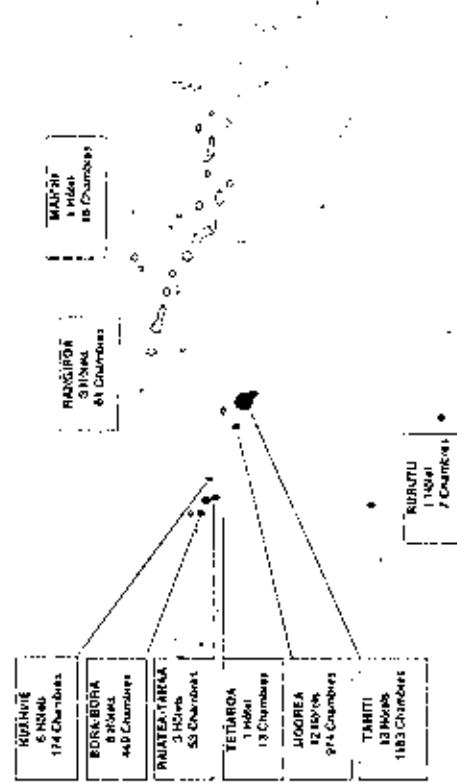
- IEOM, 1993. La Polynésie française.

- LAURENS Y., 2000p. issus du tourisme île de Polynésie française.

- RA 45. Service du Tourisme de Polynésie française.

Développement Stratégique.

Capacité hôtelière de Polynésie française au 31.12.93



l'environnement, l'Environnement, Délégation est dédiée à l'environnement. Responsable de la protection et de la gestion de l'environnement, "La Délégation à l'environnement" qui dépend du Ministère polynésien de l'Environnement, date de 1985. Le budget de la Délégation a été multiplié par 4 en 6 ans (de 28.192 M F CFP en 1985 à 109.892 M F CFP en 1990). La réponse donnée par la Polynésie par le biais du financement d'études environnementales à caractère appliquée est de plus en plus significative et les sommes consacrées aux études environnementales connaissent une croissance irrégulière mais certaine. En revanche depuis 1990, le budget de la Délégation a considérablement régressé (8.5 M F CFP en 1993). La conscience que l'environnement est l'un des atouts majeurs de la Polynésie émerge depuis peu, comme l'illustre la place accordée à l'environnement, au sens large, dans le contrat de développement 1994-1998 (13% de l'enveloppe totale pour des actions environnemental). Mais aujourd'hui la plupart des problèmes majeurs et dénoncés depuis longtemps, comme l'assainissement ou les déchets, demeurent presque entiers.

Délégation
La Délégation à l'environnement chargée de développer la protection, la sauvegarde de l'environnement et assurer la prévention, la réduction des pollutions, nuisances et dégâts, et de l'environnement les activités humaines de:
- la formation et l'information en matière d'environnement.
- l'établissement de nœuds associatifs et organisationnels.
- l'aménagement et l'exploitation des équilibres territoriaux.

C'est par le biais de ces contrats de plan, financés à 50% par le Territoire et 50% par l'Etat, qui est réalisée la plupart des actions en matière d'environnement. Dans le cadre du dernier contrat (contrat de développement), les actions "environnement" représentent environ 6700 M F CFP (371 M F Frs) dont 65% financé par le Territoire et 35% par l'Etat (PIB : 303.832 millions de F CFP en 1992). Ce dernier contrat accorde une très large part à l'aménagement et à la protection des milieux, dans un but touristique. L'assainissement, comme dans le précédent contrat, est également une action prioritaire (1,5% du montant total du contrat); il concentre par ailleurs 75% de l'aide communautaire (Vième F.E.D.).

L'amélioration du cadre juridique et réglementaire, actuellement insuffisant et souvent transgressé, avec des dérogations fréquentes, est l'un des objectifs importants du Territoire.

Le potentiel scientifique polynésien est très développé. Il est en majorité partie orienté vers l'étude du milieu naturel, principalement les récifs coralliens. La recherche environnementale à caractère appliquée, à même de répondre aux besoins du Territoire, connaît un essor marqué depuis une dizaine d'années.

1 - Les INSTITUTIONS TERRITORIALES

La POLITIQUE du TERRITOIRE

Le premier Ministère de l'Environnement, qui assure le suivi

des installations hydrauliques, CCG, des végétaux, E... assurent le suivi

des problèmes directement liés à l'aménagement d'Aménagement des Sites et des Monuments d'Occupation du Territoire de 1. Mines, Commissaires, l'Environnement, CCG, des végétaux, E... assurent le suivi

- 1980 : Lancement du Plan de Développement
- 1987 : Conférence-Atelier sur l'Environnement, organisée par le Ministère
- 1987 : CESC : "La protection de l'environnement dans le cadre du développement éco-sociétal"
- 1988 : Assises Territoriales de la Recherche sur le thème "quelle recherche pour quel large part aux questions d'environnement"
- 1989 : Mise en place du Réseau Territorial d'Observation des milieux lagunaires

Certaines recherches en collaboration avec les organismes nationaux et assurent la gestion de l'environnement : Service d'Hygiène et de Santé publique, Service de la Mer et de l'Aquaculture, Etablissement pour la Valorisation des Activités Aquacoles et Maritimes, Service de l'Economie Rurale, Service de l'Aménagement du Territoire, Service de l'Équipement, Service de l'Énergie et des Mines, Service de l'Urbanisme, ainsi que le Port autonome.

II - Les ORIENTATIONS pour L'AVENIR

II.1 - Les orientations générales

Les orientations générales pour les années à venir, compte tenu des contraintes démographiques, donnent une large part à l'environnement : elles concernent :

- *le rééquilibrage de l'économie polynésienne*, la réduction de sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur et le développement de l'emploi qui passent par la production et la promotion des ressources propres au Territoire. Il s'agit en priorité des richesses primaires du secteur de la mer ainsi que de l'environnement naturel et du cadre de vie, qui constituent les atouts majeurs de la Polynésie et permettent le développement d'activités vitales telles que la pêche, la perliculture ou le tourisme.

- *le développement des archipels comme source de rééquilibrage socio-économique et de désenclavement de Papeete*, avec la mise en place d'un système d'îles-phares au sein des archipels (Raiatea, Rangiroa et Hao, Nuku-Hiva et Tumauï) sur lesquelles seraient concentrés les efforts et qui serviraient de pôle d'attraction pour les îles alentours.

- *le développement des activités liées à la recherche scientifique notamment dans les secteurs de la mer et de l'environnement.*

- *l'intensification de la politique de l'environnement*

- poursuite de l'aménagement, mise en place de réglementations de normes de qualité
- les captages d'eau
- réhabilitation des pesticides et produits phytosanitaires et pollutions sonores
- développement de l'environnement :
 - perliculture, pêche aquaculture, lutte contre le programme visa sur les ressources coprah comme ça d'un observatoire
 - développement (programmes de sensibilisation particulier) ;
 - développement de l'environnement (traitement des eaux ménagers et industrielles, reforestation et coprah, développement de l'environnement)

- | | |
|---|---|
| Les diverses lois pour | Loi n° 94-99 du développement éco-sociétal |
| - Quels choix pour Polynésie Française | - Rapport du Comité Polynésie (1992) |
| - Schéma d'Aménagement préparé de l'Antenne de l'Energie, Service Territoire (1991) | - Le Pacte de Protection de l'environnement |
| - La Charte du Développement durable | - La Charte du Développement durable |
| - Document préparatoire à l'Antenne de l'Energie, Service Territoire (1991) | - Document préparatoire à l'Antenne de l'Energie, Service Territoire (1991) |

II.2 - Les orientations en matière d'environnement

Les objectifs généraux inscrits au Pacte de Progrès par le Territoire

Le premier budget de l'Etat en 1985. Le montant est passé de 24 M en 1990 à 66 M. Les dépenses liées au F CFP ont augmenté de 1989 et 1990, le personnel, a pratiqué la même période, passé de 6 à 44 exceptionnelles de ménages et aux études environnementales sur l'augmentation irrégulière de 1985 et 1990. En effet, la Délegation les investissements de l'ordre de 201 M de F CFP pour 8,5 M de F CFP et 9,4 M de fonds souscrits.

Les grands axes de la politique actuelle sont :

- le renouvellement de l'activité de la Délégation à l'Environnement

- La maîtrise de l'aménagement à l'aide des outils réglementaires que sont les PGA (Plans Généraux d'aménagement) et, pour les zones lagunaires, les PGEM (Plans de gestion des Espaces Maritimes), suivant les grandes orientations du SAGE (Schéma Général d'Aménagement et d'Équipement), en cours d'approbation.

- Le traitement et l'élimination des déchets qui constituent une priorité immédiate. Les secteurs sur lesquels doivent plus particulièrement porter les efforts sont la zone urbaine de Papeete, entre Mahina et Paca ; la zone de Taravao, qui est le second pôle de l'île de Tahiti ; et les îles de Moorea et de Bora-Bora, principaux pôles touristiques de la Polynésie ; puis les îles de Raiatea et Taha'a.

- L'assainissement des eaux usées à Bora-Bora, où les études sont terminées, et pour la zone de Papeete, ainsi que la maîtrise de la pollution dans les rivières.

- La préservation et la gestion du littoral et des espaces naturels remarquables ou sensibles, terrestres et maritimes, avec la création d'un conservatoire des espaces naturel qui agira notamment dans le cadre du classement, de la protection des sites, et de la création de parcs naturels ou thématiques.

- La rénovation des outils juridiques, avec un renforcement du cadre juridique actuel en matière de périmètre de protection des capteurs d'eau, l'adaptation des normes nationales et européennes à la Polynésie, l'occupation du domaine public maritime, les pesticides et les carrières ; l'harmonisation des textes au sein d'un code de l'environnement.

- La recherche, notamment en matière de biodiversité, de restes végétaux (*Miconia*) et animaux (moustiques, ...);

- La création d'un observatoire de l'Environnement ;

- La sensibilisation du public, dont l'initiation des jeunes au sein des structures éducatives, la formation d'observateurs-conservateurs de l'environnement, etc.

La participation

Le Xème contrat de développement, qui donnait la priorité à la recherche, comprend de 19,739 M F plus ou moins développements de mortalités de naissances (CFP), développement de l'exploitation forestière et assainissement de l'île de F CFP) et station de F CFP). Ce dont sommes ont été Bora-Bora. Un permis le final d'environnement "politique de l'Etat" poursuivre l'équilibre désempêchement de l'inscription sociale s'élève à 52,76% dont 50% à la cible des thèmes retenus concerné soit l'avenir.

Le contrat de développement

Le dernier contrat de développement, qui favorise le développement durable, poursuivre l'équilibre désempêchement de l'inscription sociale s'élève à 52,76% dont 50% à la cible des thèmes retenus concerné soit l'avenir.

Etat/Territoire/F.E.D., soit 58.678 M F CFP (3.227 M Frs F), la ligne "assainissement-environnement" s'élève à 6.129 M F CFP (10.4% - 337 M F CFP) dont 310 pour le Territoire (5%), 727 pour l'Etat (12%), soit 1.037 au titre du contrat de développement (57 M Frs F), et 5.092 pour le F.E.D. (83%).

Année	Budget de fonctionnement	22.192	38.839	48.118	47.671	46.012
	Budget d'investissement	6.000	17.000	43.300	195.000	35.000
	dont études environnementales	3.000	13.000	37.500	15.000	13.000
	Fonds spéciaux					28.000

source : Aubanel, 1993 et Déléga-

Contrat de développement Etat/Territoire 1994-98: part respective (millions de FF) actions en matière d'environnement

Actions contractualisées	Territoire	FIDES	Etat	Ministère	TOTAL
Agriculture dont: recherche appliquée travaux forestiers	29 1.15 0.83	10 3.71 13	10 Agricult. 6.47 13	10 11.3 13.3	
Mer dont: plan de gestion espaces marins pêche hauturière pisciculture locas et burgaus	88 18.46 3.58 6.05 4.4 7.48	5 1.15 3.14 2.2 0.44 23.1	5 3.5 6.4 4 7.48	9 18.4 3.5 6.4 4 7.48	
Tourisme organisation espace touristique aménagement sites touristiques réfexion de Parcs marins ASP zone touristique Équipement touristique	150,3 12.75 89,7 11.44 2.2 0.44 39,6	60 3.3 1.144 2.2 0.44 23.1 19.52	60 3.3 1.144 2.2 0.44 23.1 19.52	210 16 101 2 0 31 59	
Acquisition foncière - accès public mer Recherche	1 connaissance de la ZEE CRAD	1 1	1 3 2	1 3 2	
Total Développement économique dont Total Environnement	470,05 193,65	175 63,71	131 24,47	776,5 281,4	
Urbanisme et Aménagement aménagements PCA îlots ZU cadastre	32 5 27				
Assainissement	17 assainissement de Tahiti assainissement de Bora Bora traitement déchets	17 17	31 16 13	Enviro. 9 9 9	
Total équipement du Territoire dont Total Environnement	747,85 49	56 31	644 9	14 8	

Scénario général d'aménagement et de gestion du lagon; étude de faisabilité	
Dispersion des effluents gazeux Tipapui	
Erosion pointe Matira (Bora-Bora)	
Opération pilote effluents hôteliers	
Impacts brougallow	
ADEME Tipapui	
Guide méthodologique: Etude d'Impact	
Cahier des charges: brougallow sur l'eau	
	TOTAL 1ère Tranche
	2ème TRANCHE
Charte Bora-Bora	
Charte Moorea	
Charte Raitiata-Thaa	
Charte Tahiti (Mahina-Paea)	
Charte Tahiti(Taravao)	
Protection des plages contre l'érosion (Moorea)	
Restauration des zones récifales dégradées	
Réhabilitation site littoral Vaiavao	
Réhabilitation site littoral Papara	
Réserves naturelles Port Phétion	
Rangiroa décharge	
Moorea décharge	
Etude de faisabilité pour l'inversion en mer de déchets urbains	
Réseau de surveillance pour les réfis	
Opération Iles sous le Vent	
Techniques de création de plages publiques aux îles-sous-le-Vent	
Guide méthodologique pour la réalisation d'équipement en milieu lagunaire	
	TOTAL 2ème Tranche
	TOTAL global

Source : Ministère de l'Environnement

* 1€ CPP=0,055 FF

Les actions en matière d'environnement relèvent tous le cadre du S

Favoriser le développement économique

- Développement de l'agriculture : actions en matière de recherche agronomique et de reboisement Caraïbes et plantation d'essences locales destinées à la production de bois d'œuvre).
- Développement des ressources de la mer et valorisation du potentiel halieutique : recherche des fermes perlières ; études relatives à la gestion des espaces marins dédiés à la pêche halieutique ; pisciculture ; connaissance du troca et du burgau et possibilité d'exploitation.
- Développement du tourisme, en particulier grâce à la mise en valeur des sites à vocation touristique ; études et organisation de l'espace touristique ; aménagement clé en réhabilitation de zones telles Bora, Aitutao et baie d'Outumaoro au sud de Faaa) et aménagements de sites culturels ou de parcs marins ; études sur l'approvisionnement en eau potable des zones touristiques ; équipements marins ; études sur la pêche halieutique (connaissances et amélioration de la pêche artisanale et commerciale, lutte biologique contre le Micromia, les méthodes de lutte contre les nonos et les recherches agronomiques (produits maraîchers - CRAID)).
- Poursuivre l'équipement du territoire et le désenclavement des archipels
- Urbanisme et aménagement de l'espace : élaboration des P.C.A., cadastrage
- Aménagement et Environnement : les actions contractualisées concernent une contribution à la maîtrise d'assainissement des eaux usées de la zone touristique d'Otunao, de la ville de Papeete et de la commune de Rangiroa.

<p>Les propositions Progrès, en matière de recherche, concernant "les instruments" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'Aménagement d'espaces protégés - Mise en place d'étude d'impact d'espaces protégés - Mise en place d'information sur l'environnement - Mise en place de la sensibilité à l'environnement - Mise en place d'assainissement - Mise en place de la gestion des déchets - Mise en place d'une meilleure conservation des ressources naturelles - Mise en place d'actions de sensibilisation, de formations, de programmes de sensibilisation à l'environnement - Mise en place d'un programme de formation à l'environnement - Mise en place d'un programme de formation à l'environnement - Mise en place d'un programme de formation à l'environnement 	<p>L'ensemble des dépenses civiles de l'Etat en Polynésie est passé de 28 422 M F CFP en 1987 à 45 701 M F CFP en 1992. La ligne budgétaire "environnement", dont il faut rappeler que la compétence est territoriale, est la plus faible : rien de 1987 à 1989, ainsi qu'en 1991, 2 M F CFP en 1990 et 4 M F CFP en 1992, soit 0,01 % des dépenses totales.</p> <h2>II - Les CONCOURS FINANCIERS APPORTÉS au DÉVELOPPEMENT du TERRITOIRE</h2> <p>Le soutien financier de l'Etat au développement du territoire est dispensé au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Fonds d'investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer (FIDES), destiné à encourager des programmes d'investissement s'inscrivant dans le cadre des contrats de plan et hors contrat de plan. Les moyens budgétaires du FIDES se répartissent en une section générale, gérée par le Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française et une section territoriale gérée par le Territoire. - de dotations aux communes (entre 15 et 20 M de F CFP par an), permettant entre autre de financer des opérations d'AEP. - de subventions et allocations versées par chaque ministère : la participation du Ministère de l'Environnement se fait au travers du Fonds Interministériel pour la Qualité de la Vie (FIQV). <h2>III - La POLITIQUE CONVENTIONNELLE LIANT l'ETAT et le TERRITOIRE</h2> <p>Depuis 1988, la coopération entre l'Etat et la Polynésie est renforcée par l'établissement d'un contrat de plan d'une durée de 5 ans. Hors les contrats de plan, quatre principales conventions lient l'Etat et le Territoire, dont l'une concerne la résorption de l'habitat insalubre.</p> <p><i>Le Xème contrat de plan</i> concernait la période 1989-1993 (voir "politique du Territoire"). Les avançants à ce Xème contrat de plan, pris en charge par l'Etat, représentaient 363,6 M de F CFP pour le tourisme et 181,8 M de F CFP pour l'assainissement, dont 273 M F CFP (15 M Frs F) pour le FIQV ; 91 M F CFP (5 M de Frs F) ont été affectés à des études sur l'environnement (liste ci-dessous). Par ailleurs, en 1993, une dotation particulière au titre du Pacte de Progrès a été mise à disposition par l'Etat, au montant de 20 M F CFP.</p>
---	--

La Polynésie française, bien que dotée d'un statut d'autonomie interne fait partie de la République française, sans toutefois appartenir juridiquement à la Communauté Economique Européenne (CEE) ; les traités et le droit communautaires ne s'y appliquent donc pas. En vertu du traité de Rome, les Pays et territoires Outre-mer (PTOM) des Etats membres ont néanmoins un statut d'associés qui leur donne accès aux financements communautaires, par l'intermédiaire du Fonds Européen de Développement (F.E.D.). En liaison avec la Convention de Lomé, les conventions d'association pour les PTOM sont rediscutées périodiquement, à l'issu de la signature de chaque conventions CEE/ACP (Pays Afrique-Caraïbe-Pacifique). A la suite de chaque "décision d'association", le Territoire établit, en partenariat avec l'Etat et la Commission, un nouveau programme indicatif, fixant les projets et les programmes d'actions à financer dans le cadre de cette dotation. La dernière décision d'association a été adoptée en 1991 et concerne le VIIème F.E.D. (le VIème F.E.D. prenant fin début 91).

I - L'EXECUTION du SIXIÈME F.E.D. (86-90)

Le montant des concours financiers de la Communauté à la Polynésie, pour la durée d'application du sixième F.E.D. (1986-1990), était de 8,25 M d'ECU (1.031 M F CFP) au titre de la dotation programmable. Dans le cadre du VI ème F.E.D., les sept actions du programme indicatif concernaient de façon plus ou moins directe l'environnement : aménagement agricole, éradication du mono, recherche sur la nacre, ressources halieutiques. Fin 1992, une grande partie des fonds non consommés a été réaffectée à l'opération "flottille de pêche". Dans le cadre des ressources non programmables (au total 650 M de F CFP) : 312 M de F CFP (17 M de Frs) étaient consacrés au secteur énergétique, 188 M de F CFP (10 M de Frs) étaient consacrés au secteur agriculture (programme forestier des Marquises).

II - Les ORIENTATIONS du VIIème F.E.D. (1991-1995)

Au titre du VIIème F.E.D., la coopération financière vise à développer des activités productives (tourisme et exploitation des ressources marines : pêche hauturière et perniculture) dont dépendent la qualité de l'environnement. Les actions comporment un volet "préservation de l'environnement" axé sur les recherches et l'assainissement. La dotation pour la Polynésie s'élève à 13,1 M d'ECU (environ 1,67 milliards de F CFP soit 92 M Frs F). Le projet

Les particularités institutionnelles du territoire font que les textes métropolitains récents en matière d'environnement, comme la loi sur la protection de la nature, n'y sont pas applicables. Les traités et le droit communautaire ne s'y appliquent pas non plus, complément du statut particulier des T.O.M. au regard de la CEE (voir "interventions communautaires"). La Polynésie a son propre corpus juridique en matière d'environnement. Ce cadre juridique et réglementaire est encore insuffisant, mais il vient où il est en voie d'être complété par des textes importants, notamment sur les Plans de Gestion des Espaces Maritimes (P.G.E.M.), les études d'impacts, ou la Protection de la Nature.

La plus grande partie des conventions internationales ratifiées par la France s'y appliquent, mais le plus souvent les modalités d'application de ces conventions sur le territoire n'ont pas été prises.

I - LES REGLEMENTATIONS TERRITORIALES

Une liste non exhaustive des principales réglementations territoriales est reportée en annexe. De nombreux textes sont inclus dans le code de l'Aménagement du Territoire.

Ces textes intéressent l'aménagement du territoire, (SAGE, PGA, PAD), mais l'élaboration de ces schémas est difficile (voir chapitre Evolution des activités humaines), la protection du patrimoine naturel et culturel, l'hygiène et la salubrité et les installations classées pour la protection de l'environnement. Comme en métropole, une refonte de la nomenclature des installations classées, basée sur un classement par substances et par branches d'activité, a débuté en 1993 et se poursuit, en harmonie avec la directive communautaire 82/501/CEE dite "SEVESO".

Le milieu marin et littoral est bien couvert par les textes. A l'image des Schémas de Mise en Valeur du Littoral (S.M.V.M.), le Code de l'Aménagement prévoit l'élaboration de Plans de Gestion des Espaces Maritimes (P.G.E.M.), rendus obligatoires depuis 1992 ; ces schémas devraient permettre une meilleure gestion et protection des espaces lagunaires. Leur mise en œuvre est actuellement difficile (voir chapitre "politique du Territoire").

Le code de l'aménagement vient d'être tout récemment complété par des textes importants :

- textes sur la possibilité de mettre en place des zones de sites protégés" et des "zones touristiques contexte tropical

Il faut y rajo
l'exploitation des
espèces animales
réglementations
domaine public ou
l'aménagement, la
du littoral, dit "rè
la "loi littoral" mé
Service de l'Urban
Définition et co
d'application (cha
sur le littoral (cha
la protection du
construction et
(chapitre 4), de l'u
projet sensible auj
Les problèmes
réglementations re
sur des thèmes m
appliquer les régi
de surveillance ou
L'absence de text
en matière de pro
espèces et en m
Pour ce qui conc
l'exception du cod
de classer les mun
depuis récemment
protégés" il n'exis
protection ni de
de protection. M
projet de délibér
Nature qui com
espaces naturels,
place d'un Conse
un volet protection
eaux usées, où le
normes métropoli
des eaux de bain
contexte tropical
contexte subtropi

II - LES REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Les conventions internationales en matière d'environnement, ratifiées par la France, sont applicables aux Territoires d'outre-mer, lorsqu'aucune disposition expresse de la convention n'exclut ces territoires du champ d'application (en revanche les conventions dont la ratification est communautaire ne s'appliquent pas). Afin de savoir si une convention internationale est applicable aux T.O.M., il convient donc de se référer au texte même de celle-ci. Conformément à la jurisprudence du Conseil institutionnel, l'assemblée territoriale de Polynésie doit être consultée sur tout projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale, lorsque son contenu traite de matières ressortissant de la compétence du Territoire, donc en ce qui concerne l'environnement. Les conventions internationales s'appliquant aux Territoires d'Outre-mer, recensées par le Ministère métropolitain de l'Environnement, sont énumérées en annexe n°2. En revanche, malgré l'applicabilité de ces conventions, il n'existe pas de texte locaux prévoyant les modalités d'application sur le Territoire. Deux conventions ont une portée régionale (Pacifique sud) :

- la Convention d'Apia (1976) sur la Conservation de la Nature dans le Pacifique sud, entrée en vigueur en Juin 1990. Les parties contractantes s'engagent à encourager la création de zones protégées (parc national ou réserve nationale) "pour sauvegarder des échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, des paysages remarquables, des formations géologiques frappantes et des régions ou objets présentant un intérêt esthétique, ou une valeur historique, culturelle ou scientifique". Cette convention est applicable sur le Territoire par le décret n°94-110 du 1er février 1994 portant publication de la convention sur la protection de la nature dans le Pacifique sud. Le parc naturel territorial de Te Faaua a été créé en 1989 au titre de cette convention.

La Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (PROE) signée en 1986 à Nouméa et ses protocoles associés. Elle est entrée en vigueur en 1990. Deux protocoles s'engagent à:

- la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (PROE) signée en 1986 à Nouméa et ses protocoles associés. Elle est entrée en vigueur en 1990. Deux protocoles s'engagent à:

La gestion de l'environnement de la région du Pacifique Sud (PROE) signée en 1986 à Nouméa et ses protocoles associés. Elle est entrée en vigueur en 1990. Deux protocoles s'engagent à:

*Le boun économiq
Centre d'Expérimentation
Commissariat à l'Environnement
la mise en place de n
assurent à la Polynésie française : huit ou
services territoriaux.*

d'environnement.

*qui concentre les effets
appliquées en mai 1992, se dévelo
1981.*

T.O.M.

Dans le cadre de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris/Unesco, 1972), et du programme Man and Biosphere de l'UNESCO qui définit un réseau mondial de réserves de la Biosphère, l'atoll de Tafaro, dans l'Archipel des Tuamotu, a été déclaré "Réserve de la Biosphère" (voir chapitre "Espaces protégés").

Sources

- AUBANEL A., 1993. Valeurs socio-économiques du milieu corallien récifal et de ses ressources. Application à une île océanique du Pacifique Sud: Moorea, Archipel de la Société. Thèse de doctorat. Université de Bordeaux III. 311 p.
- GABRIE C., 1994. Etude de faisabilité d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des lagons de Polynésie française. Rapport Haut-Commissariat : 122 p.
- Ministère de l'Environnement, Paris, 1994. Conventions applicables aux DOM-TOM.
- WWF-TRAFFIC (France), 1989. Application de la convention de Washington en Polynésie française : 13p.

I - Les ORGANISMES

Les organismes Territoire comprenant le Territoire depuis Hautes Études (EN) collaboration avec l'antenne de recherche de l'IFREMER depuis Renouvelables créée en 1985, l'U qui a ouvert ses de Géophysique autres laboratoires présence du C.E.L. Surveillance de 1962 et le Service (SMCB) depuis le Territoire que

Les budget totaux nationaux travaillant dans le domaine de l'actuellement aux ORSTOM et l'pour l'ERPS et activités de ces annexes.

Le Territoire pour plusieurs années recherche:

- dans le domaine médical, l'Institut Médicales Louis Pasteur de Paris pour la vocation préparatoire aux grandes épidémies Bancroft) a dévo

- programmes d'évaluation de la valeur ajoutée (EVAAM/IFREMER)
- quantification de la biodiversité (EVAAM/ZEE)
- Environnement terrestre :**
 - les principaux connaissances de la faune, de l'ORSTOM. Cela longtemps à une aide technologique aux privés.
 - dans le domaine de l'application de la télédétection satellitaire et des systèmes d'informations géographiques à la cartographie des milieux : la station polynésienne de télédétection (SPT - partenariat IFREMER/Territoire)

stress en milieu marin.

- dans le domaine des activités marines et aquacoles, l'EVAAM (Établissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes) est chargé du suivi de programmes de recherche, de développement des ressources marines et de l'aide technologique aux privés.

- dans le domaine de l'application de la télédétection satellitaire et des systèmes d'informations géographiques à la cartographie des milieux : la station polynésienne de télédétection (SPT - partenariat IFREMER/Territoire)

II - Les RECHERCHES en ENVIRONNEMENT

Ces centres de recherche développent, depuis plusieurs années, des programmes de recherche fondamentale et appliquée en réponse aux besoins de développement et de protection de l'environnement du Territoire. Leurs activités s'intégrant dans des accords-cadres de coopération passés avec le Territoire et les principaux programmes concernant divers domaines ; c'est dans le milieu marin littoral que les recherches sont les plus nombreuses.

Les recherches sur l'environnement en Polynésie française	
Milieux	Air, Atmosphère et climat : ORSTOM Eaux : ORSTOM Sol et sous-sol : ORSTOM, CIRAD, UFP Mer et littoral : ORSTOM, EPHE, UFP, IFREMER, EVAAM
Écosystèmes	Forêts : ORSTOM, CIRAD Lagons : EPHE, UFP, ORSTOM
Risques	LIG, ORSTOM Santé : Institut Maladet, SHSP Espaces urbains : ORSTOM Société : ORSTOM

La recherche sur l'environnement en Polynésie française concerne :

- la coopération : niveau : régional, national, international
- la coopération : niveau : régional, national, international
- la coopération : niveau : régional, national, international
- la coopération : niveau : régional, national, international
- la coopération : niveau : régional, national, international

- la coopération : niveau : régional, national, international
- la coopération : niveau : régional, national, international
- la coopération : niveau : régional, national, international
- la coopération : niveau : régional, national, international
- la coopération : niveau : régional, national, international

Environnement marin et ressources :

- Recherches sur les écosystèmes récifaux de Polynésie (EPHE, UFP, ORSTOM)
- programme général de recherche sur la nacre, initié à la suite des mortalités massives des huîtres perlières élevées dans les lagons d'atolls (EVAAM/IFREMER/ORSTOM/EPHE) ;

III - Les ETUDE

Sources

Muséum-EPHE sont les centres qui ont le plus participé à la réalisation d'études locales. La collaboration entre scientifiques et ingénieurs, dès 1985, a été très fructueuse ; la venue de bureaux d'études sur le Territoire a orienté les recherches appliquées, jusqu'à la plupart tournées vers des études d'environnement qui faisaient le constat d'une dégradation, vers des aspects plus techniques, proposant des solutions techniques aux problèmes. Actuellement, on assiste à un développement d'études interinstitutionnelles et

Dépenses des organismes publics nationaux de recherche (en M F CFP)			
	1987	1988	1989
CIRAD	35	32	16
CRSTOM	341	590	620
IFREMER	558	654	622
IRDPS	71	249	100
			140

Les études environnementales en Polynésie

- *études de politique environnementale* : "l'Homme, la Santé et l'Environnement d'aménagement du Territoire"

- *planification de l'aménagement de l'espace et de la gestion de l'environnement* : étude pour l'aménagement côtier de Huahine, schémas d'aménagement du secteur d'Oroumaoro et d'Ao des granulats et de la protection de l'environnement de Tahiti, de Moorea et des îles Sous-Tellis et choix des sites du rejet en mer, chartes de l'environnement de diverses communes

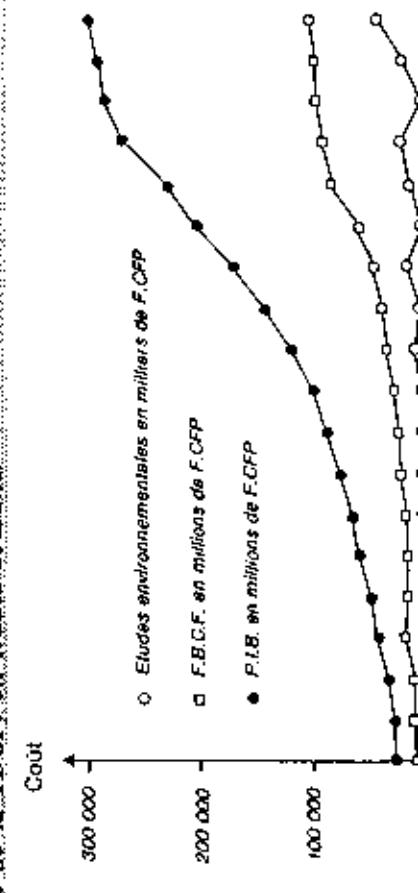
- *études appliquées du milieu et des ressources naturelles* : restauration de milieux dégradés des plages contre l'érosion, réhabilitation du littoral, études de réserves naturelles et de parcs

- *études d'impact* : impact de l'aménagement en équipement hydroélectrique de la vallée de l'exploitation des phosphates de Mataiva, et diverses études d'impact pour l'implantation de

- *études d'environnement après réalisation d'aménagements* : schéma directeur d'Oroumaoro Moorea

- *études de surveillance du milieu* : études de l'état sanitaire des eaux de baignade par le Service de surveillance du Port Autonome, étude qui synthétise un ensemble de données au niveau international MAB (Man and Biosphere), bilan des recherches environnementales menées d'observation ; études de bio-indicateurs de pollution du milieu marin.

Evolution pour la même période, du coût des études environnementales et de la FBGF, en francs courants



développement,
associations dans
leur autonomie, de
dans le cadre de la
protection de la nature
associations et de
général.

L'une des seules analyses sur la conception que les polynésiens se font de l'environnement date de 1986 (rapport Gourguechon). Ce rapport révèle que pour les polynésiens, la notion d'environnement se réduit à son aspect négatif, synonyme, en quelque sorte, de pollution, d'altération des milieux, de dégradation plus ou moins irréversible du cadre de vie, d'extermination ou de disparition des espèces. Quatre conceptions émergent :

- la conception utilitaire et hygiéniste de l'environnement où celui-ci correspond à la sécurité, à la technique qui maîtrise l'eau, l'air, les effluents, les déchets ;

- la conception culturelle et patrimoniale de l'environnement où la disparition des espèces, la perturbation des milieux, la modification des paysages sont les thèmes centraux du discours sur l'environnement. Dans cette conception, le développement ne doit pas se faire "au coup par coup" mais doit s'accompagner d'une politique de planification en matière d'environnement ;

- la conception réductrice de l'environnement, où l'environnement n'est qu'un potentiel naturel à développer et à aménager, pour la simple satisfaction des besoins à court terme ;

- la conception passive de l'environnement, qui prend sa référence dans l'idée qu'elle se fait du passé. On constate les dégâts et on les déplore par rapport à l'image d'une situation passée, sans essayer de changer ou de faire changer quoi que soit.

III - Les INDUSTRIES

Il convient de souligner que les industries sont plus en plus effectives dans la majorité des installations classées. La protection de l'environnement publique sont plus préoccupées par les précédentes et les nouvelles industries qui sont en fait de plus en plus engagées dans la production et les risques engendrés par ces industries.

Malgré l'absence d'étude d'impact industriel, ainsi que l'absence de l'impulsion de la part des pouvoirs publics, il existe une volonté de préalable à la réalisation d'un investissement dans l'environnement et de faire évoluer le territoire en fonction de l'environnement.

II - La VIE ASSOCIATIVE

Il existe, en Juin 94, 38 associations de protection de l'environnement. Quarante d'entre elles se sont regroupées en fédération depuis décembre 1988 (Fédération des Associations de Protection de l'Environnement - Te Ora Naho). Son but est d'informer l'ensemble des associations et la population des problèmes majeurs d'environnement, de contribuer à la défense des intérêts moraux des associations et favoriser leur

Sources

- AUBANEL A., 1990, milieu corallien récifal de l'île océanique du Sud, Thèse doctorale, Délégation à l'Environnement, Gourguechon M., en Polynésie, Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Part Environnement de quelques sociétés traditionnelles

Société	coût total investissement (M.FCFP)	montant environnement (M.FCFP)
COPA	2.5	
Brasserie de Tahiti	3.500	1.00
Laiterie Sachet	8.9	1.7
Électricité de Tahiti	3.400	1.70
SA TEVA	114	1.5
Abatou	250	22

Annexe 1 : Les réglementations territoriales

Annexe 2 : Les conventions internationales en matière d'environnement applicables au

Annexe 3 : Liste des espèces de Polynésie française inscrites à la Convention de Washington

Annexe 4 : Les activités de recherche des organismes scientifiques d'Etat travaillant sur

Annexe 5 : Lexique des mots tahitiens et des sigles utilisés

Annexe 1 - Les réglementations territoriales (liste non exhaustive)

L'aménagement de l'espace

Le Territoire s'est doté de plusieurs outils réglementaires, au sein du Code de l'aménagement (Livre I) :

- le Schéma d'Aménagement Général (SAGE) - Délibération n°84-37 du 12.04.84) au niveau de la Polynésie;
- les Plans Généraux d'Aménagement (PGA - Délibération n°84-37 du 12.04.84; Délibération n° 92-220/AT du 22 Décembre 1992);
- les Plans d'Aménagement de Détails (PAD - Délibération n°84-37 du 12.04.84);
- les Plans de Gestion des Espaces Maritimes (PGEM - Délibération n° 92-221/AT du 22 Décembre 1992) qui permettent de planifier les règles et conditions d'utilisation des lagons et des façades maritimes.

La protection des espèces et des espaces

La protection des espaces n'intervient qu'au sein du Code de l'aménagement, qui permet de classer des monuments et sites naturels (livre I, dire 3), ou de créer des "zones de sites protégés" et "zones touristiques protégées" (livre I, titre 2). Mais il existe actuellement un projet de délibération sur la Protection de la Nature qui comporte un volet protection des espèces naturelles, avec la proposition de la mise en place d'un Conservatoire des espaces naturels, et un volet protection des espèces (faune et flore). Il faut y rajouter les délibérations et arrêtés mettant en place des zones protégées. La délibération du 13 avril 1989 porte création d'un corps de gardes-nature territoriaux.

Végétaux

- la protection de la flore terrestre porte sur le secteur forestier (défrichements, coupe de bois, et feux de brousse); la divagation des animaux et la police phytosanitaire (draitemen à l'importation des produits à Tahiti et avant le transport dans les îles); la réglementation relative à la protection des végétaux, qui ne prend en compte que l'aspect sanitaire, est très particulière, car elle concerne l'introduction des

Faune

- Chasse : le décret "Etablissements français" 1896, institué par le du 11 août 1924.

- Oiseaux : l'arrêté décret, et le lâcher indigènes dans les "régions mais ce texte a été porté 138 du 10 novembre 1996, à l'exclusion de Gould. Des arrêtés particulières (personnes dans la Société). De destruction des aéronef. Un règlement l'aspect sauvage. Un projet de règlement oiseaux est prévu, protégées par la Convention.

- Autre faune : l'importation des espèces exotiques, l'introduction des espèces autochtones. La faune autochtone 1973 rendu exécutif arrêtés réglementaires (crustacés, poisssons).

Milieu marin et

- "La réglementation (Délibération 88-11) textes sur la pêche méthodes de pêche interdites.
- "La réglementation (Délibération 88-11) espèces animales menacées naturel polynésien" 88) contiennent la liste dispositions spécifiques à la création d'un com-

<p>Réglementation relative à la protection des tortues marines (<i>Chelonia mydas</i>, <i>Dermochelys coriacea</i>, <i>Eretmochelys imbricata</i>) (Délibération 90-83 du 13.07.90).</p> <p>Réglementation relative à la protection du corail noir des genres <i>Cirripathes</i> et <i>Anthipathes</i> (Délibération 90-93 du 30.8.90).</p>	<p>Arrêté du 13 mai 1925 promulguant un décret du 12 avril 1914 et du 6 février 1923 sur la chasse à la baleine.</p> <p>Naviguation</p> <p>Délibération n° 78-124 du 27 juillet 1978 portant réglementation de la circulation dans les lagons</p> <p>Occupation du domaine public</p> <p>Délibération 78-128 du 3-8-78, modifiée portant réglementation en matière d'occupation du domaine public. Arrêtés CM portant réglementation du mouillage des navires de plaisance dans le domaine public lagunaire. Arrête 1211 du 24.8.83 portant réglementation du stationnement des habitations flotantes sur le domaine public maritime.</p>	<p>Les installations</p> <ul style="list-style-type: none"> - délibération relative aux installations classées applicables à certaines installations classées - arrêtés relatifs à certains dossiers d'installations classées <p>Divers projets de installations classées</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet de modification d'un arrêté - projet de délibération 	<p>Délibération n° 87-48/AT du 29 avril 1987 portant réglementation de l'hygiène des eaux usées définie dans le cadre de l'assainissement, assainissement individuel, collectif autonome ou public. Cet arrêté a été suivi de deux arrêtés : l'un fixant les normes et conditions de rejet de l'assainissement collectif autonome, l'autre les lieux où tout rejet provenant de l'assainissement des eaux usées est prohibé. Cependant, ces arrêtés n'ont toujours pas été pris à ce jour. Cette délibération reste donc très générale et ne contient aucune contrainte pouvant entraîner pour les maires l'obligation de réaliser un assainissement collectif. En l'absence de réglementation locale, c'est parfois la circulaire du 4 novembre 1980 relative aux conditions de détermination de la qualité minimale d'un rejet</p>
---	---	---	--

- des mouvements transversaux de leur élimination.
- Convention cadre : Rio de Janeiro-1992.
- Convention mondiale du milieu naturel de l'Europe-1979,
- Convention sur la transfrontière à longue portée associées
- Convention non encadrée*
- Convention relative au milieu naturel régional océanien, A Espoo/CEE-NU-1992
- Conventions non régionales*
- Convention relative à la pollution par les hydrocarbures, Bruxelles/OMI-1969.
 - Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, Bruxelles/OMI-1969.
 - Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale (1971), particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau. La convention de Ramsar intéresse les zones humides et les zones marines jusqu'à une profondeur de 6 mètres.
 - Convention internationale portant création d'un fonds d'indemnisation, pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, Bruxelles/OMI-1971.
 - Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972), adopté par la conférence de l'UNESCO, qui permet d'inscrire des sites naturels d'intérêt pour l'humanité sur la liste du Patrimoine Mondial.
 - Convention pour la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets, amendée, Londres-1972.
 - Convention de Washington (CITES), Convention internationale sur le Commerce des Espèces Menacées de la Faune et de la Flora sauvage signée en 1973.
 - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, amendée, Londres/OMI-1973.
 - Convention d'Apia (1976) sur la Conservation de la Nature dans le Pacifique sud.
 - protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures, amendée, Londres/OMI-1973.
 - Convention de Bonn (1976) sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.
 - Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, Montego Bay-1982, le jour où la France deviendrait partie, sauf clause particulière dans son instrument de ratification.
 - accord international sur les bois tropicaux, Genève-1983.
 - Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, Vienne-1985.
 - protocole de Montréal, amendé, relatif aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone, Montréal-1987.
 - Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud signée en 1986 à Nouméa ainsi que ses protocoles

ANNEXE 1

	MAMMALIA	Toutes les espèces répertoriées
<i>Cetacea</i>		
Balaenoptera physalus (Rorqual commun)		
Balaenoptera musculus (Baleine bleue)		
Balaenoptera acutorostrata (Petit rorqual)		
Balaenoptera edeni (Baleine à Bryde)		
Physeter macrocephalus (Cachalot)		
	AVES	
Falconiformes	Falconiformes	
<i>Falco peregrinus</i> (Faucon pèlerin)	<i>Circus approx.</i>	
	Strigiformes	
	<i>Tyto alba</i> (Fouette)	
	Psittaciformes	
Psittacidae	Vini peruviae	
	Vini oltramarensis	
	Vini Kuhlii	
	Vini stephensi	
	REPTILIA	
Chelonidae		
<i>Chelonia mydas</i> (Tortue verte)		
<i>Eretmochelys imbricata</i> (Tortue à écailles)		
Dermochelyidae		
<i>Dermochelys coriacea</i> (Tortue kuh)		
	MOLLUSCA	Tridacidae
	ANTHOZOA	
	Pocillopora	
	Acropora spp	
	Pavona spp	
	Fungia spp	
	Lobophyllia	
	Stylephora	
	Favia spp	
	Platygyra spp	
	Halomitra spp	
	Merulina spp	

orienté ses recherches essentiellement en Sciences Humaines. Ce n'est qu'à partir de 1969 qu'il a diversifié ses activités : entomologie médicale (1969), météorologie (1976), océanographie (1977), pédologie (1978), botanique (1981), hydrologie (1983), entomologie agricole (1983). L'amélioration des connaissances dans les domaines des Sciences de la Terre, de la Mer, de la Vie et de l'Homme sont ses principaux objectifs. Les programmes scientifiques sont gérés par départements et concernent les thèmes suivants :

- 1. Le centre ORSTOM de Tahiti, créé en 1964, a d'abord Océanographie biologique ; programme "cycle de l'énergie et de la matière dans les lagons d'atolls" ; programme atoll/endoupwelling ; programme SURTROPOL; surveillance trans-océanique en Polynésie
- 2. Géophysique : observation du champ géomagnétique et de ses variations en Polynésie.
- 3. Hydrologie : étude et gestion des ressources en eau de surface.
- 4. Botanique : constitution d'un herbier et d'une flore inventaire forestier, étude de *Miconia*
- 5. Entomologie médicale
- 6. Anthropologie de la maladie en Polynésie
- 7. Ethno-archéologie des îles ; archéologie et environnement

Océanographie biologique : programme "cycle de l'énergie et de la matière dans les lagons d'atolls" ; programme atoll/endoupwelling ; programme SURTROPOL: surveillance trans-océanique en Polynésie

Géophysique : observation du champ géomagnétique et de ses variations en Polynésie.

Hydrologie : étude et gestion des ressources en eau de surface.

Botanique : constitution d'un herbier et d'une flore, inventaire forestier, étude de *Miconia*

Entomologie médicale

Anthropologie de la maladie en Polynésie

Ethno-archéologie des îles ; archéologie et environnement

2. L'I.F.R.E.M.E.R. (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)

L'IFREMER conduit des recherches appliquées en aquaculture avec pour objectif le développement de fermes aquacoles. Il a également un rôle d'assurant technique aux organismes chargés du développement.

3. Le L.E.S.E. (Laboratoire d'Etudes et de Surveillance de l'Environnement)

Laboratoire de bio

Connaissance de l'environnement océaniques ; étude

Ce laboratoire, créé en 1979, a pour objectif de poursuivre et actualiser la surveillance radiobiologique de la Polynésie française. Il effectue un contrôle systématique de la radioactivité des denrées alimentaires pour l'ensemble de la Polynésie et suit les caractéristiques des eaux des lagons de Tahiti et de Moorea.

4. L'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Une antenne du Muséum d'Histoire Naturelle et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes est implantée en Polynésie depuis 1971. Depuis le Centre de

caux
sol produit par l'altération des formations basaltiques

<i>manu</i>	îlot corallien
<i>motu</i>	Approvisionnement en eau potable
AEP	Bâtiment et Travaux Publics
BTP	Commissariat à l'Energie Atomique
CEA	Comité Économique, Social et Culturel
CESC	Centre d'Expérimentation du Pacifique
CEP	Commission du Pacifique sud
CPS	Direction des Centres d'Expérimentation Nucléaires
DIRCEN	Demande biochimique en oxygène
DBO	Demande chimique en oxygène
DCO	Ecole Pratique des Hautes Etudes
EPHE	Établissement pour la Valorisation des Activités Aquacoles et Francs Pacifique (1 F CFP = 0,055 Frs F)
EVAAM	Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et
F CFP	Fonds Interministériel pour la Qualité de la Vie
FIDES	Iles du Vent
FIQV	Institut d'Emission d'Outre-Mer
IDV	Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire
IEOM	Iles Sous-le-Vent
IPSN	Institut Territorial de Recherche Médicale Louis Malardé
ISLV	Institut Territorial de la Statistique
ITRMLM	Laboratoire d'Etudes et de Surveillance de l'Environnement
ITSTAT	Matières en Suspension
LESE	Millions de francs Pacifique
MES	Millions de francs français
M F CFP	Organisation Mondiale de la Santé
M Frs F	Plan Général d'Aménagement
OMS	Plan de Gestion des Espaces Maritimes
PGA	Produit Intérieur Brut
PGEM	Programme Régional Océanien de l'Environnement
PIB	Recensement Général de l'Agriculture
PROE	Recensement Général de la Population
RGA	Réseau Territorial d'Observation du lagon
RGP	Schéma d'Aménagement Général et d'Équipement
RTO	Surface Agricole Totale
SAGE	Surface Agricole Utilisée
SAT	Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères
SAU	Service de la Mer et de l'Aquaculture
STTOM	Service d'Hygiène et de Salubrité Publique
SMA	Université Française du Pacifique
SHSP	Zone Economique Exclusive
UFF	
ZEE	

- une rudite cora
cimentée par un
sablon, dont les coraux s
- des levées déclimatériques;

- un beachrock recouvert de sabl

Du point de vu
partir du somm
gradins larges q
descendant vers
autres par de peti
la petite falaise
Tout autour de
donc en pente q
jusqu'au rivage d

Dans le sud-est
Rocher Clippert
l'Isthme, étroite l
lagon d'est en o
d'un volcan sou
à la façon de
Cependant le 'v
depuis très long
stable pendant a
coraux pour en
sous-marine.

Le lagon contie
sud, de nombreux
presque jusqu'q
compartiments.
frappant est le Q
On distingue é
dont la chaîne
D'autres très peti
la Baie de la Pin

Les fonds du la
parsemés de coc

2 - Climat

Le climat est q
variations de t
abondantes e
saisonnières.
température de
de 26,7°C. On r
à mai, mais peu

PRESENTATION de l'ILE

Située par 10°18'N et 109°13'W dans l'océan Pacifique Est, l'île de Clipperton se trouve à 1.300 km. de la côte du Mexique, 2.800 km. d'Hawaii et 5.200 km. de Tahiti. Longtemps revendiquée par le Mexique, l'île fait partie de la Polynésie française, mais se trouve rattachée directement au cabinet du Premier Ministre.

Entourée d'une zone économique de 425.220 km², l'île est un atoll isolé de forme subcirculaire, de 6 km² dont environ 2 km² de terres émergées. Il comporte un lagon fermé et isolé des masses d'eaux océaniques, entouré d'une bande de terre étroite, généralement de 100 à 200 m. de large, qui atteint 400 m. dans la partie ouest et se rétrécit à 45 m. dans le secteur nord-est. Lors des fortes tempêtes, il reçoit dans les zones NE et SE l'eau océanique qui déborde alors dans le lagon. Cette bande de terre ne dépasse pas 5 m. d'altitude, mais l'île englobe à son extrémité sud-est un rocher d'origine volcanique s'élevant de 29 m. au dessus du niveau de la mer, seul point culminant émergeant d'une chaîne sous-marine, constitué par la faille transformante de Clipperton, l'atoll est entouré d'une plate-forme corallienne exposée à marée basse.

L'île est inhabitable et difficilement accessible du fait d'une forte houle océanique.

Relevant du Domaine Public Maritime et inscrit, à ce titre, au tableau des propriétés domaniales de l'Etat, en vertu d'un arrêté interministériel du 18 mars 1986, l'atoll est placé sous la juridiction du Haut-Commissaire de la République en Polynésie Française, représentant de l'Etat, à qui il appartient d'accorder des autorisations aux particulier désirant aborder l'atoll ou y obtenir des concessions d'exploitation.

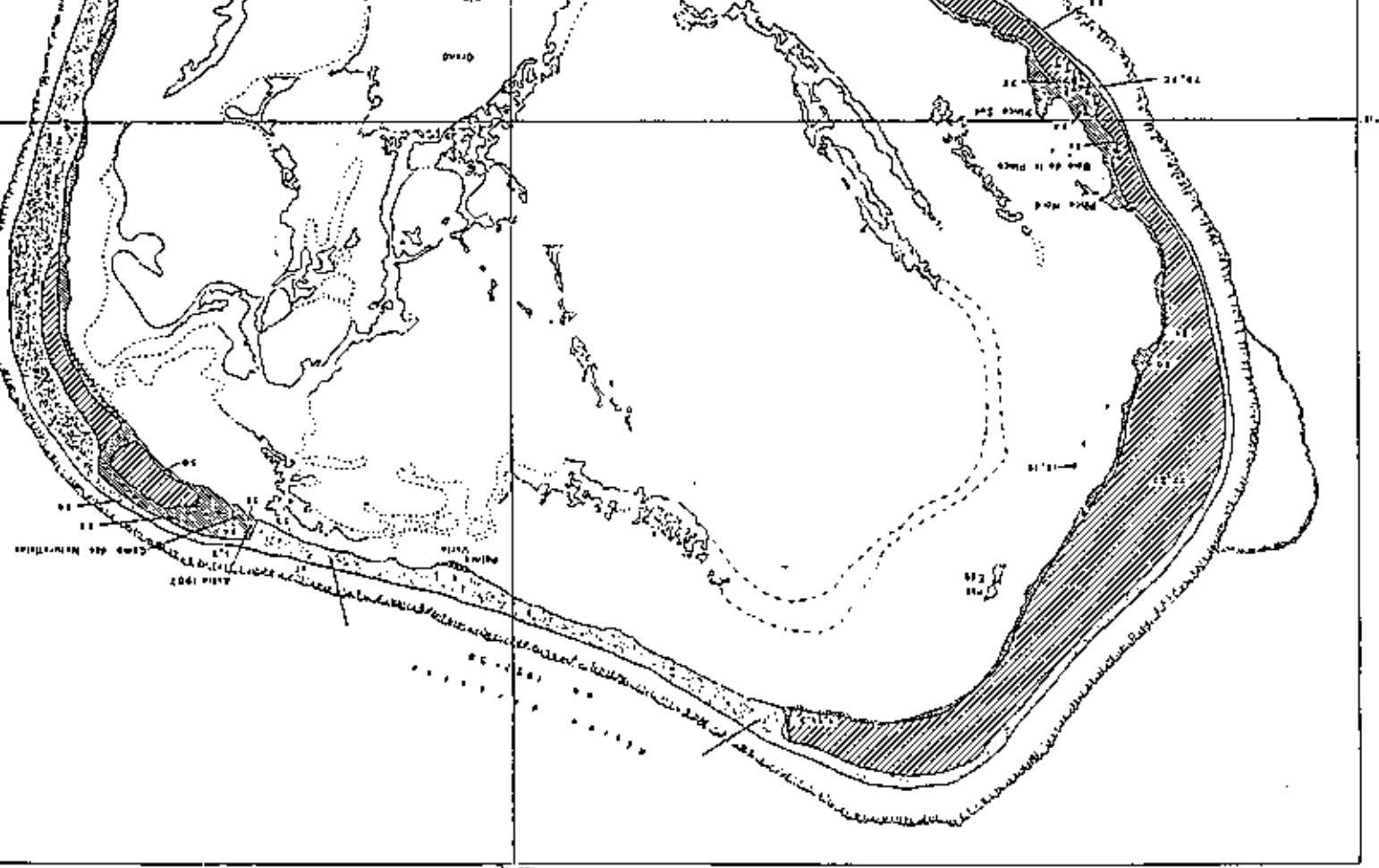
L'ETAT de L'ENVIRONNEMENT et les MILIEUX

1 - Morphologie de l'atoll

L'anneau corallien est formé par trois types de formations sédimentaires :

profonde, le "trois
Grand

3 - Caractéristiques hydrologiques du lagon



couche mince sur des bosquets de débris organiques moins d'un siècle.

La percolation de l'eau dans le lagon et où la limoneuse riche en sable.

- une eau superficielle assez turbide, riche en substances organiques et minérales particulières en suspension, dont la température est proche de 29,5°C et de salinité voisine de 4‰. Cette faible salinité s'explique par le caractère confiné du lagon, dans lequel l'entrée d'eaux océaniques est restreinte, les fortes pluies tropicales et la faible évaporation due à une atmosphère saturée en humidité. Cette eau se caractérise par une très forte activité photosynthétique et une sursaturation en carbonate de calcium (le pH varie entre 8,7 et 9,2). La teneur en oxygène est élevée (5,5 mg/l); elle diminue rapidement pour s'annuler à 14 m.

• une eau profonde parfaitement limpide, de salinité de 33 ‰ et de température voisine de 27,4°C. C'est une eau se caractérise par une teneur très importante en hydrogène sulfure (75 µM/l), ce qui correspond, en pourcentage de saturation, à une valeur de 93%. Ce gaz diffuse jusqu'à la surface. La diminution brutale du pH à partir de 10-12 m. correspond à la présence importante de gaz carbonique (dissolution de la matière organique et dissolution du carbonate de calcium) et d'acide sulfhydrique.

Les faibles écarts thermiques et la forte stratification des eaux s'opposent à une circulation verticale et aux mouvements de convections. Le brassage des eaux profondes et l'arrivée de l'oxygène à leur niveau sont entravés. D'où la production et la concentration d'hydrogène sulfuré.

Une dissolution affecte la calcarudite de la couenne calcaire de l'atoll et une sédimentation actuelle phosphatée a repris, semble-t-il depuis la fin de l'exploitation minière et se poursuit à l'heure actuelle. Elle se situe dans la zone intertidale du lagon, le long de la côte lagunaire et sous le vent des côtes au vent de l'atoll, c'est-à-dire dans les courbures ENE et ESE du lagon. Ce lagon présente donc un intérêt particulier en tant que modèle de formation et de sédimentation récentes du phosphate.

4 - Sol et sous-sol

A Clipperton, les sols sont presque inexistant et toujours très peu évolués et consistent en sables et graviers coralliens à peine teintés par de la matière organique. Généralement calcaires et

individualisées et séparées vers 14 m. de profondeur.

La présence de coraux récifale de la diagenèse cimentation précoce dépôts de phosphates suivie d'une induction.

5 - Biodiversité
Le milieu marin
Les ressources

Clipperton sont : recherche française systématique de constituée, pour migratoires (thomomys).

Au niveau de la externe), les coraux 15 et 30 m. et presque toute la d'autres espèces du récif est très

Les caractères du milieu terrestre de Clipperton sont extrêmes du point de vue écologique et faunistique. Il n'y a pas d'espèces rares ou exceptionnelles, mais il y a une grande richesse en espèces et un assez bon état des écosystèmes.

Sur le platier, des oursins, des holothuries, des bernard-l'ermites, de petits céphalopodes et des gastéropodes sont parmi les formes animales les plus frappantes. Crabes et murenes sont caractéristiques de la partie interne du platier, le long de la plage. Les poissons sont essentiellement représentés par les requins, très abondants autour de l'île et s'aventurant parfois sur le platier du récif.

Flora

La végétation a été étudiée par Chauvin (1897) sur l'île, à l'exception de la partie nord-ouest où il n'y a pas de végétation.

Le milieu lagunaire

Les espèces marines, notamment les algues et les mollusques, représentent de remarquables mélanges de formes panaméennes d'une part et indo-pacifiques de l'autre. La faune et la flore du lagon sont essentiellement dulçaquicoles en surface.

La végétation du lagon comprend des phanérotones aquatiques formant de grands herbiers dans les parties peu profondes, en particulier le long de l'Isthme, autour du Rocher, dans la Baie de la Pince et autour des îles Egg. *Najas marina* est la plus abondante de ces plantes, suivie de *Ruppia maritima*, fixée aux rochers des rivages, légèrement en dessous du niveau de l'eau et mêlée aux algues filamentueuses. *Potamogeton perfoliatus* est moins bien représenté. Cette végétation lagunaire occupe 45% de la superficie d'une masse d'eau fertilisée, en permanence, par les phosphates et nitrates venant du guano émis par une forte population aviaire ainsi que des dépôts de phosphates.

Cependant, cette végétation ne profite qu'à une faune peu diversifiée. Compte tenu de la fermeture partielle du lagon, il y a plus d'un siècle, aucun mollusque vivant n'a pu être observé. Les mollusques (*Codakia distinguenda*, *C. thalumini* et *Pychedonta hyotis*) ne sont représentés que par des bivalves à l'état subfossile. Les Gastéropodes et les coraux morts qui appartiennent à des espèces actuelles ont été ramenés des pentes externes de l'atoll. On trouve, en revanche, des crustacés isopodes (*Ligia exotica*), des tanuidacées, trois espèces d'ostacocdes, une espèce de décapode et des larves de crabe.

Près du lagon, suivant le cours des cours d'eau, il y a une végétation typique de l'atoll de Clipperton. Celle-ci est essentiellement dominée par les cypréacées, qui sont adaptées au climat aride et au manque de sol.

Après avoir connu
Sula leucogaster
individus des de
1968 et la coloro
(plus de 30.000 i)

La faune présente actuellement se compose essentiellement d'oiseaux et de quelques invertébrés terrestres.

L'avifaune

L'avifaune richeuse comprend ouze espèces, une seule espèce d'oiseau terrestre nicheur *Falco americana* et dix espèces d'oiseaux marins mais aucune forme endémique connue. Isolé au milieu d'une vaste étendue océanique, Clipperton représente l'unique point de nidification possible pour les oiseaux marins sur une superficie de plusieurs milliers de km² et l'intérêt ornithologique réside surtout dans l'importante communauté des oiseaux marins. Parmi eux, les frégates (*Fregata sp.*), les fous (*Sula spp.*), les sternes (*Sterna spp.*) et les noddies (*Anous spp.*) sont bien représentées. *Sula leucogaster*, *S. dactylatra*, *Anous stolidus* et *A. tenuirostris* ont des effectifs relativement importants. Les oiseaux occupent principalement le Rocher. On trouve leurs nids dans tous les recoins et creux de la roche, sur toutes les petites plates-formes et corniches des murailles.

Les comptages d'oiseaux effectués entre 1900 et 1980 montrent d'importantes différences, notamment au niveau des colonies de fous. Ces

La prolifération de terres émergées de guano. Le débarquement apporte conduit à un appauvrissement en phosphore se retrouve augmentant de se retrouve également enrichit fortement

L'île constitue le nidification des oiseaux marins mais recommandations oiseaux sont les suivantes :
- interdire la chasse poussins sur toute l'île
- réaliser une école d'ouvrage sur l'île
- classer en réserve abritant les colonies

Données numériques sur les oiseaux de mer nicheurs (nombre d'individus)					
Espèce	Nov. 1901 (BECK 1907)	Avril 1958 (STAGER 1954)	Juin 1968 (EHRLHARDT 1971)	Mars 1980 (TAXIT & EHRLHARDT 1984)	
<i>Puffinus pacificus</i>	-	-	4	4	0
<i>Fregata minor</i>	env. 250	642	642	1.000-1.300	
<i>Phaethon rubricauda</i>	occasional	6	6	0	
<i>Sula dactylatra</i>	< 500	15.300	15.300	25.500	
<i>Sula leucogaster</i>	Quelques milliers	< 150	4.239	0.000	
<i>Sterna albifrons</i>	occasional	293	293	450	
<i>Anous stolidus</i>	abondant	3.374	3.374	150-200	
<i>Anous tenuirostris</i>	abondant	1.374	1.374	0	
<i>Sterna fuscata</i>	environ 1.000	200	200	0	
<i>Gygis alba</i>	50	10	10	4	

source : THIBAUT
des tortues de
Clipperton pour
présence n'a pas

Reptiles et mammifères

Les reptiles sont représentés par un petit lézard

Il existe plusieurs invertébrés terrestres (fournis, isopodes, araignées, escargots, coccinelle, sauterelles, chenilles, papillons, dont *Herae cingulata*,...). Les crabes terrestres rouge-orangé *Geocarcinus planatus*, en assez grand nombre au début du siècle (où ils couvraient l'île par millions), sont présents, en nombre plus limité. Leur réduction a été signalée pour la première fois en 1938. En 1985 leur densité moyenne était de 6 individus par m². Ils occupent particulièrement les anciens terrils de phosphate, la micro falaise du lagon et les dépôts actuel de phosphates des baies SE et E du lagon.

Ramsar. Elle est dans le Pacifique insulaires parmi 11 insulaires parmi 11. Pour toutes ces raisons, elle a été faite pour que comme laboratoire scientifique.

ACTIVITÉS HUMAINES et UTILISATION des RESSOURCES

Au XIXème siècle et jusqu'à 1917, l'île a été périodiquement occupée par des marins de nationalités différentes, attirés par l'exploitation du phosphate, donnant des engrains phosphatés.

Le phosphate a été exploité entre 1898 et 1917. Le phosphate commercial provenait du guano et des boues meubles à éléments coralliens des baies lagonaires. Cette exploitation a entraîné quelques modifications sur l'île : construction de baraquements et d'une voie ferrée, installation d'une population de quelques dizaines de personnes comme main-d'œuvre pour l'exploitation, introduction d'animaux (porcs, volailles). L'occupation humaine cessera avec la fin de l'exploitation.

Actuellement, l'île est fréquemment visitée par des pêcheurs thoniers américains. Une station météorologique installée occasionnellement est devenue permanente, depuis avril 1980, et retransmet les informations par satellite au centre de Lantion, en Bretagne.

En 1981, l'Académie des Sciences d'Outre-Mer avait émis le voeu que l'île soit dotée d'une vie économique propre, équipée d'une piste d'aviation et d'un port de pêche dans le lagon, ce qui obligeait à ouvrir l'atoll en creusant une passe dans la couronne récifale. C'est dans ce but que le 13 Octobre 1986, une convention portant occupation du domaine public avait été conclue avec l'Etat, représenté par le Haut-Commissaire de Polynésie. Aujourd'hui, ces projets sont abandonnés.

- forme de protection qui présente pour et géologique ; mais les oiseaux, lag biochimique, biot exceptionnel dans de formation et phosphate, intérêt marines et terrestres marquable méli et américaines. La zone humide internationale a Ramsar. Elle est dans le Pacifique insulaires parmi 11 insulaires parmi 11. Pour toutes ces raisons, elle a été faite pour que comme laboratoire scientifique.
- BOURROUILH Sédimentation phosphatée de l'atoll de Clippé sédimentologie et Mém., 77, pp. 109
- BOURROUILH Premier Ministre po CARSIN J.L. et des caux du lagon résultats, discussio International Coral pp 359-364.
- MORELL Jr. B. the south sea, north New-York 1832 : 1
- NIALLSAT P. Clipperton. Travai Sciences d'Outre-M
- SACHET M.H. biologique de l'île océanographique, Ma
- SALVAT B., E. l'île de Clipperton Sér 2, 42(1) : 223
- SALVAT B., distribution of *Pinn Bivalvia) and its Veleger* 15(1) : 43-7
- THIBAULT J.O. île de Clipperto oiseaux menacés d 81-85.